Correctional Service Canada
Service correctionnel Canada

RESEARCH BRANCH - CORPORATE DEVELOPMENT
DIRECTION DE LA RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Canada

103-00873/

Rapport de recherche

Analyse des besoins du délinquant: Étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

1998 N° R-76

Analyse des besoins du délinquant : Étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif

par:

Dave Robinson, Frank Porporino et Chris Beal

T3 Associates Training and Consulting

mars 1998

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES ii

INTRODUCTION 1

Vue d'ensemble 1
Questions méthodologiques 4

EXAMEN DES FACTEURS LIES AUX BESOINS 13

PERSONNELS ET AFFECTIFS 13

Concept de soi 13
Estime de soi 14
Connaissance 19
Impulsivité *19*
Résolution de problèmes *25*
Aptitudes interpersonnelles *30*
Empathie *36*
Comportement 43
Affirmation de soi *43*
Tendances à la névrose et à l'anxiété *50*
Agressivité, colère, hostilité *57*
Goût du risque *65*
Capacité de faire face aux situations *68*
Comportement sexuel 70
Préférences et attitudes sexuelles *70*
Aptitude mentale 72
Fonctionnement *72*
Santé mentale 74
Troubles mentaux *74*
Hospitalisation *76*
Interventions 77

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS 79

Vue d'ensemble des conclusions 79
Organisation du domaine personnel et affectif 88
Quatre composantes principales recommandées 92
Sélection des indicateurs 95

BIBLIOGRAPHIE 101

INTRODUCTION

Vue d'ensemble

Le domaine personnel et affectif du protocole d'évaluation du risque et des besoins du Service correctionnel du Canada (SCC) est composé d'un vaste groupe de besoins qui constituent des facteurs criminogènes et qui sont considérés comme des prédicteurs du comportement criminel et de la récidive. Cette étude passe en revue les travaux de recherche empiriques qui ont été menés sur le lien entre ces besoins personnels et affectifs et le comportement criminel et la récidive. On y décrit notamment les différences entre la population carcérale et la population générale selon les divers facteurs relatifs aux besoins personnels et affectifs. On tente en outre de déterminer lesquels, parmi ces facteurs, ont un pouvoir de prédiction particulièrement prometteur et lesquels semblent n'avoir qu'une faible efficacité en la matière. L'étude est susceptible d'aider le SCC à améliorer son protocole d'évaluation des besoins liés au comportement criminel dans le domaine personnel et affectif.

Les facteurs personnels et affectifs constituent un important champ d'étude au sein de la recherche qui porte sur les causes du comportement criminel. Les chercheurs ont exploré ce champ en adoptant deux principaux axes de recherche. D'abord, il y a eu beaucoup de travaux prévisionnels et psychométriques sur les facteurs personnels et affectifs, effectués par des chercheurs se préoccupant des « causes » du comportement criminel et des facteurs de « risque » qui semblent liés au maintien du mode de vie criminel. Le deuxième axe de recherche est celui du traitement; des chercheurs et des cliniciens ont tenté de mesurer le succès de leurs interventions en examinant les changements survenus dans les besoins personnels et affectifs des clients du système de justice pénale qui avaient pris part à leurs programmes de traitement.

La dimension des besoins personnels et affectifs comporte de multiples facettes. Parmi les indicateurs, on trouve beaucoup d'éléments visant à évaluer les **lacunes cognitives** dans des secteurs comme la résolution de problèmes, les aptitudes interpersonnelles, l'incapacité de comprendre les sentiments des autres et la pensée rigide. Ces facteurs ont été examinés dans diverses études sur le comportement des

jeunes délinquants et ont été l'objet de nombreux programmes de traitement destinés aux délinquants. Une autre forte proportion des indicateurs de besoins personnels et affectifs appartient à la catégorie des **problèmes de comportement**. On y trouve des comportements qui sont susceptibles d'entraîner des résultats néfastes pour les délinquants, notamment l'impulsivité, le goût du risque, l'agressivité, la colère, le peu de tolérance face aux frustrations, la passion du jeu et d'autres comportements qui posent des problèmes et peuvent devenir des facteurs criminogènes. La troisième catégorie d'indicateurs regroupe d'autres **caractéristiques personnelles** qui peuvent accroître la probabilité d'adoption d'un comportement criminel ou d'apparition d'autres résultats néfastes favorisant la criminalité. Parmi ces caractéristiques, on compte les traits de personnalité (p. ex., les tendances névrotiques), les préférences comportementales (p. ex., les préférences sexuelles inopportunes) et les caractéristiques mentales (p. ex., la déficience ou les troubles mentaux).

On a constaté que le domaine des besoins personnels et affectifs possède un pouvoir de prédiction considérable dans le protocole d'évaluation des risques et des besoins que le SCC utilise actuellement. Des résultats obtenus à partir d'autres échantillons de délinquants indiquent aussi que les facteurs personnels et affectifs sont importants. Par exemple, Andrews *et al.* (1986) ont montré que les indicateurs « affectifs/personnels » (analogues au domaine affectif-personnel de l'Inventaire du niveau de supervision - INS) comptent parmi les meilleurs prédicteurs de la récidive. Ces chercheurs ont examiné dans quelle mesure une série de caractéristiques des délinquants permettaient efficacement de prédire la récidive dans un échantillon de probationnaires de l'Ontario. La gamme de coefficients de corrélation significatifs allait de 0,15 à 0,31 pour dix indicateurs affectifs-personnels (valeur moyenne de r = 0,19). Seuls deux des dix indicateurs personnels et affectifs ne prédisaient pas la récidive à un seuil statistiquement significatif.

Quant à la puissance prédictive des indicateurs du risque et des besoins appliqués aux délinquants sous responsabilité fédérale, Motiuk et Brown (1993) décrivent les corrélations entre la suspension de la liberté conditionnelle et les éléments de l'Échelle

d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Six des onze facteurs du domaine personnel et affectif présentaient une corrélation significative avec la suspension lors du suivi, après six mois, d'un échantillon de 604 délinquants adultes qui avaient été libérés d'établissements fédéraux de la région de l'Ontario. Pour la majorité des éléments significatifs, le coefficient de corrélation se situait dans la gamme de 0,2. Parmi les facteurs liés aux besoins personnels et affectifs que ces chercheurs ont examinés, les éléments de la catégorie des lacunes cognitives étaient le plus fortement corrélés avec la suspension. L'étude a apporté d'importantes preuves du pouvoir de prédiction du domaine personnel et affectif, mais elle a aussi fourni suffisamment de données pour indiquer que les éléments de ce domaine ne sont pas tous des prédicteurs de la récidive.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le domaine personnel et affectif est composé d'un vaste groupe de facteurs dynamiques que l'on croit criminogènes. Parmi la gamme de besoins liés au comportement criminel que présentent les délinquants sous responsabilité fédérale, la catégorie des besoins personnels et affectifs est un domaine où la fréquence est élevée. En fait, en 1996, seuls 9 % des hommes faisant partie d'un vaste échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale (n = 11 541) ont été évalués comme ne présentant aucun problème dans le domaine des besoins personnels et affectifs (Motiuk, 1997). Au total, 27,9 % des hommes de l'échantillon éprouvaient « certaines difficultés » et près des deux tiers (63,2 %) éprouvaient des « difficultés considérables » dans ce domaine.

Le domaine personnel et affectif est aussi un secteur où beaucoup de délinquantes sous responsabilité fédérale (n = 182) présentent des besoins élevés. Seules 12,1 % des délinquantes n'éprouvaient « aucune difficulté », tandis que 52,2 % avaient « certaines difficultés » et plus du tiers des délinquantes de l'échantillon éprouvaient des « difficultés considérables » dans ce domaine.

La grande fréquence à laquelle on décèle des besoins dans la dimension personnelle et affective laisse penser que l'actuel groupe d'indicateurs englobe peut-être un champ trop vaste et qu'il pourrait être utile d'adopter un mode de classement plus

rationalisé. Par exemple, un nouveau regroupement des éléments personnels et affectifs pourrait produire une catégorisation plus satisfaisante sous l'angle du ciblage du traitement. Bon nombre des facteurs liés aux besoins personnels et affectifs sont déjà le point de mire de certains programmes de traitement (p. ex., résolution de problèmes, traitement des délinquants sexuels, maîtrise de la colère, etc.). Une restructuration des éléments en plusieurs catégories pourrait faire ressortir de façon plus précise les besoins particuliers de traitement dévoilés par le processus d'évaluation. La présente étude fournira des renseignements utiles pour déterminer si un réaménagement est susceptible ou non d'améliorer l'évaluation dans le domaine personnel et affectif; elle donnera en outre certaines orientations quant à la façon de grouper les éléments existants.

Questions méthodologiques

Nous avons utilisé le logiciel bibliographique PsychLit comme méthode initiale de recherche des études pertinentes portant sur les éléments du domaine personnel et affectif. Les recherches par mot clé ont été étendues aux variantes des termes employés pour désigner les indicateurs (p. ex., goût du risque = goût du risque, prise de risques inconsidérés, recherche de sensations fortes, esprit aventureux, etc.). Nous avons aussi limité le champ de recherche aux études qui visaient essentiellement des échantillons de populations criminelles, qu'il s'agisse de délinquants adultes ou de jeunes délinquants. En plus des recherches bibliographiques courantes effectuées par ordinateur, nous avons appliqué des techniques de référence croisée (à partir d'études documentaires et d'autres sources connues) pour constituer un corpus de documents traitant des facteurs contenus dans le domaine personnel et affectif de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins du SCC. Au total, nous avons ainsi repéré plusieurs centaines de textes pertinents. Nous avons concentré notre attention sur les nouveaux travaux de recherche effectués entre 1975 et 1997 sur les sujets en question. Cette façon de procéder nous a permis à la fois d'obtenir un ensemble suffisamment considérable de documents et de faire la distinction entre les travaux de première importance des années antérieures et les études plus récentes. Nous avons alors examiné les documents recensés pour déterminer s'ils apportaient des éléments d'information utiles à l'égard des questions figurant dans notre énoncé des travaux.

Puisque le domaine personnel et affectif est une catégorie très vaste, l'analyse des études pertinentes portant sur tous les besoins personnels et affectifs en cause était une entreprise de taille. Il nous a fallu limiter le nombre d'études sélectionnées en vue d'un examen initial. Après l'examen initial, nous avons éliminé encore un certain nombre de travaux de recherche qui n'étaient pas assez précisément axés sur notre sujet ou qui répétaient tout simplement les résultats présentés dans des études dont la méthodologie était plus rigoureuse. Compte tenu à la fois de la nécessité de préserver la portée générale de notre étude et des limites imposées par les contraintes de temps, il nous a été impossible de procéder à un dépouillement exhaustif de la documentation. L'examen qui suit représente la meilleure appréciation que nous avons pu faire des études qui fournissent les renseignements les plus pertinents sur les divers facteurs liés aux besoins personnels et affectifs.

La manière idéale d'étudier les indicateurs du domaine personnel et affectif consisterait à effectuer des méta-analyses distinctes de la puissance prédictive de chaque indicateur. De toute évidence, il faudrait bénéficier à cette fin d'un délai plus long pour pouvoir mener les activités requises de planification, de recherche et d'analyse approfondie. Néanmoins, notre examen représente une excellente solution de rechange à la méthodologie plus rigoureuse des techniques de méta-analyse. Lors du choix des études à inclure dans l'analyse, nous avons soigneusement évalué la qualité de leur méthodologie, la pertinence de leur contenu au regard des objectifs de notre examen et la contribution de leurs résultats à l'innovation dans le secteur de l'évaluation du risque et des besoins. Nous avons relevé diverses études qui corroborent la puissance prédictive des concepts. En présence de plusieurs comptes rendus qui indiquaient les mêmes résultats, nous avons choisi l'étude la plus caractéristique pour l'intégrer à notre examen. En outre, nous avons tenté de montrer la diversité des démarches méthodologiques adoptées (p. ex., méthodes psychométriques, plans conceptuels de recherche) et des échantillons de délinquants utilisés. Dans le cadre de notre examen, nous avons également tenté de repérer et d'inclure les études basées sur des échantillons de délinquants canadiens sous responsabilité fédérale. En général, nous avons trouvé un grand nombre d'études basées sur des échantillons canadiens et nous avons aussi

découvert plusieurs études pertinentes portant sur des délinquants canadiens sous responsabilité fédérale.

La plupart des travaux de recherche que nous avons examinés appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- **Corrélats de la récidive criminelle – prédiction**. Il s'agit normalement d'études prospectives, parfois réalisées dans le contexte de l'évaluation d'une intervention thérapeutique. Les concepts (p. ex., techniques de résolution de problèmes, estime de soi) sont mesurés au temps 1 et l'on mesure la récidive criminelle chez les adultes ou les jeunes délinquants au temps 2. La durée du suivi varie d'une étude à l'autre, mais elle est normalement d'au moins un an. Nous croyons que ces études sont considérées comme extrêmement pertinentes pour notre analyse et qu'elles fournissent les données les plus convaincantes relativement aux questions posées. Par conséquent, dans les cas où il existait plusieurs études analogues, nous avons généralement mis l'accent sur les études les plus récentes qui appartiennent à cette catégorie.

- **Corrélats de la récidive criminelle – antécédents criminels**. Ce sont des études transversales où les mesures des prédicteurs sont normalement combinées à des mesures des résultats basées sur l'information relative aux antécédents criminels contenue dans les dossiers. Dans certains cas, la mesure des antécédents criminels est fondée sur des méthodes d'auto-évaluation. Les études qui reposent sur l'auto-évaluation font souvent appel à des échantillons de non-délinquants (p. ex., élèves de niveau collégial, groupes issus de la population générale). Par conséquent, les études de ce genre qui examinent le lien entre le nombre d'actes criminels commis dans le passé et les concepts pertinents fournissent des données rétrospectives utiles pour notre examen. Les résultats produits par ces études sont moins convaincants que ceux des études prospectives. Néanmoins, les renseignements tirés des études transversales sont utiles lorsqu'on ne dispose pas de données empiriques plus rigoureuses.

- **Études démontrant la validité d'un critère au moyen de comparaisons entre groupes opposés.** Beaucoup d'études démontraient un lien entre les antécédents criminels et les divers concepts en comparant des groupes de délinquants et de non-délinquants. Les sous-échantillons de délinquants et de non-délinquants étaient issus d'une gamme variée de sources. En général, la sélection des sujets en fonction de la disponibilité est la meilleure description que l'on peut faire des stratégies d'échantillonnage dans cette catégorie. Une étude de ce genre, par exemple, peut comparer les mesures relatives à l'un des concepts (p. ex., capacité de maîtriser la colère) entre un échantillon de collégiens et un groupe de délinquants incarcérés. Les données provenant de ces travaux ne peuvent pas fournir de renseignements utiles pour l'évaluation du lien entre le comportement criminel et les concepts à l'étude. Cependant, elles fournissent une importante information descriptive sur la fréquence relative des traits ou caractéristiques étudiés (p. ex., tendances à la névrose, attitudes racistes) au sein de la population carcérale.

- **Études de suivi du traitement**. Certains des travaux recensés examinaient un ou plusieurs des concepts cibles dans le contexte de l'évaluation d'un programme de traitement correctionnel. Quelques-unes de ces études fournissent des preuves indirectes de l'existence d'un lien entre la récidive criminelle et les concepts en question. Par exemple, un programme qui vise à accroître la capacité de maîtriser la colère peut fournir des indications d'un lien entre la maîtrise de la colère et la récidive en montrant qu'un groupe expérimental présente un taux de récidive plus faible qu'un groupe témoin. Manifestement, l'information fournie par ces études est limitée comparativement à certaines des autres méthodes décrites ci-dessus.

La majorité des études qui fournissent des données empiriques sur la récidive et les concepts cibles portent sur des populations de jeunes délinquants. Notre analyse documentaire nous a amenés à conclure que l'on manque d'études prévisionnelles sur la récidive expressément consacrées à l'examen du comportement criminel à l'âge adulte pour bon nombre des facteurs personnels et affectifs. Cependant, pour la plupart des concepts, nous avons pu trouver diverses études basées sur des échantillons de jeunes. Certaines des études sur la délinquance fournissent des preuves prospectives d'un lien entre les caractéristiques durant l'enfance et l'adolescence et le comportement criminel ultérieur. Dans la mesure du possible, nous nous sommes fondés sur des données relatives à des populations de délinquants adultes pour répondre aux questions faisant l'objet de notre examen. Souvent, cependant, le nombre d'échantillons d'adultes n'était pas suffisant pour que l'on puisse évaluer adéquatement le pouvoir de prédiction des concepts. Dans ces cas, nous avons incorporé les données relatives aux jeunes à notre analyse en vue de corroborer les constatations générales faites à partir du nombre limité d'échantillons d'adultes.

Parmi les travaux examinés qui portaient sur des échantillons de délinquants adultes, nous avons repéré diverses études basées sur des sous-échantillons de délinquants. Par exemple, bon nombre des études qui sont pertinentes pour l'évaluation de la validité prédictive des concepts sont fondées sur des échantillons de délinquants toxicomanes. Les délinquants sexuels et les délinquants violents ont aussi fait l'objet de plusieurs travaux pertinents. On compte moins d'échantillons exclusivement composés d'auteurs de crimes contre les biens. Le recours à des échantillons constitués de

catégories particulières de délinquants impose certaines limites aux évaluations que nous pouvons faire; cependant, nous tenterons d'estimer les biais que leur utilisation est susceptible d'entraîner. Bien que cette situation se produise assez fréquemment, il convient de souligner que l'ensemble de la documentation recensée contient également un grand nombre d'études basées sur des populations générales de délinquants.

Un autre type de sous-échantillonnage que l'on trouve dans les études est fonction des variables liées au contexte d'administration de la justice pénale. Les contextes observés varient considérablement, depuis l'incarcération jusqu'à la liberté conditionnelle et à la probation. On compte aussi des échantillons de personnes qui ne relèvent pas de la justice pénale et qui auto-évaluent leur comportement criminel sur une période de suivi. Par conséquent, nous accordons dans notre analyse une attention particulière au contexte d'administration de la justice pénale dans lequel les études ont été réalisées.

En dépit de l'hétérogénéité et des limites des populations examinées dans les études que nous avons recensées, nous croyons que la documentation est suffisamment abondante pour permettre d'évaluer adéquatement la majorité des facteurs liés aux besoins personnels et affectifs sur lesquels porte notre analyse.

Lors de notre dépouillement, nous nous sommes préoccupés de chacun des indicateurs du domaine des besoins personnels et affectifs inclus dans les outils d'évaluation du risque et des besoins du SCC. Pour simplifier le processus d'analyse, nous avons souvent combiné (ou omis de distinguer) des « sous-composantes » et des « indicateurs ». Il faut également souligner que, dans bien des cas, l'indicateur des besoins était trop circonscrit pour qu'il soit possible d'obtenir des renseignements probants sur le concept. Cependant, dans la majorité des cas, on pouvait incorporer le concept restreint en question dans une plus vaste catégorie au sein d'une composante principale ou d'une sous-composante. Par exemple, il y avait peu d'études qui traitaient directement de l'« incapacité de se donner des choix », mais un assez grand nombre de comptes rendus portaient de façon générale sur les aptitudes à la « résolution de problèmes ». Dans les situations de ce genre, nous avons adopté une définition plus large pour remplacer un indicateur ou une série d'indicateurs. Par exemple, le concept de

l'« empathie » n'est pas expressément mentionné dans les indicateurs du protocole d'évaluation des besoins. Il y avait cependant de nombreux indicateurs des besoins personnels et affectifs qui n'étaient pas liés à un ensemble précis d'études prévisionnelles (p. ex., fort sentiment d'importance, absence de considération pour les autres) et qu'il était facile de regrouper dans la catégorie « empathie ». L'estime de soi s'est aussi dégagée comme concept qui ne figurait pas dans les indicateurs des besoins, mais qui avait fait l'objet d'un ensemble considérable d'études pertinentes relativement à la composante principale du « concept de soi ».

Notre examen de la documentation et notre organisation de la présentation des résultats nous ont amenés à réaffecter certains indicateurs à d'autres composantes principales ou sous-composantes. Par exemple, le « goût du jeu », qui n'a pas fait l'objet d'un nombre considérable d'études prévisionnelles, a été combiné au « goût du risque ». Nous décrirons les réaffectations que nous avons faites à mesure que nous présenterons les résultats de notre analyse. Dans notre section sur les conclusions et les recommandations, nous donnons plus de détails sur la façon dont on pourrait organiser les composantes personnelles et affectives de manière à produire une classification plus parcimonieuse des concepts.

Il importe de rappeler que, dans beaucoup de cas, nous n'avons pas trouvé un groupe solide d'études permettant d'établir qu'un indicateur reflète bel et bien un besoin lié au comportement criminel. Cela ne veut cependant pas dire que l'indicateur en question ne serait pas utile ou pertinent pour la mesure d'une sous-composante. Par exemple, nous avons trouvé des études sur la puissance prédictive de l'indicateur « troubles mentaux dans le passé », mais nous n'avons pas découvert d'études correspondantes sur les « troubles mentaux actuels ». À nouveau, cela ne signifie pas que ce dernier élément ne peut pas être un indicateur valide pour l'évaluation des troubles mentaux. Nous croyons comprendre que dans bien des cas, les indicateurs sont tout simplement des « indicateurs » et ne sont pas destinés à être considérés comme des concepts en soi.

Notre dernière observation sur la structuration des composantes et des indicateurs a trait au classement de certains concepts dans le domaine personnel et affectif. La sous-composante socioculturelle du « concept de soi », en particulier, a présenté diverses difficultés, tant sur le plan de la recherche d'études pertinentes qu'en ce qui concerne son inclusion même dans le domaine personnel et affectif. À notre avis, il est préférable de regrouper les indicateurs des problèmes occasionnés par l'appartenance ethnique et la religion dans le domaine « attitudes générales » où des indicateurs analogues existent déjà. De plus, nous croyons que l'indicateur « les liens familiaux posent des problèmes » est déjà bien représenté dans le domaine « relations conjugales et familiales ». Nous avons aussi éprouvé des difficultés à incorporer l'indicateur de l'affiliation à une bande dans la sous-composante socioculturelle du domaine des besoins personnels et affectifs. À notre avis, cet indicateur est essentiellement traité dans le domaine « interaction sociale et fréquentations », où il figure déjà comme élément. C'est pourquoi nous n'avons pas inclus ces quatre indicateurs socioculturels « réaffectés » dans notre analyse des facteurs liés aux besoins personnels et affectifs.

Nous avons utilisé les sous-catégories suivantes comme mode d'organisation de notre analyse et de présentation de nos résultats. On notera que, même si nous avons regroupé les sous-composantes et les indicateurs, notre structure correspond de façon générale au protocole décrit dans le Manuel de gestion des cas. On remarquera que certains changements ont été apportés dans l'ordre de présentation des catégories. Pour ce qui est des indicateurs réaffectés, ils figurent à la fois dans leur composante principale ou sous-composante d'origine et dans leur nouvelle catégorie. Dans les sections d'analyse qui suivent, chacun de ces éléments réaffectés est examiné dans sa nouvelle catégorie principale et sous-catégorie.

Composante principale	*Sous-composantes/indicateurs*
Concept de soi	**Personnel** • Se sent particulièrement important (réaffecté à « empathie ») • L'adresse physique pose des problèmes • Estime de soi (nouvel indicateur)
Connaissance (niveau de compréhension)	**Connaissance** • Impulsivité • Gère mal le temps (provient du « comportement/capacité de faire face aux situations ») • Irréfléchi (en provenance de « comportement/monitorage de soi ») • Peu consciencieux (provient du « comportement/consciencieux ») • Résolution de problèmes en général (nouvel indicateur) • Incapable de reconnaître les problèmes • Incapable de se donner des choix • Inconscient des conséquences • Établit des objectifs non réalistes • Pensée étroite et rigide • Aptitudes interpersonnelles • Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (provient du « comportement/capacité de faire face aux situations ») • Empathie • Se sent particulièrement important (provient du « concept de soi ») • N'a pas de considération pour les autres • Inconscient des autres • Incapable de comprendre les sentiments des autres • Manipulateur (provient du « comportement/manipulateur »)
Comportement	**Affirmation de soi** • Aptitudes à l'affirmation de soi **Tendances à la névrose** • Inquiétudes, anxiété (nouvel indicateur) **Agressivité** • Agressivité • Colère (nouvel indicateur) • Hostilité • Tolérance envers les frustrations (provient du « comportement/frustrations »)

Goût du risque

- Goût du risque
- Recherche de sensations fortes
- Goût du jeu (en provenance de « goût du jeu »)

Capacité de faire face aux situations

- Problème de contrôle du stress
- Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (réaffecté à « connaissance/aptitudes interpersonnelles »)
- Gère mal le temps (réaffecté à « connaissance/impulsivité »)

Comportement sexuel

Comportement sexuel

- Dysfonction
- Identité
- Préférences (inopportunes)
- Attitudes

Aptitude mentale

Fonctionnement

Santé mentale

Santé mentale

- Troubles

Interventions

Interventions

- Évaluations
- Médication
- Psychologique/psychiatrique
- Hospitalisation
- Programmes

EXAMEN DES FACTEURS LIES AUX BESOINS PERSONNELS ET AFFECTIFS

Concept de soi

La composante principale du concept de soi est définie par deux indicateurs personnels : « se sent particulièrement important » et « l'adresse physique pose des problèmes ». La notion de sentiment d'importance (ou encore, de narcissisme et d'égocentrisme), même si elle est rarement mentionnée dans les travaux de recherche en criminologie, semble être liée au concept de l'empathie. Ce sentiment d'importance suppose une concentration égoïste sur ses propres besoins sans égard ni intérêt pour les besoins des autres. C'est pourquoi nous avons incorporé cet élément dans le concept de l'« empathie », examiné plus loin. En ce qui concerne l'adresse physique, Andrews et Bonta (1994) affirment qu'on s'est quelque peu intéressé à la notion des liens entre la stature et la criminalité dans les tout premiers travaux de recherche portant sur les délinquants. Par exemple, on considérait que le type corporel mésomorphe était lié à un risque de comportement délinquant. Les références plus récentes à ce concept sont rares dans les comptes rendus de recherche.

Cependant, la notion d'estime de soi est un autre élément connexe au concept de soi qui a fait l'objet d'un plus grand nombre d'études. À bien des égards, les gens qui surestiment leur importance ou qui surestiment ou valorisent excessivement leur adresse physique peuvent être considérés comme se situant à l'extrémité supérieure de l'échelle de l'estime de soi. Nous avons inclus une analyse de la documentation sur l'estime de soi non seulement parce que cette dernière peut être liée à ces autres notions du concept de soi, mais aussi parce qu'elle est considérée par bien des gens comme un important corrélat du comportement criminel. Les croyances populaires sur la relation entre le crime et la personnalité laissent souvent penser que l'estime de soi est un facteur causal de l'apparition et de la perpétuation du comportement délinquant. Il est vrai que l'estime de soi n'est pas incluse actuellement comme indicateur dans le domaine des besoins personnels et affectifs. Cependant, certains professionnels du milieu correctionnel

pourraient plaider en faveur de l'incorporation de ce concept à titre de besoin lié au comportement criminel. C'est pourquoi nous passons en revue ci-dessous l'information recueillie sur le lien entre l'estime de soi et la criminalité.

Estime de soi

L'estime de soi a souvent été perçue comme une importante cible d'intervention au sein des populations criminelles (Bennett, 1974). Beaucoup de concepteurs de programmes ont supposé que l'estime de soi est un résultat important et que leurs programmes destinés aux délinquants ont comme avantage accessoire de rehausser cet état personnel très souhaitable (Field, 1985). Un projet de recherche intéressant mené par Bryson et Groves (1987) illustre la façon dont beaucoup de concepteurs de programmes correctionnels perçoivent l'estime de soi des délinquants. Supposant que l'estime de soi représentait un important résultat des interventions correctionnelles, les auteurs ont tenté de répertorier une série d'activités qui améliorent cette estime de soi chez les prisonniers. Ils ont examiné les différentes corrélations entre la participation à plusieurs types d'activités de loisirs (jeux de cartes, poids et haltères, jogging, jeu de fer à cheval, activités religieuses, etc.) et l'estime de soi des prisonniers. Bien qu'il soit difficile à interpréter, un échantillon de leurs résultats indique que, pour les délinquants criminels, le billard, l'haltérophilie, le fer à cheval, le basket-ball et les cérémonies religieuses présentent un lien positif avec l'estime de soi tandis que les cartes présentent une corrélation négative.

Certaines recherches ont été effectuées sur la relation entre l'estime de soi et la criminalité. En général, cependant, les études de suivi des délinquants qui portaient sur le lien entre l'estime de soi et la récidive ont produit des résultats contradictoires. Dans le cadre de leur importante analyse sur les prédicteurs, Ross et Fabiano (1985) n'ont recensé qu'un petit nombre d'études faisant état d'une plus faible estime de soi chez les délinquants avant 1980. Ils affirment cependant que le lien entre la criminalité et l'estime de soi peut se manifester par l'entremise du locus de contrôle. Puisque beaucoup de délinquants ont un locus de contrôle axé sur le pôle externe, leur estime d'eux-mêmes est susceptible de refléter un scepticisme quant à leur capacité de modifier ou de maîtriser leur environnement (locus de contrôle interne).

En revanche, d'autres données indiquent que l'estime de soi n'est peut-être pas un facteur déterminant du comportement criminel. Par exemple, Gendreau, Little et Goggin (1996) ont passé en revue un grand nombre d'études qui examinaient le lien entre la récidive et diverses mesures de la détresse personnelle. La faible estime de soi était l'une des mesures de cette catégorie, laquelle comprenait aussi des éléments comme la dépression, les tendances à la névrose, l'anxiété et le sentiment d'infériorité. Gendreau et ses collègues ont obtenu un coefficient de corrélation pondéré global (r) de 0,05 à partir d'un échantillon combiné de 19 933 délinquants et de 66 coefficients séparés pour la récidive et la détresse personnelle. La corrélation était significative à un seuil minimal ($p < 0,05$) pour ce vaste échantillon. Même si la faible estime de soi n'était pas la seule mesure incluse dans la catégorie de la détresse personnelle, les résultats de cette importante méta-analyse ne portent certainement pas à penser que ce concept est un important prédicteur du comportement criminel. Une méta-analyse de la récidive chez les délinquants sexuels a aussi été effectuée récemment par Hanson et Bussière (1996). Ces auteurs notent que l'estime de soi n'était pas liée à la récidive dans les études qu'ils ont examinées.

Une importante étude réalisée par Bynner, O'Malley et Bachman (1981) soulevait des questions sur le lien présumé entre l'estime de soi et le comportement délinquant chez les jeunes. Faisant appel à des données issues de la vaste enquête américaine « Youth in Transition » menée auprès d'un échantillon permanent, ils ont examiné le lien entre l'estime de soi et la délinquance sur une période de suivi de cinq ans. À trois dates repères, on a mesuré la délinquance et l'estime de soi auto-évaluées. Cela a permis aux chercheurs de procéder à une analyse poussée des pistes causales entre les deux variables pour un vaste échantillon national de garçons fréquentant l'école secondaire ($n = 1\ 471$). À partir de données recueillies à de multiples époques, les auteurs ont pu examiner les répercussions relatives des augmentations et des diminutions de l'estime de soi avec le temps. Ils ont aussi pu étudier la direction de la causalité entre les deux mesures (la question de savoir si la faible estime de soi accroît la délinquance ou si la délinquance favorise la faible estime de soi) en neutralisant diverses variables indépendantes (rendement scolaire, situation socioéconomique). Ils ont conclu que les

liens causaux entre l'estime de soi et la délinquance sont très faibles et que l'on n'a guère de données indiquant qu'une faible estime de soi accroît la probabilité d'une participation à des actes de délinquance. En fait, l'analyse des pistes causales laisse penser que le comportement délinquant a engendré certaines augmentations de l'estime de soi chez les garçons qui avaient peu d'estime pour eux-mêmes à l'origine.

Certains travaux de recherche ont été effectués sur le lien entre l'estime de soi et le comportement criminel dans des échantillons d'adultes; signalons en particulier que diverses études canadiennes ont apporté une contribution dans ce domaine. Une étude menée par Bennett (1974) sur un échantillon de libérés conditionnels américains, cependant, est souvent citée dans la documentation. Cet auteur a examiné le lien entre la récidive (mesurée à l'aide d'une échelle du résultat de la libération conditionnelle comportant neuf points, allant de l'absence d'arrestation ultérieure jusqu'à la condamnation pour de nouveaux crimes) et l'estime de soi antérieure à la mise en liberté dans un échantillon (n = 107) de libérés conditionnels provenant d'un établissement à sécurité maximale. Le résultat a été mesuré après 6 mois, 12 mois et 24 mois. L'estime de soi présentait une corrélation significative avec le résultat positif de la mise en liberté sous condition après six mois (r = 0,22), mais il n'y avait pas de corrélation après 12 mois (r = 0,13) ni après 24 mois (0,03). Même s'il avait certaines indications d'un lien entre les deux variables, Bennett a conclu que l'estime de soi était faiblement corrélée avec le résultat de la libération conditionnelle dans cet échantillon, mais il pensait que des lacunes méthodologiques avaient pu masquer l'ampleur de la corrélation.

Dans une étude ultérieure, Gendreau, Grant et Liepciger (1979) ont tenté d'examiner la même question à partir d'un échantillon de délinquants canadiens libérés d'établissements provinciaux et suivis pendant deux ans après leur mise en liberté. Ils ont fait appel à la mesure de l'estime de soi utilisée auparavant par Bennett (1974), mais ont aussi inclus plusieurs sous-échelles de la Liste d'épithètes (*Adjective Check List*, Gough et Heilbrun, 1965) qui étaient censées mesurer les sous-composantes de l'estime de soi. Les tests étaient administrés avant la mise en liberté et l'on se servait des nouvelles condamnations comme mesure de la récidive. L'estime de soi mesurée selon l'échelle

utilisée auparavant par Bennett ne présentait aucun lien avec la récidive après deux ans. Cependant, les autres mesures tirées de la Liste d'épithètes qui, selon les auteurs, représentaient des sous-composantes de l'estime de soi (adaptation personnelle, autonomie, abaissement de soi, sentiment défavorable, affiliation, tendance à la sympathie) étaient corrélées avec le résultat de la libération, ce qui indiquait une corrélation négative entre l'estime de soi et la récidive.

L'étude d'Andrews *et al.* (1986) sur le résultat de la probation portait sur un autre échantillon canadien qui fournissait des données permettant d'évaluer le lien entre l'estime de soi et la récidive. Dans cette étude de suivi sur deux ans, la corrélation entre l'estime de soi et l'échec de la liberté conditionnelle était négative, mais non significative ($r = -0,05$). Cette étude a produit d'autres données indiquant la faiblesse du lien entre l'estime de soi et le résultat des interventions correctionnelles.

Deux autres études canadiennes fournissent des données additionnelles pour l'évaluation du lien entre l'estime de soi et le comportement criminel et indiquent que le concept de l'estime de soi présente une complexité considérable dans les échantillons de délinquants. La première, réalisée par Wormith (1984), consistait en un suivi sur trois ans d'un échantillon de détenus libérés d'un établissement provincial de l'Ontario et qui avaient participé à une intervention thérapeutique pendant leur incarcération. On a mesuré l'estime de soi et d'autres concepts avant et après la participation au programme, ce qui a permis de calculer les scores de changement brut. Wormith a obtenu une structure complexe de résultats sur la récidive et l'estime de soi. Les scores du prétest sur l'estime de soi étaient corrélés avec le dénouement positif après la libération ($r = 0,23$), tandis que les résultats du post-test présentaient une faible corrélation négative ($r = -0,06$). La relation négative observée entre les scores de changement de l'estime de soi et le dénouement de la mise en liberté est particulièrement intéressante; elle laisse penser que l'augmentation de l'estime de soi pourrait avoir pour effet d'accroître les comportements de récidive. Wormith a aussi constaté une interaction entre l'estime de soi et l'identification aux autres criminels. Les détenus libérés qui avaient acquis une meilleure estime d'eux-mêmes et s'étaient davantage identifiés aux autres criminels pendant leur incarcération

étaient particulièrement plus susceptibles de connaître un dénouement négatif après la mise en liberté. Wormith affirme que l'estime de soi peut être une arme à double tranchant en milieu correctionnel. Cette étude remet en question l'hypothèse que l'on soutient de longue date selon laquelle l'augmentation de l'estime de soi des prisonniers pendant l'incarcération est un objectif souhaitable du traitement. Wormith affirme que s'il n'y a pas de changements positifs dans d'autres domaines (p. ex., perfectionnement des compétences, attitudes prosociales), l'amélioration de l'estime de soi pourrait être préjudiciable aux délinquants après leur mise en liberté.

Une dernière étude canadienne, menée par Annis et Chan (1983), jette un éclairage additionnel sur l'estime de soi dans le contexte correctionnel et notamment sur ses liens avec les résultats du traitement. Elle était basée sur un échantillon de 150 délinquants adultes de sexe masculin éprouvant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie qui avaient pris part à un programme de traitement durant leur incarcération et avaient fait l'objet d'un suivi pendant deux ans. Les sujets ont été assignés au groupe expérimental et au groupe témoin selon la méthode de la sélection aléatoire. Les chercheurs ont fait appel à une méthode composite pour obtenir une mesure de l'estime de soi à partir des scores d'une gamme de facteurs de bien-être personnel. Il n'y avait aucune différence dans le dénouement de la mise en liberté lorsqu'on comparait les résultats des délinquants ayant une image positive d'eux-mêmes et ceux des délinquants qui avaient une image négative d'eux-mêmes. Cela corrobore à nouveau l'absence de relation entre l'estime de soi et la récidive après la mise en liberté. En revanche, ces chercheurs ont découvert que l'image de soi avait un effet modérateur sur les résultats du traitement. Les délinquants qui avaient une image positive d'eux-mêmes semblaient retirer des avantages du traitement (moins de nouvelles condamnations, infractions moins graves) comparativement aux délinquants non traités qui avaient également une image positive d'eux-mêmes.

De nouveau, on observe une complexité considérable dans les constatations relatives au lien entre le comportement criminel et l'estime de soi. En général, il semble que l'estime de soi ne soit pas un important prédicteur du dénouement de la mise en liberté et ne soit peut-être pas un bon indicateur du risque ou des besoins liés au

comportement criminel. Les données laissent penser, en revanche, que l'évaluation de l'estime de soi est opportune dans les contextes où l'on peut caractériser cette dimension de façon plus précise. Par exemple, la recherche indique que les changements survenant dans l'estime de soi peuvent être d'importants prédicteurs de la récidive. Par conséquent, dans les cas où il est possible d'effectuer des évaluations prétest/post-test, l'étude de l'estime de soi pourrait fournir une importante information prédictive. Outre la capacité potentielle de prédiction des scores du *changement* de l'estime de soi, on peut considérer cette dernière comme un modérateur potentiel des résultats du traitement. Il peut donc être utile, en contexte thérapeutique, d'inclure l'estime de soi comme variable modératrice. Cependant, la documentation ne fournit pas d'indication solide du fait qu'une mesure unique de l'estime de soi puisse être utile pour prédire la récidive.

Connaissance

Pour les besoins de l'étude, nous avons organisé notre examen de la documentation en fonction des concepts suivants : impulsivité, goût du risque, résolution de problèmes en général, aptitudes interpersonnelles et empathie. Nous débuterons par le concept de l'impulsivité, qui a fait l'objet de travaux de recherche relativement considérables.

Impulsivité

La relation entre l'impulsivité et le comportement criminel est depuis plusieurs années un champ de recherche populaire et le lien entre les tendances impulsives et la criminalité est maintenant bien établi tant chez les jeunes que chez les adultes. L'impulsivité est la tendance à agir sans réfléchir : ne pas analyser les conséquences d'un comportement avant de l'adopter. Ross et Fabiano (1985, p. 37) définissent l'impulsivité comme l'absence, entre l'impulsion et l'action, d'un stade de réflexion et d'analyse cognitive de la situation. On a aussi fait appel à l'incapacité de « différer la gratification » pour décrire le concept de l'impulsivité. Dans leur analyse documentaire sur le domaine cognitif, Ross et Fabiano (1985) font état de diverses études sur la délinquance juvénile selon lesquelles le degré d'impulsivité était plus élevé dans les échantillons de délinquants que dans les échantillons de non-délinquants. Les données en question ont été produites

par des études où l'impulsivité était analysée à l'aide de questionnaires d'auto-évaluation, d'épreuves de performance portant sur la latence de la réponse et d'autres indicateurs de choix peu réfléchis (p. ex., le test des labyrinthes de Porteus) ainsi que par des expériences de laboratoire conçues pour évaluer les réponses de gratification différée.

L'impulsivité équivaut à une catégorie générale pour plusieurs des indicateurs qui figurent dans les domaines de la connaissance et du comportement (lesquels sont aussi appelés « niveau de compréhension » et « compétence sociale » dans les instruments d'évaluation du SCC). C'est pourquoi nous avons regroupé sous cette rubrique divers indicateurs qui sont apparentés entre eux : « gère mal le temps », « irréfléchi » (mauvais monitorage de soi) et « peu consciencieux ». On possède peu de données empiriques sur les liens entre chacun de ces indicateurs et le comportement criminel. Cependant, nous reconnaissons que chacun de ces éléments peut être utile à titre d'indicateur du plus vaste concept de l'impulsivité.

On a fait valoir que l'impulsivité est une caractéristique distinctive de beaucoup de crimes commis par les délinquants. Par exemple, l'étude de Zamble et Quinsey (1991) portant sur les récidivistes sous responsabilité fédérale au Canada montre à quel point de nombreux délinquants sont typiquement impulsifs dans la perpétration de leurs crimes. Près de la moitié des récidivistes composant l'échantillon ont affirmé que la totalité du processus, depuis la naissance de l'idée de commettre le nouvel acte criminel jusqu'à l'accomplissement de cet acte, s'était déroulée en moins d'une heure environ. Environ un quart seulement des récidivistes sous responsabilité fédérale ont affirmé avoir planifié ou concrètement préparé leur crime pendant plus d'une heure avant la perpétration de l'infraction.

Bien qu'il y ait moins d'études descriptives sur l'impulsivité chez les délinquants adultes, beaucoup de travaux ont démontré que les jeunes délinquants sont plus impulsifs que la normale. Les échelles d'Eysenck (Eysenck, Pearson, Easting et Allsopp, 1985), qui mesurent l'impulsivité, l'esprit aventureux et l'empathie, ont souvent été utilisées pour analyser l'impulsivité. Les éléments relatifs à l'impulsivité adoptent la forme de l'auto-évaluation; on demande directement au sujet d'indiquer dans quelle mesure il pose des

gestes impulsifs (ne pas réfléchir avant d'agir, tendance à accomplir des activités non planifiées, faire des choses « sous l'impulsion du moment », etc.). À l'aide de cette échelle, Eysenck et McGurk (1980) ont montré qu'un vaste échantillon de jeunes délinquants (n = 614) obtenaient pour l'impulsivité des scores moyens beaucoup plus élevés que les sujets normaux (n = 402). Par la suite, Thornton (1985) a obtenu des résultats analogues lorsqu'il a comparé deux échantillons de jeunes d'un centre de détention à un échantillon de jeunes adultes normaux. Thornton a aussi présenté des données sur le nombre auto-évalué d'activités illégales dans l'échantillon de délinquants. Il a observé une corrélation de 0,31 entre les activités délinquantes auto-évaluées et l'impulsivité auto-évaluée à l'aide de l'échelle d'Eysenck.

Les études plus récentes ont confirmé les travaux initiaux effectués au moyen des échelles d'Eysenck. Horvath et Zuckerman (1993) ont évalué un échantillon d'étudiants et d'étudiantes de premier cycle aux États-Unis. Ils ont montré une corrélation entre les scores obtenus pour l'impulsivité à l'aide de l'échelle d'Eysenck et le comportement criminel auto-évalué (r = 0,36). Ils ont en outre constaté que les scores de l'impulsivité présentaient une corrélation positive avec d'autres comportements à risque élevé dans les domaines des « infractions mineures » (accidents de la route, expulsions de boîtes de nuit ou de fêtes entre amis, etc.), des finances, des sports et des comportements sexuels (comportements à risque élevé d'infection par le VIH).

À l'aide d'une batterie de tests d'auto-évaluation de la personnalité, Krueger *et al.* (1994) ont mesuré l'impulsivité dans le cadre d'une étude longitudinale où ils ont fait appel à un concept qu'ils ont appelé « contrôle » (p. ex., attitude réfléchie, prudente, soigneuse, rationnelle, prévoyante). L'étude avait pour objet d'examiner la relation entre le degré d'impulsivité auto-évalué et la délinquance sur une période de 12 mois dans un vaste échantillon (n = 857) d'adolescents âgés de 18 ans en Nouvelle-Zélande. Chez les garçons et les filles, le degré élevé de contrôle présentait une corrélation négative avec la délinquance auto-évaluée dans la gamme de 0,34 à 0,37. Même si l'ampleur des corrélations était moindre (de -0,10 à -0,20), le degré plus élevé de contrôle (ou l'impulsivité moindre) présentait également une corrélation négative avec l'information sur

la délinquance obtenue auprès de la police, des tribunaux, de la famille et des camarades. Au Canada, Waldie et Spreen (1992) ont observé un plus petit échantillon de délinquants qui éprouvaient des difficultés d'apprentissage. Dans cette étude, selon les évaluations de l'impulsivité par les parents, les délinquants considérés comme fortement susceptibles d'agir sans avoir d'abord réfléchi présentaient un taux beaucoup plus élevé de récidive que les autres jeunes.

Le lien bien établi entre l'impulsivité et la délinquance semble être incontesté dans la documentation sur la délinquance juvénile. En fait, Block (1995) prétend que l'impulsivité est un important facteur explicatif de la délinquance. Selon lui, le lien étiologique que de nombreux auteurs ont signalé entre le faible QI et la délinquance est illusoire et s'explique par l'impulsivité. Il soutient que même s'il y a une corrélation entre l'impulsivité et le comportement délinquant, le QI est corrélé avec la délinquance parce que les adolescents impulsifs sont moins attentifs lors des tests de QI et obtiennent donc de moins bons résultats.

Diverses études ont en outre examiné le lien entre l'impulsivité et la criminalité dans des échantillons d'adultes. Bon nombre de ces études portaient spécifiquement sur la récidive ou présentaient des données rétrospectives basées sur le nombre d'infractions figurant au casier judiciaire. En général, les résultats sont un reflet fidèle de ce que l'on a constaté dans les échantillons de jeunes délinquants et ils indiquent un lien étroit entre l'impulsivité et le comportement criminel. On a aussi administré les échelles d'Eysenck à des échantillons d'adultes, mais on a également eu recours à une gamme d'autres méthodes pour évaluer l'impulsivité.

L'une des premières études dans ce domaine mesurait l'impulsivité par rapport aux caractéristiques des crimes commis par les meurtriers (Heilbrun, Heilbrun et Heilbrun, 1978). Ces chercheurs ont classé 164 meurtriers en deux catégories (meurtres « impulsifs » et meurtres « prémédités »), puis ont examiné le degré de succès de la libération conditionnelle chez leurs sujets. Les auteurs de meurtres impulsifs présentaient un taux de récidive plus élevé (62 %) que les auteurs de meurtres prémédités (45 %). La récidive était définie comme étant l'échec de la libération conditionnelle (violation des

conditions ou nouvelle condamnation); les sujets non récidivistes étaient parvenus au terme de leur période de libération conditionnelle sans anicroche.

Andrews *et al.* (1986) ont montré l'existence d'un lien entre la récidive et l'impulsivité, au moyen d'une échelle d'auto-évaluation décrite comme étant une échelle de maîtrise de soi, dans un échantillon d'adultes probationnaires en Ontario. La maîtrise de soi présentait une corrélation négative avec la récidive (-0,22), définie selon les critères suivants : nouvelle condamnation, arrestation ou autre preuve d'une nouvelle infraction. Outre la récidive en tant que telle, l'échelle de maîtrise de soi produisait également une corrélation négative avec le risque global de récidive (-0,41) établi à l'aide de l'Inventaire du niveau de supervision (INS).

Une étude plus récente a aussi été menée sur le lien entre la récidive et l'impulsivité. À partir d'un échantillon de sujets finlandais (n = 348), DeJong, Virkkunen et Markku (1992) ont étudié la récidive chez des délinquants reconnus coupables de meurtre, de tentative de meurtre et d'incendie criminel. Pour mesurer l'impulsivité, on a classé les crimes initiaux comme « impulsifs » ou « non impulsifs ». Au cours de la période moyenne de suivi de deux ans, les délinquants libérés qui avaient commis un crime initial impulsif étaient plus susceptibles de récidiver que ceux dont le crime initial était considéré comme non impulsif. La corrélation était plus forte pour les auteurs d'homicide que pour les délinquants reconnus coupables d'incendie criminel. L'impulsivité était corrélée tant avec la récidive générale qu'avec la récidive violente.

Dans une importante étude, Prentky *et al.* (1995) ont examiné l'efficacité prédictive de l'impulsivité en suivant à long terme 109 violeurs sortis de prison depuis 12 ans en moyenne. Prentky et ses collègues ont fait appel à des cotations basées sur les dossiers pour évaluer les sujets selon le critère de l'impulsivité du « mode de vie ». Ce concept comprenait les éléments suivants : instabilité d'emploi (absentéisme, abandon d'emploi), conduite insouciante, réactions agressives aux frustrations, comportements perturbateurs et bagarres. Les chercheurs ont classé les comportements de récidive en divers types d'infractions. Pendant la période de suivi, les délinquants à « forte impulsivité » étaient plus de deux fois plus susceptibles de commettre une nouvelle infraction que les

délinquants à « faible impulsivité ». Les délinquants très impulsifs étaient près de trois fois plus susceptibles de commettre un crime avec violence ou une infraction sexuelle que les sujets peu impulsifs. Cependant, on a obtenu un degré plus élevé de prévisibilité lorsqu'on a examiné les crimes sans victime à caractère non sexuel (ivresse, intrusion, introduction par effraction, inconduite, etc.). Les délinquants très impulsifs étaient près de quatre fois plus susceptibles d'être déclarés coupables de ces infractions que les délinquants peu impulsifs.

Dans une étude récente portant sur un échantillon général de délinquants de sexe masculin en liberté conditionnelle, on a aussi examiné le lien entre le caractère violent de l'infraction et l'impulsivité (Cherek *et al.*, 1997). Les auteurs ont subdivisé l'échantillon (n = 30) en délinquants violents et non violents et ont examiné les différences entre les scores d'impulsivité des deux groupes. Ils ont eu recours à un exercice de gratification différée et à une mesure d'auto-évaluation (Échelle d'impulsivité de Barratt) pour évaluer l'impulsivité. Cherek et ses collaborateurs ont constaté que les délinquants violents faisaient une proportion sensiblement plus élevée de choix impulsifs que les délinquants non violents dans l'exercice de gratification différée. Les délinquants violents obtenaient par ailleurs des scores d'impulsivité plus élevés que les délinquants non violents dans le cadre de deux auto-évaluations distinctes. Fait digne de mention, ces chercheurs ont également observé une corrélation (r = 0,42) entre les choix impulsifs dans l'exercice de gratification différée et les scores de l'échelle d'auto-évaluation de l'impulsivité.

Les chercheurs n'ont pas examiné à fond la multidimensionnalité possible de l'impulsivité; néanmoins, une étude menée par Stanford et Barratt (1992) mérite d'être mentionnée à cet égard. Ces auteurs ont utilisé l'échelle d'impulsivité de Barratt pour mesurer trois concepts d'impulsivité dans un échantillon de détenus (n = 79) : l'impulsivité motrice, l'impulsivité cognitive et la non-planification impulsive. À titre de critère, les chercheurs ont examiné une mesure qu'ils ont appelée « incidents liés à la maîtrise des impulsions ». Il s'agit d'un indice du nombre total d'incidents imputables à des « troubles » de la maîtrise des impulsions (p. ex., consommation abusive d'alcool ou de drogue, condamnations liées à la consommation d'alcool, agressions répétées, allumage impulsif

d'incendies). Stanford et Barratt ont constaté que seule la sous-échelle de l'impulsivité motrice permettait de prédire les scores de la mesure des comportements impulsifs. Il faudrait mener des recherches plus poussées afin de déterminer l'utilité d'une démarche fondée sur des concepts multiples en matière d'évaluation de l'impulsivité et de prédiction du comportement criminel.

Les données relatives à divers indices du comportement criminel et de l'impulsivité chez les délinquants adultes autorisent clairement à penser que l'impulsivité est un concept important dans l'étude de la criminalité. Plusieurs études ont montré, en particulier, que l'impulsivité est un prédicteur de la récidive dans des échantillons de délinquants adultes. La plupart des chercheurs et des praticiens en milieu correctionnel n'auraient guère de difficulté à recommander l'impulsivité comme important facteur lié aux besoins dans le cadre d'une évaluation des facteurs criminogènes.

Résolution de problèmes

Une forte proportion de la documentation sur le lien entre les aptitudes à la résolution de problèmes et le comportement criminel est axée sur la résolution des problèmes interpersonnels, c'est-à-dire les aptitudes nécessaires pour interagir efficacement avec les autres lorsque des problèmes surviennent dans les relations interpersonnelles (p. ex., Ross et Fabiano, 1986). Nous nous concentrerons surtout ici sur les aptitudes à la résolution de problèmes en général, qui s'appliquent à la fois aux problèmes personnels et interpersonnels.

Dans certains cas, il est difficile de dissocier la recherche axée sur la résolution des problèmes interpersonnels de la recherche qui porte sur la résolution de problèmes en général. Cependant, on entend généralement par « aptitudes à la résolution des problèmes interpersonnels » les aptitudes permettant de corriger les perceptions et les attributions inopportunes qui surviennent souvent dans les relations entre les délinquants. Les aptitudes à la résolution de problèmes en général, en revanche, sont les aptitudes requises pour régler des problèmes de façon rationnelle en appliquant soigneusement des étapes de résolution qui favorisent les dénouements positifs et prosociaux (collecte

d'information, définition du problème, élaboration des options, choix des solutions appropriées, etc.). L'Inventaire de résolution de problèmes (*Problem Solving Inventory*) conçu par Heppner et Peterson (1982) a souvent été utilisé pour l'évaluation des aptitudes à la résolution de problèmes en général. Une mesure analogue a été proposée par D'Zurilla et Nezu (1990). Les deux mesures font appel à une série de sous-échelles pour évaluer les aptitudes en question (définition du problème, prise de décisions, démarche méthodique, etc.).

Même si la résolution de problèmes semble d'entrée de jeu être un concept important pour la prédiction du comportement criminel et de la récidive, on constate un manque d'études sur les aptitudes à la résolution de problèmes en général chez les délinquants. Les travaux de recherche sont en majorité basés sur des sous-échantillons de délinquants et peu d'études ont examiné le lien entre la résolution de problèmes en général et la récidive. Diverses études ont montré uniquement les changements prétest et post-test survenus dans les aptitudes à la résolution de problèmes par suite de la participation des délinquants aux programmes de traitement.

L'une des études qui ont présenté des résultats sur la relation entre les aptitudes à la résolution de problèmes et la délinquance juvénile a été menée dans le contexte d'un programme de traitement visant à combler diverses lacunes sur le plan des aptitudes. Hains et Herrman (1989) ont mesuré les compétences en résolution de problèmes à l'aide d'une série de 22 énoncés expressément adaptés aux adolescents (*Adolescent Problems Inventory* – Inventaire des problèmes des adolescents, Friedman *et al.*, 1978). Ils ont observé que, parmi leurs sujets, les délinquants considérés comme agressifs obtenaient des scores plus bas que les jeunes non agressifs pour les aptitudes à la résolution de problèmes. De plus, les jeunes qui avaient des compétences « médiocres » en résolution de problèmes selon les échelles d'auto-évaluation étaient plus susceptibles que les adolescents obtenant des scores plus élevés d'être considérés par le personnel du centre de traitement comme fonctionnant avec une efficacité moindre.

Slaby et Guerra (1988) ont fait des constatations analogues lorsqu'ils ont examiné les aptitudes à la résolution de problèmes d'un échantillon de délinquants adolescents qui

avaient été incarcérés. Ces chercheurs ont aussi eu recours à des énoncés de problèmes à résoudre pour mesurer les compétences des sujets en la matière. Ils ont constaté que les jeunes qui avaient été évalués comme très agressifs obtenaient des scores plus bas pour les tâches de résolution de problèmes que les jeunes considérés comme peu agressifs. Dans une deuxième étude basée sur le même échantillon, Guerra et Slaby (1990) faisaient état d'un accroissement des aptitudes à la résolution de problèmes lors du post-test consécutif à une intervention de 12 séances. Les délinquants avaient sensiblement amélioré leur capacité de résoudre des problèmes selon diverses dimensions comprenant la définition du problème, l'élaboration des conséquences et des solutions ainsi que le choix des objectifs.

Une autre évaluation d'intervention thérapeutique, réalisée par Dishion *et al.* (1984), faisait appel à l'Inventaire des problèmes des adolescents décrit par Hains et Herrman (1989). Cependant, dans cette étude, les auteurs ont présenté des données sur le lien entre la résolution de problèmes et la récidive après la participation au programme. Ils ont constaté que les aptitudes à la résolution de problèmes présentaient une corrélation négative avec la délinquance auto-évaluée ($r = -0,37$) et officiellement consignée dans les dossiers ($r = -0,33$).

On n'a mené que quelques rares études sur les compétences en résolution de problèmes chez les délinquants adultes. Ingram, Dixon et Glover (1983) ont appliqué l'Inventaire de résolution de problèmes (*Problem Solving Inventory*, Heppner et Peterson, 1982) à leur échantillon d'hommes adultes incarcérés et non incarcérés. Il n'y avait aucune différence significative entre les sous-échantillons de délinquants et de non-délinquants selon les trois sous-échelles de l'Inventaire : démarche méthodique, comportement impulsif et confiance dans la résolution de problèmes. Ces chercheurs ont aussi utilisé l'Échelle de résolution de problèmes selon les moyens et les fins (*Means/Ends Problem Solving Scale* – MEPS, Platt et Spivack, 1975). Cette Échelle permet d'évaluer dans quelle mesure le sujet peut planifier efficacement les moyens à prendre étape par étape pour résoudre un problème. Toutefois, aucune différence significative n'a été observée entre les hommes incarcérés et non incarcérés selon l'Échelle MEPS.

Une autre étude fondée sur un échantillon de détenus adultes de sexe masculin a porté sur le lien entre la résolution de problèmes et les tendances au suicide (Ivanoff *et al.*, 1992). L'échantillon était composé de détenus qui avaient des antécédents de « parasuicide »; les aptitudes à la résolution de problèmes ont été mesurées à l'aide de l'Échelle MEPS. Les auteurs rapportent qu'ils n'ont trouvé aucun lien entre l'habileté à résoudre les problèmes selon cette échelle et les tendances suicidaires actuelles des détenus. Dans une autre étude portant sur des détenus, Pugh (1993) n'a pu trouver aucun effet de différenciation associé aux aptitudes à la résolution de problèmes. Ce chercheur a examiné le degré auto-évalué d'adaptation au milieu carcéral et n'a observé aucun lien entre cette mesure et l'Inventaire de résolution de problèmes de Heppner et Peterson (1982). Il affirme en outre que les scores de résolution de problèmes obtenus par les détenus de son échantillon ne différaient pas de façon marquée des scores produits par la même mesure pour les échantillons de référence composés d'étudiants de premier cycle (Heppner et Peterson, 1982).

Même s'il ne semble y avoir aucune relation entre les aptitudes à la résolution de problèmes et les variables du bien-être personnel chez les délinquants adultes, les résultats n'excluent pas la possibilité que ces aptitudes soient liées à la criminalité dans leur cas comme elles le sont dans les échantillons de jeunes délinquants. Ingram *et al.* (1985) ont mené une étude transversale où des sous-échantillons séparés de récidivistes et de détenus non récidivistes ont été constitués. Ces chercheurs ont utilisé l'Inventaire de résolution de problèmes pour évaluer les aptitudes dans ce domaine et ont examiné dans quelle mesure les trois sous-échelles (démarche méthodique, comportement impulsif et confiance dans la résolution de problèmes) permettaient de distinguer les récidivistes des non-récidivistes. Dans le cas de la sous-échelle du comportement impulsif, les récidivistes obtenaient des résultats sensiblement plus élevés que les non-récidivistes. Cependant, les deux autres sous-échelles n'ont produit aucun effet de différenciation.

Trop peu de recherches ont été menées sur le lien entre les aptitudes à la résolution de problèmes et la criminalité chez les délinquants adultes. Une seule étude transversale a démontré les effets de ces aptitudes sur la récidive. De plus, les mesures de ces

aptitudes n'ont pas permis de faire la distinction entre les échantillons de délinquants et de non-délinquants ni d'établir un lien avec le degré d'adaptation des détenus. En revanche, on ne dispose pas de données suffisantes pour conclure qu'il ne convient pas d'évaluer les aptitudes à la résolution de problèmes en général à titre de besoin lié au comportement criminel. Par exemple, à partir de l'échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale dont nous avons fait état plus haut, Motiuk et Brown (1993) ont constaté que les faibles aptitudes à la résolution de problèmes présentaient une corrélation significative avec la suspension de la liberté conditionnelle ($r = 0,15$). La dimension de la résolution de problèmes a une forte validité apparente, comme en témoignent les nombreuses interventions qui visent à accroître les compétences des délinquants dans ce domaine. Par surcroît, la validité prédictive des aptitudes à la résolution de problèmes est évidente dans les recherches sur les jeunes délinquants. La compétence en résolution de problèmes est aussi théoriquement reliée à l'impulsivité; or, il a été montré que celle-ci a un rapport étroit avec le comportement criminel. Les faibles aptitudes à la résolution de problèmes peuvent être considérées comme une composante de l'impulsivité en ce sens que bien des gens ayant des compétences médiocres ne prennent pas le temps d'appliquer des solutions étape par étape aux situations qui posent des problèmes. Il faudra recueillir des données additionnelles pour pouvoir évaluer les qualités dynamiques et prédictives des aptitudes à la résolution de problèmes dans des échantillons d'adultes. Néanmoins, ce concept devrait continuer d'être un élément constitutif important de l'évaluation du risque et des besoins chez les détenus sous responsabilité fédérale.

Nous avons regroupé sous la rubrique de la résolution de problèmes en général divers indicateurs cognitifs, dont l'incapacité de reconnaître les problèmes, l'incapacité de se donner des choix, l'absence de conscience des conséquences, la pensée étroite et rigide (p. ex., irrationnelle) et la pensée concrète. En raison du caractère circonscrit de ces concepts, ainsi que de la diversité des définitions et des méthodes de mesure qui ont été utilisées dans la documentation générale et la documentation axée sur la criminologie, il est difficile d'intégrer les résultats des études qui ont déjà été menées. Ross et Fabiano (1985) ont examiné une partie des travaux publiés en fonction de ces indicateurs plus

précis, notamment la pensée rigide et concrète. Ils ont recensé des études qui montrent des différences relativement à ces concepts entre les délinquants et les non-délinquants, de même qu'entre les délinquants adultes et non adultes. Il faut reconnaître que les variables cognitives de ce genre sont difficiles à mesurer et que l'on utilise normalement des tests psychologiques complexes pour évaluer la performance des sujets dans ces domaines. S'il était possible d'élaborer des critères de notation faciles à utiliser pour l'évaluation des styles de pensée cognitive, il serait extrêmement utile d'inclure ces indicateurs dans la sous-composante de la résolution de problèmes en général.

Aptitudes interpersonnelles

On accorde depuis une vingtaine d'années une attention considérable à la question des lacunes dans les aptitudes sociales des délinquants adolescents et adultes. On a mis au point divers programmes en vue d'améliorer les aptitudes sociales de populations de délinquants et les chercheurs ont produit des données indiquant qu'il est possible d'accroître ces aptitudes par le biais de la participation aux programmes de traitement. Parmi ces programmes, on compte : les interventions basées sur les aptitudes sociales à l'intention des conjoints violents (Hamberger et Hastings, 1988); la formation générale axée sur les compétences sociales pour les jeunes délinquants (p. ex., Mathur et Rutherford, 1994; Shivarttan, 1988; Spence et Marzillier, 1981); enfin, les programmes qui visent plus particulièrement à combler les lacunes dans les aptitudes sociales chez les délinquants sexuels (p. ex., Valliant et Antonowicz, 1992). Non seulement ces programmes d'amélioration des aptitudes sociales ont-ils représenté un pôle d'intervention populaire auprès des concepteurs de programmes, mais de plus, les délinquants eux-mêmes ont évalué de façon très positive les effets de ce genre d'interventions. Par exemple, dans une étude menée par MacDevitt et Sanislow (1987), les probationnaires et les délinquants incarcérés qui avaient pris part aux programmes de traitement considéraient l'« amélioration de la capacité de bien s'entendre avec les gens » comme l'avantage le plus précieux parmi 10 résultats différents du traitement.

Même s'il y a eu beaucoup d'innovations dans le secteur des programmes et de nombreuses discussions sur le plan théorique, il n'en demeure pas moins que les

recherches portant directement sur le lien entre les aptitudes interpersonnelles et le comportement criminel, particulièrement la récidive, sont insuffisantes. Notre recherche documentaire nous a permis de découvrir uniquement quelques études qui fournissent des données sur les programmes d'apprentissage des aptitudes sociales et sur les résultats obtenus après la mise en liberté. Il y avait de nombreux rapports, y compris les études de suivi du traitement susmentionnées, qui décrivaient les changements prétest et post-test survenus dans les aptitudes sociales par suite des programmes de traitement. Toutefois, ces données fournissent seulement des preuves de la possibilité de changement des aptitudes sociales avec le temps, et non des preuves du caractère criminogène des lacunes dans ces aptitudes. Nous passons en revue ci-dessous certaines des études où l'on a examiné les lacunes dans les aptitudes sociales dans des populations de délinquants et nous abordons brièvement les hypothèses théoriques sur la façon dont ces lacunes pourraient être liées au comportement criminel. La diversité des définitions utilisées pour décrire les aptitudes sociales pose des difficultés particulières dans l'examen de ces travaux de recherche. En général, nous entendons par aptitudes sociales la capacité d'éviter les conflits dans les relations et de résoudre les problèmes interpersonnels d'une façon qui entraîne un dénouement mutuellement satisfaisant. L'influence de ces aptitudes sur la réduction de la probabilité d'adoption d'un comportement agressif dans les interactions sociales est un thème de première importance dans les travaux sur les aptitudes sociales, particulièrement au regard des populations de délinquants. Beaucoup de chercheurs mettent en lumière le contexte interpersonnel du comportement agressif et affirment que l'amélioration des aptitudes sociales pourrait donner lieu à des modes moins agressifs de règlement des problèmes interpersonnels (p. ex., Henderson, 1986).

Dans le cadre de leur examen des variables cognitives, Ross et Fabiano (1985) mentionnent plusieurs études montrant que les lacunes dans les aptitudes sociales sont plus graves dans la population carcérale. Ils ont trouvé des études indiquant que des troubles du comportement sont associés à des aptitudes inefficaces à la résolution des problèmes interpersonnels. De plus, il a été démontré que les lacunes dans les aptitudes sociales sont corrélées avec les comportements agressifs et impulsifs. Dans leur examen,

Ross et Fabiano soulignent que la capacité de comprendre une situation sociale et la capacité de choisir parmi une gamme appropriée de réactions sont des caractéristiques clés qui définissent les personnes pourvues d'aptitudes sociales. Ils font ressortir l'aspect « cognitif » des aptitudes sociales : la personne doit comprendre les problèmes qu'elle éprouve dans ses relations interpersonnelles et elle doit utiliser les capacités de raisonnement nécessaires pour résoudre ces problèmes.

Serin et Kuriychuk (1994) ont étudié les lacunes cognitives chez les délinquants violents et font ressortir les « schémas » négatifs que ceux-ci semblent posséder. Selon eux, les délinquants qui usent de violence de façon persistante envisagent le monde dans une perspective hostile et croient que la plupart des gens ont des intentions malveillantes à leur endroit. Ils affirment que ces délinquants sont plus susceptibles de se préoccuper des aspects négatifs de leurs interactions sociales et ne prêtent pas suffisamment attention aux éléments positifs. De concert avec leur tendance à aborder les problèmes de façon impulsive et irréfléchie, leur schéma négatif donne souvent lieu à des modes agressifs et violents de résolution des difficultés interpersonnelles. Serin et Kuriychuk (1994) ont élaboré leur modèle conceptuel en s'appuyant sur diverses études de laboratoire qui examinaient les processus cognitifs des délinquants et, particulièrement, des délinquants évalués comme psychopathes.

Dodge et Frame (1982) ont fourni certaines indications de la tendance des délinquants à attribuer une intention négative aux actes des autres dans le cadre de diverses études portant sur les jeunes. Ils ont tenté de définir les différences dans la façon dont les garçons agressifs et non agressifs se forgent des attributions à propos des actes et des comportements de leurs camarades. Dans leurs travaux, Dodge et Frame ont utilisé une série d'exercices en laboratoire à partir de récits dans lesquels un garçon subissait une conséquence négative par suite d'un acte ambigu posé par un autre enfant (p. ex., être accidentellement frappé par un ballon). Les garçons qui avaient des antécédents d'agressivité étaient beaucoup plus susceptibles que les garçons non agressifs d'attribuer une intention hostile aux actes ambigus des autres. Dodge et Frame ont aussi observé que les garçons agressifs étaient plus susceptibles que les autres

d'affirmer qu'ils résoudraient la conséquence négative en réagissant agressivement envers l'autre enfant. Ils ont en outre constaté que le biais cognitif chez les garçons agressifs était de plus grande ampleur lorsqu'eux-mêmes plutôt que leurs camarades subissaient la conséquence négative. Par exemple, lorsque les récits portaient sur une conséquence négative subie par un ami plutôt que par le sujet, les garçons agressifs étaient moins susceptibles d'attribuer des intentions hostiles à l'acte ambigu. Autrement dit, leurs attributions « paranoïdes » se limitaient à eux-mêmes et ne s'étendaient pas aux autres.

Une autre contribution récente aux travaux de recherche sur la délinquance vient renforcer l'idée qu'il manque d'importantes aptitudes sociales à de nombreux jeunes délinquants. Marcus (1996) a passé en revue les études publiées sur la qualité des relations entre camarades chez les adolescents délinquants et non délinquants. Il a effectué ces travaux en réponse aux affirmations de certains chercheurs selon lesquelles les relations entre jeunes délinquants ont tendance à se caractériser par un plus grand degré de confiance et de chaleur que les relations entre non-délinquants. Or, les études que Marcus a examinées conduisaient à l'interprétation opposée. Il a trouvé peu d'indications d'une qualité supérieure des relations entre délinquants et a noté que ces relations sont marquées par une plus forte présence de conflits et une plus grande instabilité. Il conclut que les amitiés entre délinquants se caractérisent par des disputes plus fréquentes, davantage de comportements agressifs et impulsifs, de moins bonnes aptitudes sociales-cognitives à la résolution de problèmes, des déformations perceptives et cognitives ainsi que de moins bonnes aptitudes à la réconciliation (Marcus, 1996, p. 155).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, peu d'études ont tenté d'évaluer le lien entre les lacunes dans les aptitudes sociales et l'ampleur du comportement criminel. Cependant, une étude canadienne portant sur des délinquants d'un centre d'éducation surveillée en Ontario a examiné la relation entre les aptitudes sociales et la récidive postérieure à la libération (Zarb, 1978). Cette chercheuse a évalué les aptitudes sociales à l'aide de mesures d'auto-évaluation ainsi que de cotations de l'efficacité interpersonnelle

des jeunes par les employés du centre d'éducation. Zarb a constaté que la mesure composite de l'efficacité interpersonnelle présentait une corrélation négative avec la délinquance officiellement consignée pendant la période de suivi. Par surcroît, la mesure de l'efficacité interpersonnelle était aussi corrélée avec les évaluations de l'adaptation sociale des jeunes faites par les travailleurs chargés des cas après la mise en liberté.

Même si les données semblent indiquer l'existence d'un lien entre le comportement délinquant ou agressif et le manque d'aptitudes sociales, au moins deux études sur les jeunes délinquants n'ont pu confirmer cette relation. Renwick et Emler (1991) ont mené une étude rétrospective (n = 37) dans laquelle ils examinaient les aptitudes sociales des délinquants ainsi que les auto-évaluations faites par ceux-ci de leur comportement délinquant dans le passé. Ils ont eu recours à des auto-évaluations et à des tests comportementaux pour évaluer les aptitudes sociales. Ils n'ont cependant décelé aucune relation entre les aptitudes sociales et le nombre d'actes de délinquance signalé par les jeunes.

Dans la deuxième étude, les chercheurs ont tenté d'examiner le lien entre le type d'infraction et les aptitudes sociales dans un groupe de jeunes délinquants (Ford et Linney, 1995). Ils ont comparé des délinquants sexuels, des délinquants violents ayant commis des crimes à caractère non sexuel et des auteurs d'infractions liées au statut juridique de la personne à l'aide d'une échelle de mesure des aptitudes interpersonnelles. Ils n'ont observé aucune différence entre les trois types de délinquants selon leur mesure des aptitudes sociales. L'une des interprétations possibles de leurs données est que les lacunes dans les aptitudes interpersonnelles peuvent ne pas avoir de lien avec la cause du comportement agressif. Les comparaisons des aptitudes sociales entre des groupes de délinquants et des groupes de non-délinquants se sont généralement limitées aux jeunes. Chez les délinquants adultes, on a mené des études de suivi sur les programmes d'apprentissage des aptitudes sociales, mais on a moins examiné le lien entre le comportement criminel et les lacunes dans les aptitudes sociales. On constate une exception à cette règle dans l'importance particulière qui a été accordée au sous-échantillon des délinquants sexuels, les travaux dans ce domaine ayant souvent mis

l'accent sur l'enseignement d'aptitudes hétérosexuelles appropriées aux délinquants sexuels. Dans une étude menée par Segal et Marshall (1985), on a comparé les aptitudes sociales d'un groupe de violeurs et de pédophiles incarcérés dans un pénitencier fédéral canadien à celles d'un groupe d'hommes non incarcérés. Ces chercheurs ont eu recours à des notations par des juges, à des notations par des compères et à des auto-évaluations pour analyser les aptitudes hétérosexuelles. Ils ont aussi administré une échelle d'auto-évaluation de l'anxiété sociale. Pour chacune des mesures des aptitudes sociales utilisées, Segal et Marshall ont observé que les hommes non incarcérés présentaient des niveaux plus élevés d'aptitudes que les délinquants sexuels incarcérés. Autre constatation quant aux sujets incarcérés, les aptitudes sociales étaient plus faibles dans le sous-groupe des pédophiles que dans le sous-groupe des violeurs.

Sur le plan théorique, il y a de bons arguments indiquant que les lacunes dans les aptitudes sociales sont susceptibles d'accroître la probabilité d'adoption d'un comportement agressif. Une incidence plus élevée du comportement agressif est à son tour susceptible d'engendrer un comportement criminel et des condamnations au criminel pour des actes d'agression. Cependant, la documentation contient peu de données venant corroborer les affirmations théoriques qui ont été faites, particulièrement dans le cas des délinquants adultes. Les données dont on dispose mènent davantage à des présomptions qu'à des conclusions définitives. Dans le cadre de leur examen des prédicteurs de la récidive, Gendreau, Little et Goggin (1996) n'ont pas analysé des indicateurs précis des lacunes dans les aptitudes sociales. Ils signalaient cependant que le domaine des conflits interpersonnels était un prédicteur statistiquement significatif de la récidive criminelle (valeur moyenne de $r = 0,15$). Le domaine des conflits interpersonnels, dans leur cas, englobait des études où l'on avait mesuré la discorde familiale et les conflits avec les personnes clés.

À proprement parler, la présence de conflits interpersonnels pouvant être liés à la récidive ne signifie pas nécessairement qu'un délinquant manque d'aptitudes interpersonnelles. Cependant, puisque les conflits de ce genre exposent les délinquants à un risque de récidive, l'amélioration des aptitudes interpersonnelles peut être l'une des seules mesures préventives que l'on puisse prendre pour réduire le risque dans ce domaine.

Étant donné le poids des arguments théoriques concernant le lien entre les lacunes dans les aptitudes interpersonnelles et le comportement criminel, et puisque la présence de conflits interpersonnels est un prédicteur de la récidive, on devrait continuer d'évaluer les aptitudes sociales en tant que besoin lié au comportement criminel. Il faudra mener des recherches additionnelles non seulement pour confirmer l'existence du lien entre les aptitudes interpersonnelles et le comportement criminel, mais aussi pour déterminer les types d'instruments et de méthodes d'évaluation qui auront la meilleure puissance prédictive. Pour accroître l'utilité de l'évaluation dans ce domaine, il semble que l'on pourrait inclure dans le protocole des indicateurs plus précis des lacunes dans les aptitudes sociales.

Empathie

L'absence d'empathie a souvent été perçue comme un facteur de première importance dans l'apparition du comportement criminel et la perpétration de certains types de crime. On a mis au point divers programmes en vue d'accroître le niveau d'empathie que manifestent les délinquants. Par exemple, Janoka et Scheckenback (1978) ont utilisé le concept bien connu d'empathie concrétisé par le « modèle Carkhuff » dans le cadre d'une intervention psychothérapique auprès de groupes de détenus et d'employés. Ils ont montré que l'augmentation de l'empathie chez les détenus dépassait même l'augmentation engendrée dans les groupes de travailleurs correctionnels. Dans une étude expérimentale, Leak (1980) a constaté un accroissement de l'empathie associé à une intervention structurée, par opposition à un programme de groupe non directif, dans des échantillons de délinquants adultes. Plus récemment, on a aussi décrit des programmes efficaces axés sur l'accroissement de l'empathie chez les délinquants sexuels (Pithers, 1994).

L'empathie a été particulièrement associée aux évaluations et aux programmes dans le cas des délinquants sexuels. Les théoriciens ont soutenu que des actes impitoyables de viol, par exemple, étaient possibles en raison de l'incapacité du violeur d'éprouver de la compassion pour ses victimes ou d'être sensible à leurs souffrances (Scully, 1988). Marshall (1993) a fait valoir que l'absence d'empathie chez les délinquants sexuels

pouvait trouver son origine dans l'absence ou la faiblesse des premiers liens affectifs entre le délinquant et ses parents. L'absence d'empathie a en outre souvent été utilisée pour caractériser les délinquants psychopathes. L'absence d'empathie et de pitié figurent parmi les éléments de l'outil le plus populaire d'évaluation de la psychopathie, soit l'Échelle de psychopathie. Hare et Forth (1993) signalent que le facteur nº 1 de cette échelle de cotation fondée sur des données cliniques (concernant les caractéristiques interpersonnelles et affectives) présente un lien négatif avec l'empathie et l'anxiété auto-évaluées.

On a utilisé divers termes pour décrire les comportements empathiques dans la documentation de recherche en criminologie. Par exemple, nous avons inclus l'indicateur du « sentiment d'importance » ou de l'égocentrisme dans le concept de l'empathie en raison du chevauchement évident entre ces notions. On peut aussi faire valoir que les personnes qui manifestent des comportements « manipulateurs » (indicateur de la composante principale « comportement ») font preuve d'un manque d'empathie pour les autres. L'empathie a été mesurée de diverses façons et, comme d'autres facteurs criminogènes du domaine des besoins personnels et affectifs, elle a été conceptualisée sous forme d'élément multidimensionnel. L'indice de réactivité interpersonnelle de Davis (*Interpersonal Reactivity Index*, voir Pithers, 1994) fournit un bon exemple de la façon dont on a subdivisé le concept de l'empathie. Cet indice d'évaluation de l'empathie se compose de quatre sous-échelles :

- *Adoption de perspectives :* Aptitude cognitive à prévoir le point de vue d'un autre.
- *Souci empathique :* Capacité d'éprouver de la compassion face à la détresse vécue par un autre.
- *Imagination :* Capacité de s'identifier à des personnages fictifs (p. ex., les personnages d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un roman).
- *Détresse personnelle :* Sentiments d'anxiété ou de malaise lorsqu'on est témoin de l'angoisse d'un autre.

Cette combinaison de dimensions a aussi été incluse dans des outils de mesure de portée plus générale comme les populaires échelles d'auto-évaluation de l'empathie proposées par Hogan (1969) et par Eysenck et ses collègues (Eysenck, Pearons, Easing et Allsopp, 1985). Peu importe l'outil utilisé, les évaluations de l'empathie englobent habituellement les notions de la capacité de « se mettre à la place de l'autre » et de ressentir de la compassion pour une personne qui éprouve de la détresse. Intuitivement, l'existence d'un lien entre le manque d'empathie et la criminalité présente un attrait manifeste. On peut facilement concevoir que l'empathie du délinquant pour la victime éventuelle soit un facteur inhibiteur dans sa décision de commettre ou non un crime contre les biens, ou influe sur la probabilité qu'il commette un crime plus grave occasionnant des blessures à la victime.

Ross et Fabiano (1985) ont passé en revue diverses études, particulièrement dans le domaine de la délinquance juvénile, qui faisaient état de différences significatives entre des populations de délinquants et de non-délinquants sur le plan de l'empathie. Ils ont cité de nombreuses études et ont affirmé pouvoir conclure avec confiance que les délinquants éprouvent moins d'empathie que les non-délinquants. Ils ont également recensé des études qui montraient l'existence d'un lien entre le faible niveau d'empathie et le nombre d'infractions criminelles (p. ex., d'après les antécédents criminels) ainsi que le taux plus élevé de récidive. À l'époque où ils ont procédé à leur examen, ils ont aussi consulté certaines études qui faisaient état d'un degré plus faible d'empathie chez les délinquants psychopathes que chez les délinquants non psychopathes.

Parmi les études qui montrent les différences entre les adolescents délinquants et non délinquants sur le plan de l'empathie, celle d'Eysenck et McGurk (1980) constitue un bon exemple. Ces chercheurs ont observé dans leur échantillon de jeunes d'un centre de détention (n = 614) un degré moindre d'empathie que dans un échantillon de sujets témoins normaux non délinquants (n = 402). L'Échelle d'auto-évaluation de l'empathie comportait 19 éléments comme : « Plaignez-vous les gens très timides? » et « Auriez-vous beaucoup de difficulté à annoncer une mauvaise nouvelle à quelqu'un? » Dans une autre étude réalisée par Kaplan et Arbuthnot (1985), on a fait appel à un outil d'auto-

évaluation de l'empathie et à un exercice de narration pour mesurer l'adoption de perspectives dans un échantillon de jeunes Américains délinquants et non délinquants. Dans les exercices de narration, les sujets devaient faire le récit d'un incident en adoptant le point de vue du personnage central, puis le point de vue d'un témoin. On analysait ensuite dans les récits la capacité des sujets de comprendre le point de vue des autres (prise de rôle). On a observé des différences entre les deux groupes pour ce qui est du degré d'empathie affective, mais les délinquants ne différaient pas des non-délinquants selon la dimension de l'adoption de perspectives mesurée par l'exercice de narration.

Une autre importante étude dans le domaine de la délinquance juvénile est celle qu'a effectuée Ellis (1982). Celui-ci a comparé des délinquants (n = 331) et des non-délinquants (n = 64) âgés de 12 à 18 ans dans l'État de l'Ohio à l'aide de l'Échelle d'empathie bien connue de Hogan (1969). Comme on pouvait s'y attendre, les délinquants ont obtenu des résultats inférieurs à ceux des non-délinquants selon cette Échelle. Toutefois, Ellis a aussi montré que les délinquants agressifs obtenaient des cotes d'empathie plus basses que les délinquants non agressifs. En fait, non seulement les cotes des délinquants non agressifs étaient-elles plus élevées, mais de plus, elles n'étaient pas significativement différentes de celles des non-délinquants. L'intérêt pour le lien entre les lacunes dans l'empathie et le comportement agressif se manifeste dans l'ensemble de la documentation théorique et empirique, bien que les résultats de recherche n'en corroborent pas toujours l'existence. La relation entre le développement de l'empathie durant la jeunesse et la délinquance est une deuxième conclusion intéressante que l'on tire des résultats d'Ellis. Les données qu'il a recueillies indiquaient que l'empathie présentait une corrélation positive avec l'âge dans l'échantillon de non-délinquants, mais que les deux variables n'étaient pas corrélées dans l'échantillon de délinquants. Cela porte à penser que l'empathie s'accroît à mesure que l'enfant non délinquant grandit, mais que ce développement de l'empathie peut ne pas se produire avec l'âge chez le délinquant.

Au chapitre de la recherche sur le lien entre l'empathie et la criminalité chez les délinquants adultes, Deardorff *et al.* (1975) décrivent une étude où l'on a comparé les résultats obtenus pour l'Échelle d'empathie de Hogan par des non-délinquants, des délinquants qui en étaient à leur première infraction et des récidivistes. L'échantillon de non-délinquants était composé d'étudiants de premier cycle en psychologie. Deardorff et ses collègues ont constaté qu'il n'y avait pas de différence sur le plan de l'empathie entre les non-délinquants et les délinquants condamnés pour la première fois, mais que ces deux groupes obtenaient des scores significativement plus élevés que les récidivistes. Craignant que les différences dans le niveau de scolarité (le groupe de non-délinquants étant composé d'étudiants d'université) n'aient influencé les résultats, les chercheurs ont recueilli des données sur de nouveaux échantillons. Dans leur deuxième étude, l'échantillon de non-délinquants se composait d'hommes qui n'avaient pas eu de formation universitaire. Or, cette deuxième étude a reproduit les résultats de la première, le niveau d'empathie étant moindre chez les récidivistes que chez les non-délinquants et les délinquants condamnés pour la première fois. Cette répétition des résultats venait corroborer le lien entre l'empathie et la récidive criminelle.

Motiuk et Brown (1993), qui ont étudié la suspension des privilèges de liberté après la période d'incarcération dans un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale, ont signalé un lien positif entre le faible degré d'empathie évalué par les agents de gestion de cas et la suspension de la liberté conditionnelle. La faible empathie présentait une corrélation significative, au seuil de 0,20, avec la récidive. Cependant, deux autres études portant sur des échantillons canadiens n'ont pu confirmer ce lien entre l'empathie et la récidive. Dans les deux cas, on avait également utilisé l'Échelle d'empathie de Hogan. Andrews *et al.* (1986) ont conclu qu'il n'y avait pas de lien significatif entre l'empathie et les résultats de la probation dans leur échantillon de probationnaires de l'Ontario ($r = -0,08$). Pour sa part, Wormith (1994) n'a trouvé aucune corrélation entre l'empathie et la récidive dans son échantillon d'ex-détenus qui avaient été incarcérés dans un établissement provincial. Dans son étude, Wormith a examiné les scores de l'échelle d'empathie avant et après le traitement de même que les scores de changement brut.

Dans une étude intéressante faisant appel à un critère de mesure différent pour l'empathie, Van Voorhis (1985) a examiné les résultats de la peine de dédommagement chez des probationnaires américains. Pour évaluer l'empathie, Van Voorhis a utilisé les stades de développement moral de Kohlberg. La progression d'un stade à l'autre du développement moral est associée à une plus grande identification au bien collectif et à un degré plus élevé d'adoption de perspectives. VanVoorhis a constaté que les délinquants présentant une grande maturité (c.-à-d., les délinquants qui se trouvaient aux stades supérieurs de développement moral de Kohlberg) étaient plus susceptibles que les délinquants ayant une faible maturité de mener à bonne fin leur peine de dédommagement en remboursant leurs victimes. Même si, à proprement parler, le résultat de la peine de dédommagement n'est pas une mesure de la récidive ou du comportement criminel, il porte à croire que les délinquants obtenant des scores plus élevés pour l'empathie peuvent bien s'en tirer alors qu'ils sont sous surveillance dans la collectivité.

En ce qui a trait à la comparaison du degré d'empathie entre divers types de délinquants adultes, les principales constatations proviennent d'études où l'on a examiné les différences entre des délinquants psychopathes et non psychopathes. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'absence d'empathie a été utilisée comme élément dans l'outil le plus populaire d'évaluation de la psychopathie (Échelle de psychopathie). D'autres études ont fait ressortir des liens entre l'empathie et des mesures autres du concept de la conduite antisociale. Par exemple, Bayer, Bonta et Motiuk (1985) ont conclu que l'empathie était corrélée dans le sens prévu avec diverses sous-échelles tirées de l'échelle de psychopathie de l'Inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota (MMPI). Leur échantillon était constitué de détenus incarcérés dans un établissement provincial de l'Ontario. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà indiqué, on s'est aussi intéressé au concept de l'empathie dans le contexte du traitement des délinquants sexuels et de l'étude de la récidive. Cependant, dans leur récente méta-analyse, Hanson et Bussière (1996) n'ont découvert aucune relation entre l'empathie et la récidive après la mise en liberté à partir des résultats d'une série d'études portant sur les délinquants sexuels (valeur moyenne de $r = 0,03$). Les auteurs notent toutefois qu'il faut améliorer le mode de mesure de l'empathie dans les échantillons de délinquants.

Deux études qui se penchent sur la relation entre l'empathie et les infractions avec violence chez les délinquants adultes sont dignes de mention. Même si les échantillons n'étaient pas considérables, aucune des deux études n'a pu constater de différence significative entre les délinquants violents et non violents sur le plan de l'empathie. Hoppe et Singer (1976) ont comparé des délinquants (n = 150) reconnus coupables de meurtre, d'agression armée, de viol, d'agression d'enfants et de crime sans violence contre les biens. Le degré d'empathie semblait être le plus bas chez les auteurs de meurtre et de crime sans violence contre les biens, mais les chercheurs n'ont trouvé aucune différence statistiquement significative entre les cinq groupes. Faisant appel à une méthode de groupement basée sur les éléments du MMPI, Henderson (1983) a décelé un groupe où le score d'empathie était élevé dans un échantillon de délinquants incarcérés. Les détenus non violents (n = 87) avaient tendance à présenter moins de troubles psychiatriques que les détenus violents (n = 105), mais il n'y avait pas de différence entre les deux types de sujets dans le groupe qui incluait l'empathie.

Comme dans d'autres dimensions du domaine personnel et affectif, les indications les plus solides de la puissance prédictive de l'empathie proviennent davantage des échantillons de jeunes délinquants que des échantillons de délinquants adultes. En dépit de l'intérêt que l'on manifeste envers le concept du point de vue du traitement des délinquants, et des impressions cliniques que l'on a quant à l'absence d'empathie dans la population carcérale, les chercheurs n'ont pas suffisamment prêté attention à ce champ d'analyse. En fait, les études disponibles que nous avons examinées avaient essentiellement été réalisées au cours des années 1970 et 1980 et l'on accorde peu d'attention à ce thème depuis le début des années 1990. Les études sur les délinquants adultes que nous avons recensées ont produit des constatations variables sur le lien entre l'empathie et la récidive et fournissaient peu d'indications sur les différences dans le degré d'empathie en fonction du type d'infraction. L'une des raisons peut en être que les instruments d'auto-évaluation de l'empathie, c'est-à-dire la principale méthode utilisée tant chez les adultes que chez les jeunes, produisent une mesure moins valide de ce concept chez les délinquants adultes. Il faut bien admettre, par exemple, l'argument évident selon lequel le biais de la désirabilité sociale peut nuire à la validité des auto-évaluations de

l'empathie chez les délinquants adultes « motivés ». Cette observation est particulièrement pertinente du fait que beaucoup d'études évaluent l'empathie dans le contexte du traitement, où les délinquants peuvent être enclins à se présenter sous un jour plus favorable.

Néanmoins, conjuguées avec le poids des arguments théoriques, les données disponibles indiquant l'existence d'une relation entre l'empathie et la récidive sont suffisamment convaincantes pour que nous recommandions de conserver l'empathie comme élément d'évaluation dans le domaine personnel et affectif. Cette recommandation est aussi justifiable compte tenu des preuves que l'on possède déjà concernant la puissance prédictive des mesures de l'empathie par des évaluateurs (Motiuk et Brown, 1993) dans un échantillon de libérés conditionnels sous responsabilité fédérale. Il sera peut-être nécessaire d'améliorer les méthodes de mesure pour aider les personnes qui doivent évaluer le degré d'empathie chez les délinquants.

Comportement

La composante principale du comportement comprend un certain nombre de sous-composantes, notamment l'affirmation de soi, l'agressivité, la capacité de faire face aux situations et les tendances à la névrose. On se rappellera que certaines sous-composantes et certains indicateurs inclus à l'origine dans cette catégorie ont été incorporés dans la composante de la connaissance, décrite plus haut.

Affirmation de soi

Les travaux de recherche sur le traitement correctionnel font beaucoup référence aux lacunes des délinquants dans le domaine de l'affirmation de soi. Malheureusement, les concepts relatifs aux liens entre l'affirmation de soi et le comportement criminel ne sont pas bien élaborés dans cette documentation. Il reste que diverses études ont signalé des succès dans l'augmentation du degré d'affirmation de soi chez les délinquants. En 1982, par exemple, Beidleman a examiné 11 études portant sur les cours d'affirmation de soi donnés aux délinquants juvéniles et adultes. En guise de définition du concept de l'affirmation de soi, Beidleman indiquait que les quatre principes fondamentaux suivants se retrouvaient dans les programmes d'apprentissage qu'il avait examinés :

- enseigner la différence entre l'affirmation de soi et l'agressivité et entre la non-affirmation de soi et la politesse;
- amener le délinquant à affirmer ses droits personnels tout en respectant les droits des autres;
- réduire les obstacles cognitifs et affectifs à l'adoption de comportements d'affirmation de soi;
- enseigner des techniques d'affirmation de soi à l'aide de méthodes d'apprentissage actif (p. ex., jeux de rôles).

Beidleman a constaté que les études visant à évaluer l'efficacité de l'entraînement à l'affirmation de soi dans des populations de délinquants n'avaient généralement pas une méthodologie solide et fournissaient peu d'indications permettant de conclure avec assurance que cet entraînement était efficace. Sur le plan du succès, les résultats étaient variables : certaines études constataient des changements entre le prétest et le post-test dans les mesures de l'affirmation de soi, tandis que d'autres ne révélaient pas de différences significatives. Aucune des recherches décrites dans le compte rendu de Beidleman ne tentait de prédire la récidive postérieure à la participation au programme et une seule étude faisait état de changements de comportement liés aux programmes d'affirmation de soi. Dans cette dernière étude, signalait Beidleman, on avait observé des réductions dans les sanctions disciplinaires à l'établissement. Cependant, la méthodologie non expérimentale était trop faible pour produire des indications solides quant aux effets du programme sur le comportement.

Outre les programmes expressément axés sur l'augmentation des aptitudes à l'affirmation de soi, les documents de recherche décrivent de nombreux programmes où l'affirmation de soi représente une composante dans une série de modules d'acquisition d'aptitudes sociales (p. ex., Cheek et Baker, 1977; Marshall, Turner et Barbaree, 1990; Marshall, Keltner et Marshall, 1981); les résultats portent à penser que ce genre d'apprentissage a engendré une augmentation des aptitudes à l'affirmation de soi chez les détenus adultes participants. L'affirmation de soi a aussi fréquemment été mentionnée comme important objectif de traitement dans les programmes destinés aux délinquants

sexuels (p. ex., Keltner, Scharf et Scheell, 1978; Lee et al., 1996). À nouveau, l'évaluation de ces programmes indique que l'affirmation de soi s'est accrue chez les délinquants sexuels au cours de la période de traitement.

Si l'on trouve des études concernant les résultats de la participation aux programmes d'affirmation de soi dans la documentation sur le traitement des délinquants, il y a par contre eu moins de travaux empiriques qui ont porté sur le lien présumé entre l'affirmation de soi et le comportement criminel. En outre, on constate une absence d'études de suivi montrant les liens entre les lacunes dans l'affirmation de soi et la récidive. Par opposition à d'autres facteurs criminogènes du domaine personnel et affectif, on a mené très peu de recherches sur ce concept dans des populations de délinquants juvéniles. Fait exception à cette règle une étude menée par Karoly (1975) qui portait sur les aptitudes à l'affirmation de soi chez les femmes délinquantes et non délinquantes. Ayant utilisé l'Échelle d'affirmation de soi de Rathus (*Assertiveness Schedule*, Rathus, 1973), populaire mesure d'auto-évaluation, Karoly n'a constaté aucune différence entre les délinquantes et les non-délinquantes sur le plan de l'affirmation de soi.

Il y a quelques exemples de travaux de recherche où l'on a examiné le concept de l'affirmation de soi chez les délinquants adultes. L'une des premières études à avoir été publiées sur l'affirmation de soi chez les délinquants est celle de Keltner, Marshall et Marshall (1976), qui portait sur un échantillon de détenus sous responsabilité fédérale. Ces chercheurs ont élaboré une série de mesures fondées sur des jeux de rôles et les réactions à de brèves mises en situation. Le contenu de ces jeux de rôles et exercices était spécialement conçu pour évoquer les types de problèmes et de situations auxquels les détenus font face en prison et les circonstances typiques dans lesquelles ils pourraient se trouver une fois mis en liberté. Les chercheurs ont tenté de mesurer la « sous-affirmation de soi » et la « suraffirmation de soi » (c.-à-d., les réactions d'affirmation de soi inopportunes). Ils ont constaté que la plupart des détenus (80 %) manifestaient une combinaison de réactions de sous-affirmation et de suraffirmation. Cependant, ils signalaient qu'en général, la sous-affirmation de soi avait tendance à prédominer chez les détenus selon les divers outils de mesure utilisés. Cette étude a produit des données

descriptives sur l'affirmation de soi chez les détenus sous responsabilité fédérale, mais on n'a fait aucune comparaison avec des non-délinquants. Constatation intéressante, les détenus qui s'attribuaient un score élevé pour la « crainte sociale » avaient aussi tendance à être classés dans la catégorie de la suraffirmation de soi.

Segal et Marshall (1985) ont comparé l'affirmation de soi dans cinq catégories d'hommes : trois groupes de détenus respectivement composés de violeurs, de pédophiles et d'auteurs de crimes non sexuels et deux groupes d'hommes non incarcérés respectivement composés de sujets à situation socioéconomique inférieure et supérieure. Les détenus appartenaient tous à une population de délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés dans un établissement à sécurité maximale. Les auteurs ont utilisé un questionnaire d'auto-évaluation de l'affirmation de soi ainsi que des jeux de rôles où le degré d'affirmation de soi des sujets était évalué par des juges. Ce dernier outil d'évaluation était fondé sur une technique de mesure que Marshall et ses collègues avaient élaborée dans une série d'études portant sur l'affirmation de soi chez les délinquants (p. ex, Keltner, Marshall et Marshall, 1976). Les chercheurs n'ont observé aucune différence entre les groupes dans les jeux de rôles. Cependant, le degré d'affirmation de soi des détenus était significativement plus faible que celui des hommes non incarcérés selon l'échelle d'auto-évaluation. Les hommes à situation socioéconomique supérieure présentaient les niveaux les plus élevés d'affirmation de soi parmi tous les groupes de l'étude. En outre, pour l'échelle d'auto-évaluation, les pédophiles obtenaient des scores plus faibles que les violeurs et les auteurs de crimes non sexuels.

Dans une étude analogue menée par Quinsey, Maguire et Varney (1983), on a évalué l'affirmation de soi à l'aide de jeux de rôles chez des détenus d'un établissement carcéral psychiatrique et l'on a comparé les résultats à des évaluations de sujets témoins de la collectivité. Ici encore, les sujets de la collectivité présentaient un degré plus élevé d'affirmation de soi que les détenus. Toutefois, comparativement à l'étude susmentionnée, les auteurs ont constaté des différences entre les groupes dans les résultats des jeux de rôles, mais non dans ceux du questionnaire d'auto-évaluation ni ceux d'un exercice d'achèvement d'un récit.

Certains des travaux de recherche relatifs à l'affirmation de soi portent précisément sur le lien entre celle-ci et l'hostilité « surcontrôlée », par opposition à l'hostilité « sous-contrôlée ». L'hostilité « surcontrôlée » est associée aux infractions avec violence dans les cas où les délinquants violents ont de la difficulté à exprimer ouvertement leur hostilité dans les circonstances normales des relations interpersonnelles quotidiennes. On a posé comme hypothèse que ces personnes peuvent parfois devenir violentes à cause d'une accumulation d'hostilité inexprimée (ou surcontrôlée). En outre, on a soutenu que les personnes dont l'hostilité est fortement surcontrôlée sont susceptibles d'avoir des aptitudes médiocres à l'affirmation de soi. Henderson (1983) a examiné cette hypothèse dans une étude portant sur des prisonniers britanniques. Elle a constaté que, comparativement aux détenus classés comme sous-contrôlés, les membres du groupe de sujets à hostilité surcontrôlée présentaient davantage de lacunes sur le plan de l'affirmation de soi. Elle a soutenu que les deux groupes nécessitaient des démarches de traitement directement opposées. Les sujets sous-contrôlés présentaient un besoin de réduction des comportements de suraffirmation de soi (c.-à-d., des comportements agressifs) tandis que les sujets surcontrôlés avaient besoin d'un traitement visant à accroître l'affirmation de soi.

L'étude de Quinsey, Maguire et Varney (1983) décrite plus haut examinait aussi l'affirmation de soi par rapport à l'hostilité surcontrôlée. Ces chercheurs ont mesuré le degré de contrôle de l'hostilité chez des détenus qui avaient été reconnus coupables d'homicide ou de tentative d'homicide. Ils ont aussi inclus dans les comparaisons un groupe de délinquants non violents n'ayant pas commis d'infraction contre la personne. Ils ont constaté que l'affirmation de soi, mesurée par des évaluations de jeux de rôles, était plus faible dans le groupe des sujets surcontrôlés que dans celui des sujets sous-contrôlés et celui des délinquants n'ayant pas commis d'infraction contre la personne. Ils ont soutenu que la récidive serait normalement faible chez les délinquants à hostilité surcontrôlée et qu'il était peu probable qu'un apprentissage de l'affirmation de soi réduise la criminalité ultérieure dans ce groupe. Ils signalaient cependant qu'un apprentissage de ce genre pourrait peut-être accroître la qualité de vie dans ce groupe de délinquants qui souffrent d'une faible affirmation de soi.

Dans une étude connexe, on a examiné l'affirmation de soi par rapport aux tendances à la névrose dans un échantillon constitué en majorité de délinquants (Hernandez et Mauger, 1980). Ces chercheurs ont utilisé l'Inventaire de personnalité d'Eysenck de même qu'un questionnaire d'auto-évaluation de l'affirmation de soi et de l'agressivité. Les constatations de cette étude font ressortir la complexité des concepts de l'affirmation de soi et de l'agressivité. Hernandez et Mauger (1980) ont observé que, comme ils l'avaient supposé, les sujets présentant de fortes tendances névrotiques obtenaient les scores les plus bas pour l'affirmation de soi. Ils ont cependant aussi constaté une corrélation entre les tendances à la névrose et un degré élevé d'agressivité auto-évaluée. On a également mesuré les tendances psychotiques et l'extroversion dans cette étude, mais les auteurs n'ont rapporté aucune corrélation entre ces échelles et l'affirmation de soi. Toutefois, les névrosés qui obtenaient de faibles scores pour l'échelle d'extroversion (qui étaient introvertis) obtenaient des résultats particulièrement bas pour l'affirmation de soi.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, on a souvent comparé les psychopathes et les non-psychopathes selon certains des indicateurs contenus dans le domaine personnel et affectif. Une dernière étude est digne de mention à cet égard. Serin (1991) a comparé l'affirmation de soi et l'agressivité auto-évaluées chez des psychopathes et des non-psychopathes appartenant à une population carcérale fédérale en utilisant le même instrument qu'Hernandez et Mauger, c'est-à-dire l'Inventaire des comportements interpersonnels IBS (*Interpersonal Behaviour Survey*). Serin a observé des différences entre les deux groupes sur le plan de l'agressivité auto-évaluée, mais les psychopathes et les non-psychopathes ne différaient pas pour ce qui est de l'affirmation de soi.

La documentation disponible sur les populations carcérales ne donne pas d'orientation nette quant à la pertinence de l'affirmation de soi comme facteur criminogène. Certaines indications laissent penser que les délinquants manquent d'affirmation de soi comparativement à des échantillons de la population normale et que des sous-groupes de délinquants (p. ex., ceux qui obtiennent des scores élevés pour les tendances à la névrose et l'hostilité surcontrôlée) présentent de plus graves lacunes dans

ce domaine. Aucune étude ne fournit cependant d'élément de preuve direct d'un lien entre l'affirmation de soi et le comportement criminel.

On a toutefois de bonnes raisons de prédire que les détenus libérés qui ne manifestent pas un degré approprié d'affirmation de soi « opportune » auront de la difficulté à s'adapter à la liberté. Par exemple, le remplacement des réactions agressives aux problèmes interpersonnels par des réactions plus affirmées peut aider bien des délinquants à éviter les comportements violents qui pourraient leur occasionner de nouveaux démêlés avec la loi. L'affirmation de soi est aussi susceptible de jouer un rôle clé dans les tentatives du délinquant de se dissocier de ses camarades qui lui proposent diverses activités criminelles. Par exemple, dans les programmes de développement des aptitudes cognitives à l'intention des délinquants, on applique des techniques d'affirmation de soi à la gestion de situations mettant en cause les camarades criminels. Également, dans les programmes de lutte contre la toxicomanie, on se sert de l'entraînement à l'affirmation de soi pour aider les délinquants à faire face à leurs camarades qui les incitent à consommer. Dans des contextes thérapeutiques de ce genre, on aide les détenus qui ont des aptitudes médiocres à l'affirmation de soi à acquérir un répertoire de compétences qui leur permettra d'affirmer leurs propres droits et leurs préférences comportementales tout en respectant les préférences des autres.

Même si l'affirmation de soi, considérée isolément, n'est peut-être pas étroitement reliée au comportement criminel ou à la récidive, les lacunes dans ce domaine peuvent favoriser un dénouement néfaste lorsqu'elles se combinent à des manques d'aptitudes dans d'autres secteurs (p. ex., résolution de problèmes, règlement des conflits interpersonnels). L'affirmation de soi peut interagir avec d'autres aptitudes et traits de personnalité. Par exemple, s'ils manquent d'affirmation de soi, des délinquants qui ont par ailleurs de bonnes aptitudes à la résolution de problèmes sont peu susceptibles d'appliquer avec succès de bonnes solutions à des problèmes interpersonnels. Même si les non-délinquants qui manquent d'affirmation de soi peuvent parvenir à éviter les comportements criminels, il reste que les gens enclins à faire des choix criminels peuvent grandement bénéficier d'une augmentation de l'affirmation de soi. Par conséquent, tant

que l'on ne disposera pas de preuves solides du fait que l'affirmation de soi n'a pas de valeur prédictive, on devrait conserver ce facteur comme indicateur dans le domaine des besoins personnels et affectifs.

Tendances à la névrose et à l'anxiété

Selon la plupart des définitions des tendances à la névrose, le névrosé éprouve un sentiment de culpabilité et, souvent, de l'anxiété. C'est pourquoi nous avons rattaché l'anxiété aux tendances à la névrose pour les besoins de notre examen des études pertinentes. Les termes « anxiété » et « névrose » ne sont pas toujours utilisés de façon interchangeable dans la documentation; cependant, nous avons constaté que l'on avait tendance à remplacer la notion de névrose par celle d'anxiété dans les études plus récentes. Dans l'ensemble, les tendances à la névrose désignent un trait de personnalité plus général qui comprend des caractéristiques comme l'anxiété et l'inquiétude constantes de même que l'insécurité, la nervosité et l'émotivité.

On s'accorde à dire que les tendances à la névrose, en tant que caractéristique de la personnalité, sont un concept difficile à définir. Dans certains cas, les interlocuteurs dans les discussions sur les tendances à la névrose s'appuient sur des définitions différentes du concept. La conceptualisation du lien entre les tendances à la névrose et le comportement criminel pose encore plus de problèmes. Néanmoins, la recherche en criminologie s'est considérablement intéressée à ce concept. En général, les chercheurs dans le domaine correctionnel ont tendance à considérer les tendances névrotiques et l'anxiété comme des indicateurs de la détresse personnelle. Dans les premières conceptualisations que l'on a faites, on croyait souvent que les personnes manifestant des symptômes de névrose ou d'anxiété pouvaient résoudre un conflit intérieur en se livrant à des accès agressifs de comportement criminel. La perpétration d'un acte criminel par le névrosé était souvent considérée comme fortuite et la notion d'« accès » dénotait la tendance habituelle du sujet à se conduire de façon prosociale. Le concept de l'hostilité « surcontrôlée », que nous avons examiné ci-dessus dans la section sur l'affirmation de soi, a aussi été relié aux tendances névrotiques; on soutenait que le processus d'apparition de l'activité criminelle était analogue dans les deux cas.

Andrews et Bonta (1994) font remonter à la théorie freudienne la manière de concevoir le lien entre les tendances à la névrose et la criminalité. Ils signalent que les délinquants névrosés ont généralement été considérés comme un sous-type relativement rare de délinquants. On estimait, disent-ils, que le délinquant névrosé avait un surmoi « hyperactif » et était mû par le désir d'être puni pour des activités criminelles antérieures. Selon cette thèse, le névrosé se sert de l'activité criminelle comme façon d'attirer l'attention pour résoudre ses conflits intérieurs imputables à un sentiment de culpabilité pour des crimes antérieurs, réels ou envisagés. Toujours en vue d'attirer l'attention, le névrosé peut aussi se servir du passage à l'acte comme façon de punir les membres de sa famille ou d'autres personnes avec lesquelles il a des relations conflictuelles.

Puisque l'on a considéré les délinquants névrosés comme un sous-type afin d'expliquer certains cas de perpétration d'actes criminels, il n'est pas étonnant que les chercheurs n'aient pas pu démontrer de lien solide entre les mesures générales des tendances à la névrose et le comportement criminel. Dans diverses études, on a comparé les scores des tendances névrotiques dans des échantillons de délinquants et de non-délinquants, chez les adultes et chez les adolescents. On compte aussi diverses études qui ont porté sur le lien présumé entre les tendances névrotiques et la récidive. En général, les données fournissent des indications mitigées et contradictoires quant à l'existence d'un lien entre les tendances à la névrose ou l'anxiété et le comportement criminel.

À titre de point de départ, certaines méta-analyses ont été effectuées dans ce domaine. Par exemple, dans leur examen des prédicteurs de la récidive, Gendreau, Little et Goggin ont regroupé les tendances à la névrose et l'anxiété dans la catégorie de la détresse personnelle. Dans un grand nombre d'études, cette catégorie générale ne permettait pas de prédire la récidive ($r = 0,05$). De plus, Hanson et Bussière (1996) n'ont trouvé aucune corrélation significative entre l'anxiété et la récidive dans leur examen des prédicteurs chez les délinquants sexuels. Ils ont en fait constaté que la direction de la corrélation entre l'anxiété et la récidive changeait en fonction du critère de mesure du résultat que l'on utilisait. La corrélation moyenne était de 0,07 entre l'anxiété et la récidive

sexuelle, et de 0,08 entre l'anxiété et la récidive générale. Même si ces coefficients moyens n'étaient pas significatifs, ils indiquaient une faible relation positive entre l'anxiété et la récidive. Cependant, la corrélation moyenne était négative (-0,07) entre l'anxiété et la récidive non violente d'ordre sexuel, ce qui laisse penser que les délinquants sexuels anxieux sont légèrement moins susceptibles de se livrer à une récidive violente (d'ordre non sexuel).

Nous présentons ci-dessous des exemples choisis d'études qui portent à conclure à l'absence de preuves convaincantes d'un lien entre les tendances à la névrose ou l'anxiété et les infractions criminelles. D'après notre examen de cette documentation, les recherches semblent avoir porté en plus grand nombre sur les jeunes que sur les adultes. Nous donnerons pour commencer quelques exemples d'études tirés de la documentation sur la délinquance juvénile.

Saunders et Davies (1976) ont mené une étude de suivi sur des délinquants britanniques à partir d'un échantillon de probationnaires et d'un échantillon de jeunes ayant purgé une peine dans un centre de détention. Ils ont utilisé les échelles de Jesness pour mesurer une série de traits de personnalité et d'indicateurs de l'adaptation chez les garçons avant leur mise en liberté et au début de leur peine de probation, selon le cas. Chez les délinquants qui avaient été incarcérés (n = 385), le résultat 12 mois après la mise en liberté ne présentait aucun lien avec les scores de diverses échelles mesurant les tendances névrotiques, notamment l'anxiété sociale, le refoulement et le repli sur soi. Chez les probationnaires (n = 454), l'anxiété sociale n'était pas liée au succès ou à l'échec de la probation. Cependant, les sujets probationnaires qui présentaient des structures de repli sur soi avaient tendance à moins bien s'en tirer et ceux qui avaient obtenu des scores plus élevés pour le refoulement tendaient à avoir plus de succès lors de la probation.

L'étude d'Eysenck et McGurk (1980) sur les jeunes délinquants et les adolescents normaux a aussi fourni des données comparatives à partir de l'échelle des tendances névrotiques d'Eysenck. Dans cette étude, les tendances à la névrose étaient significativement plus élevées dans le sous-échantillon de délinquants. Comme nous

l'avons déjà mentionné, ce sous-échantillon était constitué de délinquants d'un centre de détention. Fait digne de mention, tant chez les sujets normaux que chez les délinquants, il y avait une relation positive entre les tendances névrotiques et l'empathie ($r = 0,33$ et $r = 0,40$, respectivement). Cela laissait donc penser que les jeunes obtenant des résultats élevés pour les tendances à la névrose avaient également des scores plus élevés pour l'empathie. Certaines indications portent à croire qu'un degré moindre d'empathie, comme nous l'avons vu dans la section portant sur ce concept, peut être lié au comportement criminel.

Une autre étude où l'on a utilisé les échelles d'Eysenck, menée en Australie, n'a pas pu répéter les constatations principales sur les tendances à la névrose faites par Eysenck et McGurk (1980). Putnins (1981) a comparé des délinquants, des non-délinquants et des nouveaux délinquants dans un échantillon d'élèves d'école secondaire. Il n'a observé aucune différence entre ces trois groupes selon l'échelle des tendances névrotiques. Dans la même monographie, Putnins rend compte des travaux de suivi qu'il a effectués à l'égard d'un autre échantillon de jeunes qui avaient purgé une peine dans un centre correctionnel ou avaient été en probation. L'échelle des tendances névrotiques ne permettait pas de distinguer les récidivistes des non-récidivistes après 12 mois de suivi.

Dans une autre étude britannique, McGurk, Bolton et Smith (1978) ont mesuré divers facteurs relatifs à la personnalité et à l'adaptation, dont plusieurs concepts liés aux tendances névrotiques. Dans cette étude de suivi de la récidive basée sur un échantillon de jeunes délinquants qui avaient purgé une peine dans un centre de détention, les chercheurs ont administré diverses échelles de mesure des traits de personnalité, notamment le populaire test 16 P.F. Ils ont constaté que les scores obtenus pour la culpabilité, l'autocritique, la stabilité affective, l'aliénation, l'appréhension et le malaise ne présentaient aucun lien avec la récidive sur une période de deux ans. En outre, les éléments du test 16 P.F. visant à déceler les sujets « tendus » et « contrôlés » ne permettaient pas non plus de distinguer les récidivistes des non-récidivistes.

Lindgren *et al.* (1986) ont mené une étude auprès d'un échantillon d'adolescents délinquants aux États-Unis; ils ont utilisé des sous-échelles de l'Inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota (MMPI) pour mesurer les tendances névrotiques. Les délinquants étaient des résidents de l'unité d'évaluation d'un établissement pour jeunes à l'époque où ils ont été soumis aux tests. Les auteurs ont fait appel à de multiples sources (tribunaux, autorités scolaires, famille, travailleurs sociaux) pour évaluer les résultats chez les jeunes sur le plan du comportement et de la délinquance. Dans cette étude, les tendances à la névrose étaient associées à des résultats plus positifs chez les jeunes. Les auteurs signalent en outre que des scores d'écart plus élevés entre les sous-échelles de la névrose et de la psychose étaient également des prédicteurs de résultats plus positifs.

Une dernière étude, plus récente, provenant de la documentation sur les jeunes délinquants fournit des indications additionnelles de l'hétérogénéité des conclusions qui ont été tirées sur le pouvoir de prédiction des tendances à la névrose (Osuna et Luna, 1993). Dans cette étude, on a fait appel à une méthodologie transversale pour évaluer les problèmes de comportement, le nombre d'arrestations et la consommation de drogue dans un échantillon de jeunes délinquantes et délinquants incarcérés en Espagne. Dans cet échantillon, les tendances à la névrose mesurées par les échelles d'Eysenck étaient corrélées à des niveaux significatifs avec les indicateurs du comportement antisocial. Les corrélations étaient de 0,42 pour les problèmes de comportement, de 0,24 pour le nombre d'arrestations antérieures et de 0,52 pour la consommation de drogue. Les auteurs ont également obtenu des résultats très semblables lorsqu'ils ont appliqué une autre mesure de l'anxiété. Ainsi, dans cet échantillon espagnol (n = 303), les tendances à la névrose et l'anxiété semblent à tout le moins être moyennement corrélées avec les indicateurs du comportement délinquant. Les auteurs font valoir que les tendances névrotiques et l'anxiété dans leur échantillon constituent une réaction à un « environnement hostile »; ils font vraisemblablement référence aux situations familiales difficiles dans lesquelles les jeunes peuvent avoir été plongés. La force des corrélations constatées pour cet échantillon et l'écart général qu'elles présentent par rapport à celles des autres études susmentionnées portent à croire que certains facteurs culturels propres à cet échantillon espagnol peuvent être à l'origine des résultats obtenus.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il existe moins d'études où l'on a examiné les répercussions des tendances à la névrose et de l'anxiété sur le résultat des interventions correctionnelles chez les adultes. Comme dans le cas des jeunes, la documentation qui porte sur les adultes ne fournit pas d'indications solides du fait que les tendances névrotiques et l'anxiété devraient être considérées comme des facteurs cruciaux dans l'évaluation des besoins liés au comportement criminel. Par exemple, deux études canadiennes bien conçues qui fournissent des données de suivi sur des probationnaires et des délinquants incarcérés dans des établissements provinciaux n'ont montré aucun lien entre les tendances névrotiques et la récidive. Dans leur étude déjà mentionnée, Andrews *et al.* (1986) ont obtenu une corrélation non significative entre les tendances à la névrose et le succès de la probation ($r = 0,21$). Wormith (1984), qui a mesuré les effets des scores de prétest, de post-test et de changement brut, n'a pas trouvé non plus d'indication d'une relation significative entre les tendances à la névrose et le succès de la libération dans son échantillon de délinquants qui avaient purgé une peine pour violation d'une loi provinciale.

Dans une autre recherche que nous avons décrite plus haut (Furnham et Saipe, 1993), on a examiné les scores des tendances à la névrose chez des conducteurs dans le cadre d'une étude sur les prédicteurs des condamnations pour infraction au code de la route. Les chercheurs ont observé que les sujets obtenant un score élevé pour les tendances névrotiques signalaient un nombre moindre de condamnations que les sujets obtenant un score plus faible. On a aussi utilisé la populaire mesure d'Eysenck pour évaluer les tendances à la névrose dans cette étude.

Peu d'études portaient sur des échantillons de femmes dans la documentation sur les besoins personnels et affectifs. Cependant, il est possible que les tendances à la névrose et l'anxiété soient un facteur dont la puissance prédictive diffère selon le sexe. Long *et al.* (1984) ont examiné les prédicteurs de la récidive chez des femmes qui avaient été incarcérées en Caroline du Nord ($n = 61$) et ont inclus dans leur batterie de tests un populaire outil de mesure de l'anxiété. Les auteurs ont fait appel à la méthodologie transversale pour examiner les facteurs permettant de distinguer les délinquantes qui en étaient à leur première infraction et les délinquantes récidivistes. Ils n'ont toutefois décelé

aucune différence entre les scores d'anxiété obtenus par les deux groupes. Ces chercheurs ont utilisé des mesures de l'anxiété de type « état » et « trait »; ni l'un ni l'autre type n'a permis d'observer de différences entre les scores des récidivistes et des non-récidivistes.

Enfin, dans une étude antérieure portant sur les délinquants adultes, on a abordé différemment la question des tendances à la névrose. Sinclair, Shaw et Troop (1974) se sont intéressés aux effets modérateurs possibles de ces tendances sur les résultats du traitement dans un échantillon de prisonniers britanniques qui prenaient part à un programme correctionnel. On a eu recours à la sélection aléatoire pour répartir les prisonniers (n = 150) en deux groupes égaux : un groupe recevant un soutien additionnel d'un travailleur social et un groupe témoin. Dans le groupe expérimental, les sujets avaient des contacts plus fréquents (une heure par semaine) avec le travailleur social au cours des six mois qui précédaient la mise en liberté. On visait à produire dans le groupe expérimental un effet de counseling ou un effet psychothérapique sur les prisonniers participants. L'une des hypothèses était que les délinquants névrosés seraient beaucoup plus sensibles à ce counseling additionnel parce que leurs traits de personnalité se prêtaient beaucoup plus au style psychothérapique des contacts. Les auteurs prédisaient en outre que les délinquants psychopathes retireraient moins d'avantages du counseling additionnel. Bien que l'intervention ait eu un effet positif sur la récidive après la mise en liberté, les chercheurs ont constaté que les variables des traits de personnalité ne permettaient pas de prédire le succès du traitement. Les tendances à la névrose n'étaient donc pas un facteur modérateur du résultat du traitement.

Un élément joue un rôle crucial dans la décision d'inclure ou non les tendances à la névrose et l'anxiété comme facteur criminogène dans le domaine personnel et affectif : il s'agit du sens des corrélations. Étant donné les résultats contradictoires produits par la recherche, on ne sait pas s'il convient de considérer le degré élevé de tendances névrotiques et d'anxiété comme un facteur criminogène, ou si c'est plutôt le faible degré de tendances névrotiques et d'anxiété qui devrait être vu comme un facteur criminogène. De toute évidence, la situation exige que ce facteur ne soit pas inclus à titre de besoin lié au comportement criminel.

Cette conclusion ne signifie pas que l'on ne devrait pas considérer un fort degré de tendances à la névrose et d'anxiété comme un « besoin » en milieu correctionnel. Les recherches concernant les délinquants sous responsabilité fédérale indiquent que l'anxiété est un problème important pour beaucoup de détenus. Par exemple, dans la vaste enquête sur la santé mentale réalisée par le SCC en 1989, Motiuk et Porporino (1992) ont constaté que 44,1 % des détenus sous responsabilité fédérale affirmaient avoir souffert de troubles anxieux pendant toute leur vie d'après les critères stricts du questionnaire d'entrevue structurée (*Diagnostic Interview Schedule*). De plus, 27 % des détenus signalaient avoir souffert de troubles anxieux au cours de la dernière année et 11,8 %, au cours des deux semaines précédentes. Dans le cas des détenues sous responsabilité fédérale qui avaient fait l'objet d'une enquête parallèle sur la santé mentale, Blanchette et Motiuk (1996) indiquent que 19,7 % des répondants affirmaient avoir souffert de troubles anxieux pendant toute leur vie. En ce qui concerne les besoins en santé mentale des délinquants, donc, les symptômes associés à l'anxiété et la détresse personnelle engendrée par les tendances névrotiques peuvent être d'importantes cibles d'intervention. En outre, à l'échelon individuel, on pourrait aussi évaluer les tendances névrotiques comme jouant un rôle particulier dans le cycle de criminalité de certains délinquants. En revanche, d'après les données disponibles, il semble peu probable que l'indicateur des tendances à la névrose améliore la puissance prédictive dans le domaine des besoins personnels et affectifs.

Agressivité, colère, hostilité

Nous avons groupé ensemble les trois concepts de l'agressivité, de la colère et de l'hostilité en raison de leur chevauchement manifeste et de la similitude de leur description dans la documentation. L'agressivité apparaît souvent comme un concept distinct dans beaucoup d'études, mais la colère et l'hostilité sont fréquemment examinées ensemble. L'hostilité est l'indicateur utilisé dans le domaine des besoins personnels et affectifs. Nous constatons cependant que l'on fait plus souvent référence depuis quelques années au concept de la colère qu'à celui de l'hostilité. Nous avons donc inclus dans notre étude un examen des documents pertinents sur la colère. Il convient en outre de souligner que l'indicateur « tolérance limitée envers les frustrations » de la composante du

comportement est également lié aux concepts de l'agressivité et de la colère-hostilité. En conséquence, nous n'avons pas procédé à un examen séparé de cet indicateur. Il a été démontré que diverses mesures appartenant aux catégories de l'agressivité et de la colère-hostilité permettent de distinguer des échantillons de délinquants et de non-délinquants; on s'est servi de ces mesures pour prédire le comportement criminel en général et, plus particulièrement, le comportement violent. Notre examen nous indique qu'en raison de la validité prédictive de ces concepts, les indicateurs de l'agressivité et de la colère-hostilité devraient être inclus dans l'évaluation des besoins liés au comportement criminel.

Carlson, Marcus-Newhall et Miller (1989) donnent une définition succincte de la notion d'agressivité qui se reflète de façon générale dans la plupart des analyses du concept que l'on trouve dans la documentation. Selon eux, un comportement agressif est une tentative délibérée de faire du mal à autrui.

Même si la plupart des auteurs s'entendraient sur cette définition, les chercheurs omettent souvent de préciser comment ils ont mesuré le concept de l'agressivité et c'est l'une des limites de la documentation dans le domaine correctionnel. Dans certains cas, les cotations sont fondées sur les comportements agressifs consignés dans les dossiers; dans d'autres, elles sont basées sur des données d'observation fournies par des juges. Dans d'autres cas encore, on utilise des instruments d'auto-évaluation pour déterminer dans quelle mesure un sujet s'est livré à des comportements préjudiciables envers les autres ou a l'intention de le faire. Bien que chaque type de mesure possède vraisemblablement un certain degré de validité, les chercheurs omettent souvent de préciser les types de comportement qui sont inclus comme indicateurs de l'agressivité dans les échelles de cotation et les auto-évaluations. Néanmoins, il semble y avoir beaucoup d'homogénéité dans les constatations qui découlent des diverses méthodes de mesure et des diverses variables de dénouement examinées.

Nous commencerons par passer en revue une sélection d'études portant sur des échantillons de jeunes délinquants. Les études documentaires réalisées par Loeber et Dishion (1983) et Loeber (1987) font clairement ressortir l'importance de l'agressivité

précoce chez les enfants de niveau élémentaire comme facteur de prédiction de la délinquance et des problèmes de conduite survenant par la suite. Par exemple, pour les sept études prévisionnelles examinées par Loeber et Dishion (1983) qui comprenaient des mesures du comportement agressif précoce, les auteurs font état d'une forte corrélation positive entre ce comportement et la délinquance ultérieure. Le pourcentage d'amélioration relative par rapport au hasard allait de 51,4 % à 16,4 %, avec une médiane de 25,2 %. La force du lien entre l'agressivité et les problèmes de comportement ultérieurs est bien illustrée dans l'étude de cohortes menée par LeBlanc et ses collègues (LeBlanc, Côté et Loeber, 1991). Ceux-ci ont observé que l'activité criminelle agressive mesurée entre l'âge de 12 et 16 ans était un prédicteur de l'activité criminelle agressive mesurée deux ans plus tard. Les chercheurs ont constaté ces effets prédictifs dans leurs sous-échantillons de délinquants et de non-délinquants. Outre la stabilité du comportement agressif, les chercheurs ont également remarqué que beaucoup de jeunes agressifs se livraient à des comportements criminels plus divers, phénomène qu'ils décrivent comme une progression (p. ex., vol, vandalisme, consommation de drogue, etc.).

Deux études britanniques antérieures portant sur la récidive après la mise en liberté chez des garçons délinquants fournissent des indications additionnelles de la puissance prédictive de l'agressivité. Saunders et Davies (1976) ont examiné les prédicteurs de la récidive chez des jeunes délinquants probationnaires et incarcérés. Ils ont constaté que des scores plus élevés pour l'échelle de l'« agressivité manifeste » de Jesness permettaient de prédire la récidive tant chez les probationnaires que chez les délinquants libérés du centre de détention. Dans le même ordre d'idées, McGurk, Bolton et Smith (1978) ont observé que deux des quatre mesures de l'hostilité étaient des prédicteurs significatifs de la récidive après la mise en liberté. Leur échantillon était composé de garçons qui avaient fait l'objet d'un suivi pendant deux ans après leur libération d'un centre de détention.

Une intéressante étude menée sur 18 ans auprès d'un échantillon permanent, récemment décrite par un chercheur finlandais (Viemerö, 1996), apporte des preuves additionnelles de la force du lien entre l'agressivité et le comportement criminel. Dans

cette étude, on a évalué une première fois 220 écoliers âgés de 7 à 9 ans, puis on les a réévalués à 8 époques ultérieures jusqu'à ce qu'ils atteignent la plage d'âge de 25 à 27 ans. Les premières mesures de l'agressivité étaient fondées sur des évaluations par les sujets eux-mêmes, par leurs camarades et par leurs enseignants. Chacune des premières mesures de l'agressivité prédisait le comportement agressif auto-évalué à la plage d'âge de 15 à 17 ans. En outre, Viemerö a observé que les mesures de l'agressivité obtenues à diverses époques où les sujets faisaient leurs études étaient des prédicteurs de leur comportement criminel ultérieur lorsqu'ils étaient devenus de jeunes adultes (plage d'âge de 25 à 27 ans). Chacune des mesures, que l'agressivité soit évaluée par le sujet lui-même, par les camarades ou par les enseignants, avait un pouvoir de prédiction sur la longue période de suivi. Pour évaluer le comportement criminel, on s'est basé sur les rapports d'arrestation par la police à la dernière époque de collecte de données, alors que les sujets étaient devenus de jeunes adultes.

Harris, Rice et Quinsey (1993) ont mené au Canada une étude montrant également que l'agressivité durant l'enfance est un prédicteur du comportement criminel ultérieur. Cette étude de suivi était basée sur un vaste échantillon de délinquants de sexe masculin (n = 618) libérés d'un établissement carcéral psychiatrique. Le volet de l'étude portant sur la récidive était fondé sur des données nouvelles fournies par des sources officielles (p. ex., dossiers de la GRC) et l'on a recueilli rétrospectivement des données historiques sur les sujets à partir des dossiers de cas. Les données historiques et les données sur la récidive ont été recueillies par des équipes séparées de chercheurs. Harris et ses collègues ont constaté que les mesures de l'agressivité durant l'enfance obtenues à partir du contenu des dossiers sur les détenus permettaient de prédire la récidive après la libération. Il convient de souligner que l'examen du comportement criminel après la mise en liberté dans cet échantillon d'adultes se limitait aux crimes avec violence. Les auteurs ont également observé que les délinquants auparavant reconnus coupables d'un crime de violence étaient plus susceptibles de commettre un crime de violence en récidive.

Si les liens empiriques entre la conduite durant l'enfance et la conduite ultérieure laissent penser que le comportement agressif joue un rôle important dans l'étiologie de la

perpétration d'infractions, il est par contre essentiel de disposer de preuves de la puissance prédictive de l'agressivité mesurée à l'âge adulte pour déterminer si ce concept devrait être considéré ou non comme un besoin lié au comportement criminel. Plusieurs travaux de recherche ont apporté des éléments de preuve en ce sens. Dans une étude intéressante, Welsh et Gordon (1991) ont eu recours à des épreuves en laboratoire pour étudier le comportement agressif. Ils ont utilisé plusieurs instruments d'auto-évaluation de l'agressivité, de la colère et de l'hostilité. L'échantillon étudié était composé de détenus sous responsabilité fédérale incarcérés dans un centre psychiatrique (n = 51). On a appliqué une technique de mesure du comportement selon laquelle des juges évaluaient l'agressivité manifestée par les détenus durant des jeux de rôles. On présentait à chaque détenu une série de jeux de rôles conçus pour susciter des réponses qui pouvaient comprendre des comportements agressifs. Les scénarios visaient à reproduire des situations caractéristiques de la vie courante d'un délinquant dans un établissement carcéral et dans la collectivité après la mise en liberté. Les auteurs ont constaté que les cotations du comportement agressif basées sur l'observation des jeux de rôles étaient corrélées avec diverses mesures, y compris les échelles d'auto-évaluation de la colère, de l'hostilité et de l'agressivité. Même si les critères relatifs au dénouement dans cette étude ne concernaient pas le comportement criminel ou agressif en soi, les données indiquent très clairement que le comportement agressif peut être prédit par les instruments d'évaluation de la personnalité qui visent à mesurer les tendances à l'agressivité.

Dans une autre étude, Rice et Harris (1996) ont examiné plusieurs prédicteurs de la récidive postérieure à la libération dans un échantillon de détenus qui avaient été reconnus coupables d'incendie criminel. Reprenant la méthode d'examen des dossiers qu'ils avaient utilisée pour l'étude susmentionnée, les auteurs ont corrélé les données historiques contenues dans les dossiers avec l'information recueillie sur le dénouement de la libération chez leurs sujets. Dans cette étude, l'agressivité a été évaluée d'après les incidents survenus durant l'enfance et à l'âge adulte. Les chercheurs ont constaté que les scores de l'agressivité aux deux époques de la vie étaient des prédicteurs de la récidive dans leur échantillon. Il y avait certaines différences dans la capacité de prédiction en fonction du type de dénouement. Par exemple, l'agressivité durant l'enfance était corrélée

avec la récidive criminelle violente et non violente, mais non avec les nouveaux incendies criminels. L'agressivité à l'âge adulte, en revanche, était un prédicteur du comportement violent, mais ne présentait aucun lien avec les crimes sans violence. De plus, les auteurs ont observé un faible lien négatif entre l'agressivité à l'âge adulte et les incendies criminels.

Une dernière recherche basée sur un échantillon néo-zélandais, décrite plus haut, est également digne d'intérêt à ce chapitre. Dans cet échantillon prospectif, Krueger *et al.* (1994) se sont fondés sur des auto-évaluations, sur des données fournies par des informateurs ainsi que sur les dossiers de la police et des tribunaux pour analyser le comportement criminel. Ils ont constaté que l'agressivité auto-évaluée était corrélée avec chacune des quatre sources de renseignements sur l'activité criminelle, y compris les auto-évaluations et les données officielles du casier judiciaire. Parmi les instruments d'évaluation de la personnalité utilisés, l'échelle de l'agressivité semblait être le prédicteur le plus puissant du comportement criminel ultérieur.

Les chercheurs ont aussi montré que les mesures de la colère fournissent une information prédictive sur le comportement criminel. En général, on a mesuré ce concept en utilisant des instruments d'auto-évaluation qui visent à déterminer jusqu'à quel point les sujets éprouvent des sentiments constants de colère et à préciser les genres de situation qui semblent susciter leur colère. On a également mis au point certaines mesures qui cherchent à évaluer comment les sujets expriment leur colère (verbalement, agressivité physique, techniques d'agressivité passive, etc.). Un outil qui reste populaire après plus de 40 ans est l'Inventaire de l'hostilité de Buss-Durkee (*Hostility Inventory*, Buss et Durkee, 1957), qui mesure une gamme de types de colère et d'hostilité. Bon nombre d'études montrent que des instruments d'auto-évaluation de la colère permettent de distinguer les populations de criminels et de non-criminels, mais il y a moins d'études qui démontrent l'existence d'un lien entre la colère et l'activité criminelle ultérieure. Bien que leur étude documentaire ait porté uniquement sur la récidive chez les délinquants sexuels, Hanson et Bussière (1996) ont constaté que la colère n'était liée ni à la récidive générale ni à la récidive sexuelle. Cependant, leur méta-analyse ne comptait que trois études qui avaient

présenté des données sur le lien entre la récidive et la colère chez les délinquants sexuels.

Même si des recherches plus poussées s'imposent sur le lien entre la colère et la récidive, la colère est devenue une cible d'intervention populaire des programmes de traitement dispensés tant aux jeunes qu'aux adultes en milieu correctionnel. Par exemple, Lochman (1992) a signalé des diminutions dans la consommation d'alcool et de drogue ainsi que des augmentations de l'estime de soi et des aptitudes à la résolution de problèmes liés aux relations humaines chez des garçons agressifs qui avaient participé à un programme de maîtrise de la colère. Ayant mesuré les effets d'une série de séances de renforcement des acquis de l'intervention primaire, Lochman indiquait aussi que le programme avait eu des répercussions positives sur la délinquance et le comportement en classe. Une étude décrite par Hunter (1993) a montré les effets positifs d'une intervention axée sur la maîtrise de la colère dans un groupe de délinquants sous responsabilité fédérale au Canada. Des changements positifs étaient survenus chez les délinquants selon diverses mesures concernant notamment la colère et l'hostilité, l'impulsivité, le goût du risque, l'estime de soi et la dépression. Étudiant un autre échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient fait l'objet d'une intervention cognitivo-comportementale de maîtrise de la colère, Hughes (1993) a montré l'existence de changements positifs selon une gamme de mesures prétest et post-test. De plus, au dire de cet auteur, le groupe expérimental présentait un degré plus faible de récidive qu'un échantillon témoin non aléatoire composé de sujets éprouvant des problèmes analogues liés à la colère. L'intérêt que l'on porte depuis quelque temps à l'élaboration et à l'application de programmes de maîtrise de la colère en milieu correctionnel découle d'hypothèses voulant qu'une réduction de la colère engendre une réduction du comportement violent. C'est pourquoi la conception et la mise à l'épreuve de méthodes d'évaluation de la colère et des problèmes de maîtrise connexes dans les populations carcérales ont fait l'objet d'activités de recherche considérables (Kroner et Reddon, 1992; Kroner, Reddon et Serin, 1992).

Certains chercheurs ont signalé que les outils d'évaluation de la colère permettaient de distinguer les groupes de délinquants et de non-délinquants. Par exemple, Selby (1984) a administré plusieurs instruments d'auto-évaluation de la colère populaires en vue de différencier les criminels violents et non violents et d'établir des normes de comparaison avec les groupes de non-délinquants. Parmi les mesures qu'il a utilisées, on compte l'Inventaire de l'hostilité de Buss-Durkee, l'Inventaire de la colère de Novaco, l'Échelle d'hostilité déclarée du MMPI et l'Échelle de maîtrise de l'hostilité du MMPI. Les sujets de cette étude étaient 204 délinquants incarcérés dans l'État de la Californie qui purgeaient des peines pour divers types d'infraction. Les Inventaires de Buss-Durkee et de Novaco permettaient de distinguer les délinquants violents des délinquants non violents dans le sens prédit, c'est-à-dire que les détenus ayant commis des crimes avec violence avaient obtenu des scores plus élevés que les délinquants non violents. Ces deux inventaires produisaient également des différences significatives entre les délinquants incarcérés et des échantillons de référence de sujets non criminels. L'Échelle de maîtrise de l'hostilité du MMPI permettait aussi de différencier les délinquants et les non-délinquants, mais non de distinguer les délinquants violents des délinquants non violents. L'auteur a obtenu une structure inverse de résultats pour l'Échelle d'hostilité déclarée du MMPI.

Une dernière étude dans cette catégorie fournit une information descriptive additionnelle sur la colère dans les populations carcérales. Maiuro, Vitallian et Cahn (1987) ont examiné la validité d'un bref outil de mesure (à six éléments) de la colère et de l'agressivité modelé sur le plus long inventaire de Buss-Durkee. Faisant appel à une série de sous-échantillons ($n = 401$), ils ont étudié le score obtenu par les conjoints violents, les agresseurs de type général (ceux qui agressaient des personnes autres que leurs intimes), les agresseurs mixtes (à la fois conjoints violents et agresseurs de type général) et des sujets témoins non agresseurs. Tout d'abord, les auteurs ont montré que leur échelle à six éléments (*Brief Anger Aggression Questionnaire* – bref questionnaire sur la colère et l'agressivité) était corrélée avec l'Inventaire de Buss-Durkee dont elle s'inspirait ($r = 0,78$). Maiuro et ses collègues n'ont constaté aucune différence entre les trois groupes d'agresseurs selon leur échelle. Cependant, il y avait des différences très significatives

dans le sens prévu entre le groupe combiné d'agresseurs et le groupe de sujets témoins normaux.

Même s'il faut encore mener des recherches sur le lien entre la capacité de maîtriser la colère et la récidive après la libération, la profusion de données sur les différences entre les populations criminelles et non criminelles à ce chapitre indique qu'il s'agit là d'un concept important. Il est probable qu'un manque d'aptitudes à la maîtrise de la colère représente pour beaucoup de délinquants une lacune qui engendre un risque élevé. L'incapacité de maîtriser la colère peut être à l'origine d'une grande partie des crimes de violence que commettent les récidivistes, particulièrement ceux qui sont enclins à adopter un comportement violent lorsqu'ils sont en colère. C'est pourquoi nous recommandons d'inclure des indicateurs concernant la colère dans le domaine des besoins personnels et affectifs. À nouveau, la tolérance envers les frustrations, à laquelle la recherche n'a pas accordé beaucoup d'attention, est manifestement un concept lié aux problèmes de maîtrise de la colère. Il nous apparaît donc que cette faible tolérance peut aussi représenter un besoin lié au comportement criminel chez beaucoup de délinquants. Pour ce qui est de l'agressivité, nous croyons que l'on dispose d'une abondance de données indiquant que les délinquants qui ont des tendances à l'agressivité risquent davantage de se livrer à des actes criminels après leur libération. Les données laissent aussi penser qu'il est possible de prédire le comportement violent à partir de mesures de l'agressivité avant la mise en liberté. Il semble donc que l'agressivité devrait continuer d'être un indicateur de besoins liés au comportement criminel dans le domaine personnel et affectif.

Goût du risque

Même s'ils représentent des concepts distincts, le goût du risque et l'impulsivité sont souvent examinés ensemble dans les études sur le comportement criminel (Field, 1986). Il semble que la meilleure façon d'envisager l'impulsivité soit de la considérer comme une lacune cognitive (c.-à-d., l'incapacité de retarder l'action jusqu'au moment où l'on aura fait des choix rationnels). Le goût du risque, pour sa part, correspond à une préférence pour des activités qui comportent un risque ou une forte probabilité de résultats dangereux. On a appelé de diverses manières la prédisposition à prendre des risques (p. ex., Field,

1986) : recherche de sensations fortes, besoin excessif de stimulation, intolérance à l'ennui, esprit aventureux.

C'est à cette dernière notion d'esprit aventureux que l'on a fait appel pour concrétiser le concept dans les Échelles d'Eysenck (Eysenck *et al.*, 1985). Les éléments utilisés pour mesurer l'esprit aventureux sont axés sur la préférence pour l'adoption de comportements périlleux, particulièrement les activités sportives qui comportent une dimension de risque (p. ex., alpinisme, parachutisme). Cependant, les préférences d'ordre plus général pour les comportements risqués, comme les activités qui suscitent la frayeur, de même que l'intérêt pour le changement et la variété dans les sensations figurent aussi parmi les éléments. Si l'Échelle d'impulsivité d'Eysenck a systématiquement permis de distinguer les populations criminelles des populations non criminelles, le degré de différenciation s'est révélé moindre, en revanche, pour le concept de l'esprit aventureux. Par exemple, Eysenck et McGurk (1980) n'ont observé aucune différence entre des détenus et des sujets normaux selon l'Échelle de l'esprit aventureux. Thornton (1985) a obtenu le même résultat en appliquant cette échelle à un échantillon de jeunes délinquants dans un centre de détention.

D'autres méthodes d'évaluation du goût du risque ont toutefois produit des résultats plus utiles en matière de prédiction du comportement criminel. Andrews *et al.* (1986) ont constaté une corrélation positive entre les résultats d'un instrument d'auto-évaluation de la recherche de sensations fortes et la récidive ($r = 0,22$) dans leur échantillon de probationnaires. En Suède, Dahlback (1990) a étudié le goût du risque en utilisant le jeu de la roulette pour évaluer dans quelle mesure les sujets étaient prêts à adopter des comportements risqués quand les enjeux étaient élevés. L'auteur affirme que les réactions totales de prise de risques dans les exercices de roulette étaient fortement corrélées ($r = 0,62$) avec le comportement criminel auto-évalué dans l'échantillon d'étudiants d'université (âgés de 21 à 26 ans).

Dans l'étude de Horvath et Zuckerman (1993) on a mesuré la recherche de sensations fortes à l'aide d'un questionnaire d'auto-évaluation dont les éléments portaient sur la recherche du frisson et de l'aventure, la recherche de nouvelles expériences, la

désinhibition et la susceptibilité à l'ennui. Dans leur échantillon d'étudiants américains de premier cycle, les auteurs ont constaté que leur mesure de la recherche de sensations fortes présentait une corrélation positive avec divers comportements risqués auto-évalués, notamment les activités criminelles (r = 0,53), les infractions mineures (r = 0,43) et les comportements périlleux dans les domaines financier et sportif. Dans une autre étude faisant appel à certains des mêmes éléments pour mesurer la recherche de sensations fortes (recherche du frisson et de l'aventure et susceptibilité à l'ennui), Furnham et Saipe (1993) ont tenté de déterminer si cette recherche de sensations fortes était un prédicteur des condamnations pour infraction au code de la route dans un échantillon professionnel mixte qui comprenait également des étudiants de premier cycle. Le nombre de condamnations pour infraction au code de la route était corrélé à la fois avec le facteur de la recherche du frisson (r = 0,19) et avec la susceptibilité à l'ennui (r = 0,31).

Enfin, l'étude de cohortes d'adolescents néo-zélandais de 18 ans menée par Krueger *et al.* (1994) est également digne de mention. Les auteurs ont employé une mesure qu'ils appellent « réduction des dommages » pour évaluer la faible propension pour les activités entraînant un risque. Cette mesure était corrélée avec le comportement criminel auto-évalué, mais ne présentait pas de lien avec les mesures du comportement criminel basées sur les renseignements fournis par les indicateurs de police, sur les dossiers de la police et sur les dossiers des tribunaux.

L'Échelle d'Eysenck portant sur l'esprit aventureux, qui est fréquemment utilisée, ne semble pas être utile pour faire la distinction entre les échantillons de criminels et de non-criminels. Cependant, il semble que l'on dispose d'indications suffisantes de l'existence d'un lien entre la propension au risque et le comportement criminel. Même si la plupart des données consistent en des corrélations entre le comportement criminel auto-évalué et la préférence auto-évaluée pour les comportements périlleux, au moins une étude a fourni des preuves directes d'un lien entre la recherche de sensations fortes et la récidive. De façon générale, les données portent à croire que le goût du risque devrait être inclus dans l'évaluation des besoins personnels et affectifs des délinquants.

Notre examen de la documentation nous amène à penser que sur le plan conceptuel, à tout le moins, l'on pourrait inclure la passion du jeu dans la catégorie du goût du risque. Nous ne songeons pas à cet égard à la pratique occasionnelle des jeux d'argent, mais plutôt à un mode plus répétitif de pratique de ces jeux où le joueur tire des gratifications de l'élément de risque associé à son comportement. La documentation sur la délinquance juvénile contient certaines indications limitées d'une relation entre le jeu et l'activité criminelle. Vitaro, Ladouceur et Bujold (1996) ont observé des niveaux plus élevés de délinquance chez les enfants qui avaient affirmé s'adonner au jeu dans leur échantillon de garçons de 13 ans de la province de Québec (n = 631). Les joueurs signalaient un plus grand nombre d'actes délinquants que les non-joueurs dans les catégories des bagarres, de la consommation de drogue et d'alcool, du vandalisme et du vol. Templer, Kaiser et Siscoe (1993) ont étudié les problèmes de jeu dans la population d'un établissement carcéral à sécurité moyenne au Nevada. Ils ont constaté qu'environ le quart des détenus de leur échantillon se situaient dans la gamme « pathologique » des scores du questionnaire d'auto-évaluation sur le jeu. Fait digne de mention, les auteurs ont observé une relation positive (r = 0,24) entre la propension au jeu et l'Échelle de psychopathie du MMPI. Bien que l'on dispose de données limitées, il semble vraisemblable que la passion du jeu représente un besoin lié au comportement criminel et soit un indicateur du goût du risque. Nous recommandons donc que le goût du jeu qui pose des problèmes continue d'être un indicateur de besoins liés au comportement criminel dans le domaine personnel et affectif.

Capacité de faire face aux situations

Cette sous-composante comprend trois indicateurs : problèmes de contrôle du stress, difficulté à résoudre des situations conflictuelles et mauvaise gestion du temps. La « capacité de faire face aux situations » est un vaste concept et nous n'avons pas pu trouver une documentation de recherche suffisamment bien définie pour être en mesure d'évaluer si chaque indicateur constituait un facteur criminogène. Le concept des mécanismes d'adaptation qui sous-tend cette sous-composante comporte de multiples facettes et les activités générales de recherche dans ce domaine ont été axées sur la gamme de stratégies efficaces (p. ex., exercices de détente) et inefficaces (p. ex.,

évitement) que les gens adoptent pour composer avec les situations stressantes (voir par exemple Lazarus, 1966). Certains travaux généraux ont été effectués sur les stratégies d'adaptation des détenus des établissements fédéraux (Zamble et Porporino, 1988). Toutefois, les travaux en question ne concordent pas bien avec les indicateurs de cette sous-composante.

On peut cependant faire valoir que des éléments des stratégies et des habiletés d'adaptation sont représentés dans certaines des autres sous-composantes du domaine personnel et affectif. Par exemple, l'indicateur « problèmes de contrôle du stress » recoupe dans une certaine mesure des concepts comme les aptitudes à la résolution de problèmes et à la maîtrise de la colère, ainsi que la tolérance envers les frustrations, qui sont incorporés dans les catégories « connaissance » et « agressivité ». L'indicateur « difficulté à résoudre des situations conflictuelles » peut être inclus dans la sous-composante des aptitudes interpersonnelles qui se trouve également dans la composante « connaissance ». L'indicateur « gère mal le temps » peut être considéré comme un concept relevant de la maîtrise de soi et être intégré à la sous-composante « impulsivité ». Par exemple, dans leur étude de suivi de détenus sous responsabilité fédérale libérés, Zamble et Porporino (1990) ont observé une relation entre l'élément « vivre au jour le jour sans planifier » et la récidive ($r = 0,21$). Cet élément dénote l'incapacité de gérer son temps et d'organiser ses activités quotidiennes de façon planifiée et délibérée. Ici encore, même si l'on constate un manque de travaux de recherche empiriques sur le concept de la gestion du temps dans les populations criminelles, il semblerait que cet indicateur puisse être considéré comme un élément constituant de l'impulsivité.

Compte tenu de nos constatations, exposées ci-dessus, quant au manque de travaux de recherche portant sur des populations de délinquants dans ce domaine, nous croyons qu'il est préférable de combiner le concept des mécanismes d'adaptation à d'autres sous-catégories. Même si certains des indicateurs de cette sous-composante peuvent être reliés au comportement criminel, nous estimons que l'on ne possède pas assez de preuves pour conclure que les lacunes dans les habiletés d'adaptation constituent un facteur criminogène.

Comportement sexuel

Préférences et attitudes sexuelles

Les indicateurs suivants du comportement sexuel sont inclus dans le domaine des besoins personnels et affectifs : dysfonction, identité, préférences et attitudes. Malheureusement, on constate un grand manque d'homogénéité quant au mode de mesure de certains de ces concepts dans la documentation. C'est particulièrement le cas pour le concept des attitudes sexuelles. D'ordinaire, les chercheurs font référence aux « attitudes sexuelles inopportunes » lorsqu'ils étudient ce concept, mais souvent, ils ne précisent pas les éléments concrets dont ils se servent pour évaluer ces attitudes. Ainsi, Smith et Monastersky (1986) ont utilisé une mesure des « attitudes sexuelles malsaines » qui prédisait la récidive dans leur échantillon de jeunes délinquants. Ces auteurs ont décrit les attitudes malsaines en question comme une assertion naïve, faite par le délinquant, selon laquelle tout comportement sexuel est anormal et doit être évité. Dans une autre étude portant sur des jeunes, Kaplan, Becker et Tenke (1991) ont intégré à leur catégorie des « attitudes » des indicateurs aussi hétérogènes que les attitudes envers la contraception, l'utilisation de la force dans les relations sexuelles, les rapports sexuels avant le mariage, le degré de satisfaction envers la sexualité personnelle et la clarté des valeurs sexuelles. Hanson, Gizzarelli et Scott (1994) ont mesuré les concepts du droit de l'homme d'imposer les rapports sexuels et de l'acceptation des relations sexuelles entre hommes adultes et enfants lorsqu'ils ont étudié les attitudes des délinquants coupables d'inceste. En revanche, les concepts de l'identité, des préférences et de la dysfonction se caractérisent par un plus grand degré de précision. À présent, on mesure couramment, en particulier, les préférences sexuelles et l'on obtient un degré considérable de validité au moyen des techniques d'évaluation phallométrique.

La plupart des recherches sur la valeur prédictive du comportement sexuel par rapport au comportement criminel et à la récidive se limitent à l'étude de populations de délinquants sexuels. En général, dans les études prévisionnelles qui portent sur des populations générales de délinquants, on n'évalue pas le comportement sexuel ni les attitudes ou dysfonctions sexuelles. C'est pourquoi nous avons limité notre examen aux

études qui concernent la prédiction du comportement criminel chez les délinquants sexuels. Nous nous sommes largement fondés sur la récente étude des prédicteurs de la récidive chez les délinquants sexuels menée par Hanson et Bussière (1996). Ces auteurs ont analysé 61 ensembles de données prospectives où l'on évaluait les prédicteurs de la récidive générale et de la récidive sexuelle. Ils ont examiné dans cette documentation toutes les catégories de prédicteurs qui avaient fait l'objet de trois études ou plus. Au chapitre de la récidive sexuelle, Hanson et Bussière ont constaté que les préférences sexuelles déviantes (de nature non précisée), évaluées par des tests phallométriques, présentaient des corrélations au seuil de 0,20 dans un total de cinq études. Ils ont aussi obtenu une corrélation entre la préférence sexuelle pour les enfants mesurée par des tests phallométriques et la récidive sexuelle ($r = 0,20$) en utilisant comme base d'échantillon sept corrélations différentes. Par contre, l'évaluation phallométrique de la préférence pour le viol n'était pas corrélée (valeur moyenne de $r = 0,00$) avec la récidive sexuelle d'après les résultats de quatre études. Les auteurs signalent aussi que, selon les résultats de quatre études, la corrélation moyenne entre les attitudes sexuelles déviantes et la récidive sexuelle était de 0,09. Il y avait moins d'études où l'on examinait les préférences sexuelles par rapport à la récidive générale. Cependant, Hanson et Bussière indiquent que la préférence sexuelle pour les enfants était corrélée avec la récidive générale au seuil de 0,19 d'après trois études pour lesquelles des données étaient disponibles. Les attitudes sexuelles déviantes étaient l'autre prédicteur à propos duquel on disposait de données. Toutefois, la corrélation était faible et non significative ($r = -0,03$) pour cet indicateur.

Outre ces prédicteurs dans la composante du comportement sexuel, on ne possède pas d'autres données solides sur lesquelles on pourrait se fonder pour recommander l'inclusion d'indicateurs distincts de besoins liés au comportement criminel. Selon l'analyse de Hanson et Bussière, beaucoup d'éléments de preuve indiquent que les infractions sexuelles antérieures permettent de prédire tant la récidive générale ($r = 0,12$ d'après 15 études) que la récidive sexuelle ($r = 0,19$ d'après 29 études). Dans leurs travaux de suivi des délinquants sexuels libérés d'un établissement fédéral ($n = 570$), Motiuk et Brown (1996) ont obtenu des corrélations analogues entre les infractions sexuelles antérieures et

la récidive générale (r = 0,16) de même que la récidive sexuelle (r = 0,20). Même si ce prédicteur appartient à la catégorie du comportement sexuel du domaine personnel et affectif, les infractions sexuelles antérieures représentent un indicateur statique des antécédents criminels et ne seraient normalement pas considérées comme un besoin lié au comportement criminel.

Les données examinées sur le comportement sexuel justifient l'inclusion des préférences sexuelles déviantes et des attitudes sexuelles déviantes comme indicateurs de besoins liés au comportement criminel. Il nous faut cependant faire la mise en garde suivante : les comptes rendus de recherche examinés portaient sur des échantillons de délinquants sexuels connus. Étant donné la nature particulière de l'infraction sexuelle et l'intérêt que l'on porte habituellement à la récidive dans ce cas particulier, les éléments du comportement sexuel pourraient être examinés plus adéquatement s'ils constituaient une catégorie distincte dans l'évaluation, qui serait appliquée à la population de délinquants sexuels seulement. Par exemple, ces éléments pourraient faire partie d'une deuxième évaluation que l'on effectuerait après avoir déterminé qu'un délinquant est un délinquant sexuel. Pour ces raisons, nous ne recommandons pas d'inclure les éléments du comportement sexuel comme facteurs criminogènes dans le domaine des besoins personnels et affectifs.

Aptitude mentale

Fonctionnement

La capacité mentale en tant que variable prédictive de la délinquance, de la criminalité adulte et de la récidive a souvent été un sujet de controverse parmi les chercheurs qui s'intéressent à la criminalité. Notre étude avait une portée trop limitée pour qu'il nous soit possible d'examiner en détail les enjeux et les recherches dans ce domaine. Cependant, il existe des preuves convaincantes d'un lien entre, d'une part, l'aptitude mentale et le rendement scolaire mesurés dans des échantillons de jeunes et, d'autre part, le comportement ultérieur de délinquance juvénile. Ainsi, Loeber et Dishion (1983) ont passé en revue diverses études prospectives qui reliaient l'aptitude et le rendement

scolaire au comportement délinquant ultérieur. Waldie et Spreen (1993) ont aussi cité plusieurs études qui montraient des liens entre les difficultés d'apprentissage et le comportement délinquant et criminel. Andrews et Bonta (1994) signalent également diverses études qui ont constaté des liens entre la délinquance et l'intelligence mesurée par une gamme de tests d'évaluation du QI.

L'étude de Dishion *et al.* (1984) fournit un bon exemple des travaux de recherche menés sur le lien entre l'aptitude mentale et la délinquance. Ces chercheurs ont examiné la relation entre une série de mesures des aptitudes scolaires et la délinquance officiellement consignée et auto-évaluée chez des élèves. Ils ont conclu que l'aptitude à la lecture, l'intelligence verbale et la compétence scolaire évaluée par la mère permettaient toutes trois de prédire la délinquance officiellement consignée et auto-évaluée dans leur échantillon d'adolescents de sexe masculin.

Il est difficile de repérer les études qui traitent de la relation entre l'aptitude mentale et l'activité criminelle chez les adultes. Souvent, les mesures pertinentes sont occultées dans les comptes rendus, étant considérées comme des sujets de préoccupation secondaires, et les techniques de recherche documentaire n'ont permis de trouver aucune étude portant sur ce thème. Cependant, dans leur examen des prédicteurs de la récidive chez les adultes, Gendreau *et al.* ont recensé diverses études où l'on avait présenté des corrélations entre le fonctionnement intellectuel et la récidive. Globalement, ces auteurs ont obtenu une corrélation moyenne de 0,07 entre le fonctionnement intellectuel et la récidive à partir de 32 corrélations figurant dans les comptes rendus. Ils signalent que l'on a évalué le fonctionnement intellectuel en utilisant notamment l'Échelle d'intelligence de Wechsler pour adultes (WAIS), le test de Raven ainsi que des mesures de la capacité de lecture et des difficultés d'apprentissage. Au total, leurs données indiquent une corrélation faible, mais positive entre le fonctionnement intellectuel et la récidive chez les délinquants adultes.

Dans leur étude de la suspension de la libération conditionnelle chez les détenus sous responsabilité fédérale, Motiuk et Brown (1993) ont obtenu une corrélation non significative (0,08) entre les difficultés d'apprentissage évaluées par les agents de gestion

de cas et la suspension après six mois de liberté. Toujours dans cette étude, les chercheurs ont obtenu une corrélation non significative (0,08) entre la suspension et le « faible fonctionnement mental ». Actuellement, on se sert de la « déficience mentale » comme indicateur pour évaluer les besoins dans la composante de l'aptitude mentale du domaine personnel et affectif. Les données dont on dispose ne permettent pas d'établir clairement si cet indicateur contribuerait grandement à la prédiction de la récidive. Par exemple, si on l'évalue en fonction du critère de l'organicité, la déficience mentale est relativement rare dans la population carcérale sous responsabilité fédérale. Motiuk et Porporino (1992) ont constaté que la prévalence du syndrome cérébral organique pendant la vie entière était de 4,3 % dans la population carcérale générale lorsqu'on appliquait les critères larges du DIS. Cependant, à partir des critères restrictifs, les chercheurs ont estimé que seule 0,1 % de la population carcérale fédérale souffrait du syndrome cérébral organique. Ici encore, lorsqu'on les considère dans leur ensemble, les données disponibles ne fournissent pas d'argument solide à l'appui de l'inclusion de la déficience mentale comme besoin lié au comportement criminel dans la dimension personnelle et affective.

Santé mentale

Troubles mentaux

Andrews et Bonta (1994) indiquent que les « délinquants atteints de troubles mentaux » représentent un sous-groupe de délinquants dont on parle beaucoup et qui sont considérés comme nombreux et dangereux par le public. Souvent, une certaine confusion entoure la définition de ce groupe de « délinquants atteints de troubles mentaux » dans les analyses. Dans le présent rapport, nous entendons de façon générale par « délinquants atteints de troubles mentaux » les personnes qui souffrent ou ont souffert de l'un des grands troubles figurant dans la classification du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (p. ex., dépression grave, schizophrénie et autres psychoses). Généralement, les détenus qui souffrent de troubles mentaux sont considérés comme dangereux et comme présentant un risque élevé de récidive après la mise en liberté. En particulier, d'après les croyances populaires, les délinquants qui ont des

troubles mentaux sont censés présenter le risque le plus élevé de récidive avec violence. Bonta, Law et Hanson (1997) ont récemment examiné la documentation sur les délinquants atteints de troubles mentaux et nous nous inspirons largement ici des résultats de leur méta-analyse.

Bonta *et al.*, dans leur méta-analyse, ont tiré comme importante conclusion que les données infirmaient la notion voulant que les délinquants atteints de troubles mentaux soient plus susceptibles de commettre des crimes en récidive. À partir d'un échantillon total de 11 études où l'on comparait le taux de récidive des délinquants souffrant et ne souffrant pas de troubles mentaux, l'équipe de chercheurs a observé une relation inverse entre les troubles et la récidive. La corrélation moyenne était de -0,34 pour trois échantillons examinés dans des pays du Commonwealth; elle était de -0,14 pour huit études menées aux États-Unis. Cette conclusion que les délinquants atteints de troubles mentaux étaient moins susceptibles de récidiver que les autres était valable tant pour la récidive générale que pour les crimes de violence.

Parmi les exemples récents de travaux qui corroborent cette conclusion, on compte une étude sur des prisonniers libérés aux États-Unis et une recherche sur un échantillon canadien de délinquants sous responsabilité fédérale. Dans l'étude américaine, basée sur un échantillon de 728 détenus libérés sélectionnés au hasard, Teplin, Abram et McClelland (1994) ont constaté qu'après six ans de suivi, les délinquants ne souffrant pas de troubles mentaux présentaient une probabilité légèrement plus élevée que les délinquants atteints de troubles mentaux de commettre en récidive des crimes de violence de tous types ou de graves crimes de violence. Porporino et Motiuk (1995) ont comparé le dénouement de la libération dans un échantillon apparié de délinquants atteints et non atteints de troubles mentaux qui avaient purgé une peine de deux ans ou plus au Canada (n = 72). Même si les suspensions de la liberté conditionnelle avaient tendance à être plus nombreuses dans le cas des délinquants souffrant de troubles mentaux, le nombre de réadmissions et de nouvelles condamnations était considérablement moindre dans ce groupe après des périodes de suivi de six et de 24 mois.

Compte tenu de ce qui précède, il semble que les troubles mentaux ne représentent pas un bon indicateur de besoins liés au comportement criminel dans le domaine personnel et affectif. Les données disponibles laissent penser que si l'on incluait les troubles mentaux, il faudrait les pondérer comme facteur positif relativement au risque de récidive. Une telle façon de procéder aurait peut-être une certaine validité empirique, mais la pondération positive de cet indicateur pourrait engendrer de la confusion dans la pratique. La présence de troubles mentaux n'est peut-être pas un « besoin lié au comportement criminel », mais elle représente en revanche, pour la plupart des délinquants qui souffrent de ces troubles, un besoin de soins de santé mentale dont le système correctionnel doit se préoccuper.

Hospitalisation

Les antécédents d'hospitalisation dans un établissement psychiatrique constituent un autre indicateur que l'on peut inclure dans la catégorie de la santé mentale. Pour des raisons de parcimonie, nous examinons la puissance prédictive de ce facteur dans la catégorie de la santé mentale plutôt que dans la composante principale des interventions. Il nous a été impossible de repérer un ensemble d'études à portée générale sur la récidive où l'hospitalisation antérieure dans un établissement psychiatrique était incluse comme facteur de risque. Par contre, diverses études portent précisément sur cette variable dans des populations de délinquants atteints de troubles mentaux (p. ex., série d'études de Rice et de ses collègues; Rice et Harris, 1996; Harris, Rice et Quinsey, 1993). Bonta, Law et Hanson (1997) ont aussi recensé diverses études qui examinaient le lien entre les hospitalisations antérieures et la récidive. Ils ont obtenu une corrélation moyenne de 0,15 entre les admissions antérieures dans un hôpital et la récidive en général à partir de dix études qui présentaient des données à ce sujet. Ils ont calculé une corrélation moyenne plus faible, mais également positive, entre le nombre de jours d'hospitalisation et la récidive en général ($r = 0,06$) à partir des données de 12 études. En ce qui concerne la récidive avec violence, la corrélation moyenne avec les antécédents d'hospitalisation était de 0,10 pour un petit échantillon d'études ($n = 4$). Fait digne de mention, toujours à partir d'un petit échantillon d'études ($n = 4$), Bonta *et al.* ont obtenu une corrélation moyenne inverse de -0,09 entre le nombre de jours d'hospitalisation et la récidive avec violence.

Le problème manifeste que ces données posent, dans le contexte de l'évaluation de la puissance prédictive de l'hospitalisation en milieu psychiatrique comme facteur criminogène, tient au fait que les études portent exclusivement sur des délinquants atteints de troubles mentaux. Même si les antécédents d'hospitalisation dans un établissement psychiatrique peuvent permettre de prédire des démêlés ultérieurs avec la loi chez les délinquants qui ont déjà été diagnostiqués comme souffrant de troubles mentaux, il est peu probable que cette capacité de prédiction s'applique à une population plus générale de délinquants. C'est pourquoi nous ne recommandons pas que l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique soit incluse comme indicateur de besoins liés au comportement criminel dans le domaine personnel et affectif.

Interventions

En tant que série de facteurs liés aux besoins personnels et affectifs, la composante principale des « interventions » diffère considérablement de par sa nature des autres catégories du domaine. Nous préconisons pour diverses raisons de ne pas inclure les interventions dans les indicateurs de besoins liés au comportement criminel. C'est pourquoi nous n'avons pas tenté d'examiner de façon exhaustive la documentation portant sur ce thème. Nous reconnaissons en outre qu'un examen adéquat de la pertinence des interventions antérieures à titre de facteur criminogène poserait des exigences qui dépassent la portée de la présente étude.

Nous formulerons toutefois certaines observations sur l'importance conceptuelle de cette composante principale dans le domaine des besoins personnels et affectifs. À proprement parler, la participation aux programmes, le fait de prendre des médicaments prescrits et le fait d'avoir été soumis à une évaluation des besoins personnels et affectifs ne sont pas susceptibles d'être des prédicteurs fiables de la récidive. Même si des antécédents d'intervention peuvent être prédictifs pour certains délinquants, il se peut dans d'autres cas que l'on ait prescrit des interventions pour des délinquants qui ne présentent pas des besoins élevés dans le domaine personnel et affectif.

Nous reconnaissons aussi qu'il peut y avoir une certaine confusion quant à la direction de la relation entre les antécédents d'intervention et la récidive future. Ainsi, le fait d'avoir participé à un programme (ou pris des médicaments) pour combler un besoin personnel ou affectif peut être le prédicteur d'un résultat positif aussi bien que d'un résultat négatif. Si le délinquant a suivi avec succès un programme « efficace », il se peut que son risque de récidive diminue. À l'opposé, la participation d'un délinquant à un programme peut être l'indicateur d'un grave besoin lié au comportement criminel que l'intervention n'a pas permis de régler adéquatement. Dans ce dernier cas, la participation au programme peut indiquer que le besoin lié au comportement criminel existe toujours et, donc, que le risque de récidive demeure élevé. Bien que les résultats n'en soient pas faciles à interpréter, des méta-analyses fournissent certaines données sur le pouvoir de prédiction de la variable du traitement. Bonta, Law et Hanson (1997) signalent une corrélation de -0,06 entre les antécédents de traitement et la récidive en général chez les délinquants atteints de troubles mentaux. Cependant, compte tenu des arguments présentés ci-dessus, il est difficile d'interpréter cette corrélation. Dans le même ordre d'idées, Hanson et Bussière (1996) n'ont constaté aucune corrélation entre la durée du traitement et la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels.

Il faut tenir compte de l'importante considération suivante lorsqu'on mesure la participation aux interventions : les programmes ne sont pas tous efficaces pour tous les délinquants et les délinquants qui participent aux programmes n'ont pas tous besoin des interventions effectuées. En outre, il ressort à présent très clairement des méta-analyses portant sur les programmes correctionnels (p. ex., Andrews *et al.*, 1990; Lipsey, 1995; Lipton *et al.*, 1998) que des modalités différentes de prestation d'un traitement ont un degré d'efficacité différent.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Voici les principales conclusions de la présente étude documentaire sur le domaine des besoins personnels et affectifs :

- La documentation sur les facteurs liés aux besoins personnels et affectifs a encore aujourd'hui une portée limitée, particulièrement en ce qui concerne les prédicteurs de la récidive et, tout spécialement, les prédicteurs dynamiques de la récidive.
- Dans son état actuel, la documentation contient suffisamment d'éléments de preuve pour que l'on puisse recommander de supprimer certaines des composantes principales actuelles du domaine personnel et affectif en raison d'une absence de preuves concernant leur influence sur le comportement criminel.
- La documentation fournit des éléments de preuve indiquant qu'il convient de restructurer les composantes principales du domaine et de les rationaliser en simplifiant les sous-composantes et en réduisant leur nombre.
- Il faudra effectuer des travaux additionnels sur la mise en application des sous-composantes et, à cette fin, produire des indicateurs précis qu'il sera possible de mesurer à partir des sources d'information disponibles dans le secteur de la gestion de cas.

Nous examinons ces conclusions plus en détail ci-dessous.

Vue d'ensemble des conclusions

L'étude documentaire dont nous rendons compte ici n'avait pas pour objet de fournir une analyse exhaustive de chaque composante du domaine des besoins personnels et affectifs. Vu l'hétérogénéité des composantes et des indicateurs dans ce domaine (concept de soi, connaissance, multiples indicateurs comportementaux, sexualité, santé mentale, traitement, etc.), il était impossible d'examiner dans leur intégralité tous les concepts en cause. De plus, étant donné le caractère circonscrit de bon nombre des indicateurs (p. ex., « gère mal le temps »), il n'y avait pas toujours suffisamment de

travaux empiriques pour que l'on puisse évaluer en détail la pertinence d'un indicateur à titre de facteur criminogène. Toutefois, pour chacune des composantes principales et des sous-composantes, nous avons pu recueillir certaines données empiriques permettant d'en recommander le maintien ou la suppression. Dans les cas où l'information empirique était limitée, nous avons fait appel à des jugements théoriques pour formuler des recommandations sur l'utilisation future des concepts.

Notre examen nous a permis d'évaluer l'étendue des travaux empiriques menés sur les divers concepts ainsi que les conclusions, parfois préliminaires, qu'il est possible d'en tirer. Dans les domaines où les recherches étaient abondantes, nous avons décrit les résultats d'études généralement représentatives du secteur. En outre, nous avons tenté de sélectionner les études qui se fondaient sur les meilleures méthodologies et nous avons cherché à montrer la diversité des méthodes de mesure adoptées. Dans notre recension des études, nous avons aussi mis un certain accent sur les recherches faites en contexte canadien et concernant en particulier les délinquants sous responsabilité fédérale. Nous avons constaté une forte présence canadienne au sein de la recherche sur les prédicteurs du comportement criminel et de la récidive dans les populations de délinquants.

Cet examen des travaux empiriques nous a donné l'occasion d'effectuer une analyse conceptuelle du contenu et du mode de classement des concepts dans le domaine personnel et affectif. Par exemple, à partir de notre étude des travaux empiriques sur certains concepts, nous avons pu suggérer des réaffectations de sous-composantes ou d'indicateurs à de nouvelles catégories. Ces réaffectations rendront vraisemblablement les concepts plus clairs pour les besoins de l'examen de l'actuel protocole d'évaluation. Un peu plus loin nous recommandons une restructuration et une simplification des concepts de telle sorte que le domaine soit constitué de quatre composantes principales. Notre étude nous a permis de dégager certaines orientations quant à la nature des indicateurs à utiliser dans le cadre de l'évaluation; cependant, il faudra entreprendre des travaux additionnels pour traduire ces concepts en une série d'éléments utiles et valides.

Aucun rapport sur les résultats d'une étude documentaire ne serait complet s'il ne décrivait pas les limites de l'étude et ne contenait pas de commentaires sur la qualité générale des travaux empiriques réalisés dans le domaine. Dans toute synthèse des conclusions de recherche provenant de multiples études indépendantes, les auteurs font inévitablement référence au manque d'uniformité dans les mesures. Cette limite a représenté un problème évident dans nos travaux. Dans bien des cas, il nous a fallu grouper des études qui avaient utilisé des mesures différentes pour un indicateur (p. ex., notation par des juges et échelles d'auto-évaluation) afin d'évaluer la puissance prédictive du concept en question. Nous avons aussi découvert que trop souvent, les chercheurs n'avaient pas décrit adéquatement les mesures qu'ils avaient utilisées pour concrétiser leurs concepts. Fréquemment, par exemple, les chercheurs indiquent la méthode utilisée (p. ex., auto-évaluations ou notation par des juges), mais ne donnent aucune indication sur le contenu des outils d'évaluation. Dans d'autres cas, même les appellations des concepts sont trop vagues pour qu'on puisse déterminer avec quelque certitude la nature du concept étudié.

L'hétérogénéité des sous-échantillons de délinquants examinés est un facteur qui peut limiter le caractère généralisable de nos conclusions. Nous avons souvent tablé sur une intégration de constatations d'études relatives à des sous-échantillons différents de délinquants. Ainsi, beaucoup d'études portaient exclusivement sur des échantillons de jeunes délinquants et, souvent, elles prédisaient des comportements-critères qui se limitaient aux années de l'adolescence. Dans la documentation sur les délinquants adultes, nous avons dû nous fonder sur un ensemble d'études où le nombre d'échantillons de délinquants sexuels et de délinquants atteints de troubles mentaux était démesurément élevé. Nous avons en outre remarqué que les échantillons de délinquants violents sont fréquents dans cette documentation.

Une autre limite que nous avons observée est l'absence d'études concernant la prédiction de la récidive à partir de facteurs liés aux besoins personnels et affectifs. La prédiction de la récidive au moyen d'indicateurs statiques relevant du domaine des antécédents criminels demeure un important pôle de recherche dans la documentation.

Nous avons aussi remarqué que lorsque les chercheurs présentent leurs constatations sur le rapport entre les facteurs personnels et affectifs et le comportement criminel, les concepts du domaine personnel et affectif sont souvent inclus dans des batteries plus importantes de tests de personnalité. Dans des cas plus rares, des études de suivi ont été axées sur les facteurs personnels et affectifs. Ainsi, on manque encore d'analyses bien conçues et approfondies permettant de caractériser les liens supposés entre les concepts personnels et affectifs et la récidive.

L'une de nos constatations est que les activités de mesure dans le domaine des besoins personnels et affectifs ont été en grande partie menées dans le contexte des évaluations de programmes de traitement correctionnel. Souvent, le choix des cibles du traitement dans ce secteur n'était pas fondé sur des travaux empiriques antérieurs justifiant que l'on considère le besoin en cause comme un facteur criminogène. Par exemple, des chercheurs ont présenté des mesures prétest et post-test de certains concepts (p. ex., l'estime de soi) dans le contexte d'un programme de traitement sans avoir d'abord montré que ces concepts étaient liés au comportement criminel ou à la récidive. Les hypothèses quant à la nature « criminogène » de certains facteurs reposaient parfois sur des recherches qui montraient simplement des changements positifs liés au programme survenus dans les facteurs personnels et affectifs, sans indication aucune d'une modification du résultat correctionnel à long terme. Même si l'on relève dans certaines études de bons énoncés des motifs théoriques qui ont présidé au choix des besoins personnels et affectifs ciblés, nous avons souvent remarqué que les auteurs supposaient simplement que leurs lecteurs comprendraient le bien-fondé des cibles choisies ou « croiraient » à ce bien-fondé sans qu'il faille au préalable leur fournir une explication théorique.

Une autre faiblesse connexe de la documentation examinée a trait à la rareté des études où l'on a évalué les relations présumées entre les changements positifs survenus dans les besoins et la récidive. Même si toute la documentation qui porte sur le traitement correctionnel vise à définir les besoins présentés par les délinquants qu'il faut combler ou « changer » par le biais d'interventions, elle fait presque entièrement abstraction du

caractère prédictif dynamique des concepts relatifs aux besoins (voir Andrews, Bonta et Hoge, 1990). Nous avons trouvé très peu de cas dans les études prévisionnelles où l'on s'était penché sur le pouvoir de prédiction des mesures du changement. Parallèlement à cela, nous avons découvert diverses études où l'on avait utilisé des mesures prétest et post-test dans le cadre d'une évaluation de traitement qui comprenait également un suivi postérieur au traitement. Or, la façon habituelle de procéder dans ces recherches a consisté à présenter les résultats prétest et post-test et les résultats sur la récidive comme deux champs d'enquête complètement distincts. C'est malheureux, car dans beaucoup de ces études, on aurait pu soumettre ces mesures à des épreuves de validité prédictive dynamique. Les auteurs semblent toutefois en avoir négligé l'importance théorique. Pour faire progresser la recherche sur les besoins qui représentent des facteurs criminogènes, nous recommandons qu'à l'avenir, les chercheurs se préoccupent davantage de démontrer les relations dynamiques entre les facteurs liés aux besoins et la récidive.

En dépit des limites auxquelles nous nous sommes heurtés, nous croyons que notre étude documentaire nous a permis de formuler des recommandations bien étayées concernant la composition du domaine des besoins personnels et affectifs. Dans le tableau qui suit, nous présentons sous forme sommaire les résultats de notre examen relativement à chacun des indicateurs qui figurent dans l'actuel protocole d'évaluation de la gestion de cas. Pour chaque indicateur, nous précisons s'il devrait à notre avis être conservé **(C)** ou supprimé **(S)**. Ces recommandations sont expliquées en détail dans les sections du rapport où la composante principale et la sous-composante pertinentes sont décrites. Nous indiquons également dans chaque cas le type de données sur lequel notre recommandation se fonde : données empiriques **(E)** et données théoriques **(T)**. Enfin, le tableau contient un bref commentaire sur chacun des indicateurs examinés.

Résumé des conclusions et des recommandations selon l'indicateur

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recom-mandations	Type de données	Commentaires
Concept de soi	Personnel	Se sent particulièrement important (réaffecté à « empathie »)	C	T	Pas d'études précises examinées, mais les données sur le concept de l'empathie peuvent être pertinentes
		L'adresse physique pose des problèmes	S	T	Pas d'études précises examinées, mais certaines données sont disponibles dans la documentation sur l'estime de soi
		Estime de soi	S	E	Nouvel élément; données empiriques à l'appui de l'exclusion
Connaissance	Connaissance	Impulsivité	C	E	Solides données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Gère mal le temps (provient du « comportement/capacité de faire face aux situations »)	C	T	Pas d'études précises examinées, mais la documentation sur l'impulsivité peut être pertinente
		• Irréfléchi (provient du « comportement/monitorage de soi »)	C	T	Même commentaire que ci-dessus.
		• Peu consciencieux (provient du « comportement/consciencieux »)	C	T	Même commentaire que ci-dessus.
		Résolution de problèmes en général	C	E, T	Nouvel élément; certaines données empiriques et fondement théorique solide à l'appui de l'inclusion
		• Incapable de reconnaître les problèmes	C	T	Pas d'études précises examinées, mais la documentation sur la résolution de problèmes est pertinente
		• Établit des objectifs non réalistes	C	T	Même commentaire que ci-dessus.
		• Incapable de se donner des choix	C	T	Même commentaire que ci-dessus.
		• Inconscient des conséquences	C	T	Même commentaire que ci-dessus.
		• Pensée étroite et rigide	C	T	Même commentaire que ci-dessus.

C – Conserver comme indicateur. S – Supprimer comme indicateur. E – Données empiriques à l'appui. T – Données théoriques à l'appui.

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recom-mandations	Type de données	Commentaires
Connaissance (suite)	Connaissance	Aptitudes interpersonnelles	C	E, T	Certaines données empiriques et fondement théorique solide à l'appui de l'inclusion
		• Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (provient du « comportement/capacité de faire face aux situations »)	C	T	Pas d'études précises examinées, mais la documentation sur les aptitudes interpersonnelles est pertinente
		Empathie	C	E	Solides données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Se sent particulièrement important (provient du « concept de soi »)	C	T	Pas d'études précises examinées, mais la documentation sur l'empathie est pertinente
		• N'a pas de considération pour les autres	C	T	Même commentaire que ci-dessus
		• Inconscient des autres	C	T	Même commentaire que ci-dessus
		• Incapable de comprendre les sentiments des autres	C	T	Même commentaire que ci-dessus
		• Manipulateur (provient du « comportement »)	C	T	Même commentaire que ci-dessus
Comportement	Affirmation de soi	Aptitudes à l'affirmation de soi	C	E, T	Certaines données empiriques et fondement théorique solide à l'appui de l'inclusion
	Tendances à la névrose		S	E	Données empiriques à l'appui de l'exclusion
		• Inquiétude	S	E	Données empiriques à l'appui de l'exclusion
		• Anxiété	S	E	Nouvel indicateur; données empiriques à l'appui de l'exclusion
	Agressivité		C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Colère (nouvel indicateur)	C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Hostilité	C	E	Données empiriques à l'appui en provenance de la documentation sur la colère
		• Tolérance envers les frustrations (en provenance de « frustrations »)	C	T	Pas d'études précises examinées, mais la documentation sur la colère est pertinente

C – Conserver comme indicateur. S – Supprimer comme indicateur. E – Données empiriques à l'appui. T – Données théoriques à l'appui.

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recom-mandations	Type de données	Commentaires
Comportement (suite)	Goût du risque		C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Recherche de sensations fortes (recherche du frisson)	C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion
		• Goût du jeu (provient du « goût du jeu »)	C	T	Peu d'études empiriques, mais données théoriques à l'appui de l'inclusion
	Capacité de faire face aux situations		S	T	Les facultés d'adaptation peuvent être évaluées plus efficacement si les indicateurs sont réaffectés à d'autres sous-composantes
		Problème de contrôle du stress	S	T	Indicateur trop général pour être inclus
		• Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (réaffecté à « aptitudes interpersonnelles »)	C	T	Voir « aptitudes interpersonnelles » plus haut
		• Gère mal le temps (réaffecté à « impulsivité »)	C	T	Voir « impulsivité » plus haut
	Comportement sexuel				
		• Dysfonction			Documentation insuffisante pour permettre l'examen
		• Identité			Même commentaire que ci-dessus
		• Préférences (inopportunes)	C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion; il est recommandé d'axer l'évaluation sur les délinquants sexuels uniquement
		• Attitudes	C	E	Même commentaire que ci-dessus
Aptitude mentale	Fonctionnement	• Déficience mentale	S	E	Certaines données empiriques à l'appui de l'exclusion
Santé mentale	Troubles	• Troubles (passés)	S	E	Données empiriques à l'appui de l'exclusion
		• Troubles (actuels)	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion

C – Conserver comme indicateur. S – Supprimer comme indicateur. E – Données empiriques à l'appui. T – Données théoriques à l'appui.

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recom-mandations	Type de données	Commentaires
Interventions	Évaluations	• Domaine personnel et affectif	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
	Médication	• Prescrite dans le passé • Prescrite actuellement	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
	Psychologique /psychiatrique	• Hospitalisation passée	S	E, T	Certaines données empiriques et théoriques à l'appui de l'exclusion
		• Hospitalisation actuelle	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
		• A reçu des services de consultation externe dans le passé	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
		• Recevait des services de consultation externe avant l'admission	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
	Programmes	• Participation aux programmes dans le passé	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion
		• Participation actuelle aux programmes	S	T	Documentation insuffisante pour permettre l'examen; données théoriques à l'appui de l'exclusion

C – Conserver comme indicateur. S – Supprimer comme indicateur. E – Données empiriques à l'appui. T – Données théoriques à l'appui.

Nous indiquons dans la colonne « Type de données » si notre recommandation visant la conservation ou la suppression de chaque indicateur se fonde sur des données empiriques ou théoriques. Nous devons cependant faire une mise en garde additionnelle en ce qui concerne l'interprétation de cette colonne du tableau. L'existence de données à l'appui de l'inclusion d'un élément ne signifie pas nécessairement que l'indicateur en question devrait être conservé sous sa forme actuelle. Dans la plupart des cas, nous possédions seulement des données générales sur l'indicateur, que nous avions tirées des résultats présentés pour la catégorie générale dont l'indicateur faisait partie. Ainsi, la mention relative à la conservation (C) signifie que nous recommandons d'inclure l'élément dans un bassin d'indicateurs possibles. Par exemple, nous croyons que les données corroborent de façon générale la validité de l'indicateur « inconscient des conséquences », lié à la résolution de problèmes. Cependant, nous estimons que sous sa forme actuelle, l'indicateur est trop général pour servir d'élément dans la sous-composante de la résolution de problèmes. Il serait plus utile à cet égard de chercher à obtenir de l'information sur les contextes dans lesquels les délinquants sont inconscients des conséquences de leurs actes, afin de pouvoir lier les lacunes à des exemples plus concrets de comportement. Par conséquent, on pourrait remplacer certains des indicateurs que nous recommandons de conserver par des éléments plus appropriés ou encore les réviser afin d'obtenir plus de précision et de clarté pour les besoins des cotations. Nous reviendrons un peu plus loin sur la démarche à adopter pour la sélection des indicateurs.

Organisation du domaine personnel et affectif

Au cours de notre examen de la documentation sur les facteurs personnels et affectifs, il nous est clairement apparu que certaines composantes principales pourraient être supprimées et que les sous-composantes restantes pourraient être réorganisées et désignées sous un autre nom. La restructuration que nous recommandons se fonde sur plusieurs critères :

- la concordance entre les besoins liés au comportement criminel et les catégories de prestation de programmes qui existent au SCC;
- une meilleure concordance entre les catégories générales que l'on trouve dans la documentation sur le traitement correctionnel et les composantes des besoins liés au comportement criminel;
- la réaffectation des indicateurs des sous-composantes qui ne sont plus considérées comme conceptuellement distinctes d'autres sous-composantes;
- une démarcation conceptuelle plus nette entre les sous-composantes;
- la réduction du chevauchement entre les composantes principales (p. ex., concept de soi, connaissance et comportement);
- l'attribution d'une importance accrue au caractère « criminogène » et « dynamique » des facteurs personnels et affectifs.

Nous croyons que le domaine des besoins personnels et affectifs serait le mieux représenté par quatre grandes composantes principales : aptitudes cognitives, maîtrise de soi, relations interpersonnelles et agressivité. Avant de décrire de façon plus détaillée cette nouvelle structure, nous exposerons brièvement nos justifications pour la suppression des composantes principales suivantes : concept de soi, comportement, aptitude mentale, santé mentale, interventions et comportement sexuel (sous-composante de la catégorie du comportement).

Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'« estime de soi » est l'un des principaux concepts qui sont mentionnés dans les analyses du concept de soi. Cependant, notre examen nous amène à conclure qu'il est peu probable que l'estime de soi soit liée au comportement criminel ou à la récidive. Il est possible de poser comme hypothèse qu'un accroissement de l'estime de soi est susceptible de présenter un lien positif avec la récidive. Cependant, en raison du nombre limité de recherches sur la question et de la possibilité d'interactions complexes avec d'autres caractéristiques et facteurs de changement, il est difficile de recommander l'évaluation de ce facteur potentiellement prédictif. En outre, nous croyons qu'il serait plus efficace, pour les besoins de l'évaluation et du traitement, de regrouper les autres indicateurs de cette composante (p. ex., le sentiment d'importance) avec les indicateurs de la catégorie « empathie ».

Nous croyons que l'actuelle catégorie « comportement » est trop vaste pour permettre un classement adéquat des indicateurs en groupes cohérents pouvant être liés à des objectifs de traitement. Nous suggérons donc de réaffecter les indicateurs de cette composante aux quatre nouvelles composantes principales selon les modalités décrites ci-dessous.

Nous recommandons de supprimer la catégorie « aptitude mentale » parce que les comptes rendus de recherche ne contiennent pas de conclusions claires sur la puissance prédictive de cette composante dans les populations de délinquants adultes. Même si l'on a signalé une corrélation entre les aptitudes intellectuelles et la délinquance juvénile, les résultats des méta-analyses, que l'on a calculés à partir des données d'un certain nombre d'études, indiquent un faible lien entre les concepts relatifs à l'« aptitude mentale » et la récidive. Ainsi, cette variable ne semble pas avoir un caractère criminogène suffisamment fort pour justifier son inclusion dans le domaine des besoins personnels et affectifs. Bien entendu, nous reconnaissons qu'à titre distinct, comme composante du domaine des besoins non liés au comportement criminel, l'aptitude mentale doit faire l'objet d'une évaluation de sorte qu'on puisse déterminer les besoins du nombre relativement restreint de délinquants qui sont déficients mentaux.

On peut avancer des arguments analogues qunat à la nécessité d'évaluer la santé mentale des délinquants. Il est manifestement nécessaire de disposer de techniques d'évaluation adéquates pour dépister les délinquants qui sont atteints de troubles mentaux, mais les données indiquent que les troubles mentaux ne sont pas un facteur criminogène. On pourrait donc évaluer la santé mentale des délinquants dans un contexte autre que celui de l'analyse des facteurs personnels et affectifs qui requièrent une attention à cause de leur caractère criminogène.

Nous avons soutenu dans le corps du présent rapport que l'inclusion de la catégorie « interventions » dans le domaine personnel et affectif posait certains problèmes d'ordre conceptuel. Ainsi, nous avons fait remarquer que dans certains cas, l'intervention (p. ex., la participation à des programmes efficaces) pourrait être un indicateur de la réduction du besoin, tandis que dans d'autres, elle pourrait tout bonnement indiquer un besoin accru.

Dans l'ensemble, il est difficile d'attribuer un caractère « criminogène » à la participation aux programmes de traitement, par opposition à la non-participation, à moins que l'on ne puisse établir avec une relative certitude l'objectif et le résultat probable des programmes. Une façon autre de conceptualiser cette composante principale serait d'évaluer la motivation du délinquant vis-à-vis du traitement ou de sa réceptivité au changement. Dans cette perspective, on pourrait examiner si les variables concernant le traitement sont compatibles avec le domaine des « attitudes » de l'évaluation des besoins liés au comportement criminel.

Nous préconisons en outre la suppression de la sous-composante « comportement sexuel » du domaine personnel et affectif. Nous n'entendons aucunement par là minimiser l'importance de la dimension cruciale de l'évaluation du risque que présentent les délinquants sexuels. Cependant, dans une population générale de délinquants, il est difficile d'attribuer un caractère criminogène à des comportements sexuels qui ne sont pas susceptibles de prédire la récidive générale. En fait, même si les variables de cette catégorie (p. ex., la préférence sexuelle pour les enfants) peuvent prédire la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels, lorsqu'on les applique à l'évaluation d'une population générale, elles sont susceptibles d'être associées à un taux plus faible de récidive. L'obtention de ce résultat « fallacieux » est probable en raison du fait que les délinquants sexuels présentent généralement un taux de récidive plus faible que les autres et que les préférences sexuelles inopportunes sont susceptibles d'être une caractéristique propre à cette sous-population de délinquants. À nouveau, nous estimons qu'il est essentiel d'évaluer les facteurs criminogènes propres aux délinquants sexuels, mais il ne convient pas, à notre avis,. de procéder à cette évaluation dans le contexte de l'analyse générale des besoins personnels et affectifs. On peut faire valoir que l'évaluation du risque et des besoins chez les délinquants sexuels est une fonction ultraspécialisée qui doit être confiée à des professionnels ayant reçu une formation concernant l'administration et l'interprétation des instruments d'évaluation des délinquants de ce type. C'est pourquoi nous considérons comme souhaitable de dissocier cette fonction des évaluations plus générales des besoins personnels et affectifs.

Les catégories de l'aptitude mentale, de la santé mentale et du comportement sexuel sont importantes dans la mesure où de nombreux délinquants présentent des besoins de cet ordre auxquels il faut répondre. Cependant, le regroupement de ces besoins dans le domaine personnel et affectif risque de masquer le niveau de corrélation avec la récidive et avec d'autres indicateurs de l'adaptation postérieure à la mise en liberté. Si l'on juge essentiel de faire figurer les besoins appartenant à ces catégories parmi les autres besoins liés au comportement criminel, il serait possible de regrouper les indicateurs relatifs à ces concepts dans un domaine distinct. Ils pourraient être inclus dans une catégorie appelée, par exemple, « besoins additionnels requérant une évaluation plus poussée » ou « besoins nécessitant une attention particulière ». De la sorte, ces indicateurs seraient séparés des besoins liés au comportement criminel auxquels on s'intéresse au premier chef parce qu'ils sont des prédicteurs de la récidive générale.

Quatre composantes principales recommandées

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous recommandons la création de quatre composantes principales dans le domaine personnel et affectif. Nous croyons que ces composantes et les sous-composantes recommandées représentent des concepts relativement distincts que l'on peut facilement associer à des classes particulières d'interventions correctionnelles. Voici les quatre domaines en question, ainsi que leurs sous-composantes respectives.

Aptitudes cognitives

- *Aptitudes à la résolution de problèmes*
- *Modes de pensée*

Maîtrise de soi

- *Impulsivité*
- *Mauvaise planification de la vie*

Aptitudes interpersonnelles

- *Résolution de problèmes interpersonnels*
- *Empathie*

Agressivité

Même s'il semble y avoir un certain degré de chevauchement entre les catégories, nous croyons que cette façon de structurer les composantes permet des associations immédiates avec les objectifs de programmes correctionnels existants. Chaque composante principale est subdivisée en deux sous-composantes, ce qui simplifie beaucoup et rationalise la méthode de mesure des composantes principales.

La composante principale proposée des ***aptitudes cognitives*** comprendrait certains des concepts inclus dans l'actuelle sous-composante « connaissance » du protocole d'évaluation des besoins. On remarquera que les « aptitudes à la résolution de problèmes » restent une sous-composante importante; nous recommandons en outre de créer la sous-composante additionnelle « mode de pensée ». Nous considérons les descripteurs « pensée étroite/pensée rigide » et « pensée concrète/pensée abstraite » comme des éléments du mode de pensée. Les lacunes dans ces domaines peuvent contribuer à des difficultés à résoudre les problèmes ainsi qu'à des hypothèses erronées sur le comportement des autres et sur la signification à donner aux situations. Les indicateurs de ces sous-composantes devraient avoir un fort contenu cognitif et refléter les processus de pensée et les aptitudes que l'on doit utiliser pour faire des choix prosociaux. Il faudra effectuer des travaux additionnels pour élaborer des indicateurs basés sur des exemples comportementaux concrets des complexes lacunes cognitives qui relèvent de cette composante principale.

La composante principale proposée de la ***maîtrise de soi*** comprend l'« impulsivité », concept crucial dans la documentation sur les prédicteurs du comportement criminel, de même qu'une sous-composante axée sur l'évaluation des lacunes dans les aptitudes à la « planification de la vie ». Les professionnels du milieu correctionnel semblent bien comprendre les éléments constitutifs de l'impulsivité, mais seront moins familiarisés avec la sous-composante « planification de la vie » de la maîtrise de soi. Néanmoins, la tendance à éviter de planifier et de fixer des objectifs dans divers aspects de la vie est une importante dimension de la maîtrise de soi. Ce manque de planification se caractérise aussi par l'absence de comportements « proactifs ». On peut distinguer ainsi la planification de la vie du comportement impulsif : l'impulsivité se rapporte aux résultats

comportementaux plus immédiats (p. ex., ne pas penser avant d'agir), tandis que l'absence de planification fait référence à l'incapacité continue de prévoir à long terme les besoins et les résultats du comportement.

On pourrait faire valoir que les lacunes liées à ces deux sous-composantes vont souvent de pair; cependant, il est aussi possible d'imaginer un délinquant qui ne manifeste pas d'impulsivité, mais qui n'adopte pas non plus de comportement proactif. Nous croyons qu'en délimitant un concept distinct pour la maîtrise de soi, on créera une composante principale qui aura une forte validité prédictive. L'utilisation d'une composante distincte pour décrire cette catégorie de besoins personnels et affectifs témoigne en outre du fait qu'il existe de multiples indicateurs du comportement impulsif et que cette lacune ne se manifeste pas de la même façon chez tous les délinquants. Nous croyons que les agents qui doivent procéder aux évaluations des délinquants comprendront ce concept de la maîtrise de soi.

À notre avis, la composante principale proposée des ***aptitudes interpersonnelles*** correspond à un besoin crucial d'intervention chez beaucoup de délinquants. Le contenu de cette catégorie est sous-représenté dans l'actuel protocole d'évaluation des besoins liés au comportement criminel. Or, beaucoup de programmes visent à enseigner aux délinquants les aptitudes sociales dont ils ont besoin (p. ex., voir Goldstein, 1986) pour nouer des rapports efficaces avec les autres dans une gamme de situations sociales. Les données empiriques et théoriques à l'appui de l'inclusion des aptitudes interpersonnelles comme facteur criminogène sont en outre impressionnantes. Les sous-composantes proposées pour cette composante sont passablement explicites : « résolution de problèmes interpersonnels » et « empathie ». La première sous-composante a trait à l'incapacité, que l'on constate chez beaucoup de délinquants, de résoudre les conflits interpersonnels et de négocier efficacement avec les autres les dénouements souhaités. L'empathie, pour sa part, relève davantage de l'attitude adoptée envers les autres que d'une lacune dans les habiletés. Le manque d'empathie se traduit par des décisions qui dénotent une absence de considération pour les besoins et les désirs des autres.

La composante principale proposée de l'***agressivité*** est fondée sur des données empiriques très solides établissant que les indicateurs du comportement agressif sont d'importants prédicteurs des infractions criminelles ultérieures et, plus particulièrement, des crimes de violence. À ce titre, les indicateurs de cette composante sont susceptibles de déceler les délinquants violents dits « chroniques ». Étant donné le caractère empirique de ce facteur criminogène et sa forte validité apparente, la catégorie principale de l'agressivité sera facilement comprise par les agents chargés des évaluations et de l'exécution des programmes qui ont pour tâche de reconnaître les délinquants ayant de la difficulté à maîtriser leur comportement agressif. Nous recommandons la création de deux sous-composantes : « tendance à l'agressivité » et « colère ». La tendance à l'agressivité désigne la propension à avoir des réactions agressives (y compris le recours à la violence physique) dans diverses situations. La sous-composante de la colère, quant à elle, a trait au sentiment persistant de colère qui conduit à une hostilité continue et aux fréquentes manifestations de colère envers les autres.

La subdivision de la dimension des besoins personnels et affectifs en quatre composantes principales comme nous le proposons aura notamment pour avantage de rendre la cotation plus claire pour les besoins de la validation empirique des échelles. Selon le mode d'organisation actuel du domaine, un fort pourcentage de délinquants sont classés comme éprouvant des problèmes. Cependant, lorsqu'on utilise les présentes méthodes de notation (c.-à-d., indifférenciation des problèmes), il est difficile de constituer un profil de la nature des problèmes décelés dans cette population. Nous croyons que la cotation du domaine personnel et affectif en fonction des quatre composantes suggérées produira des sous-échelles qui auront une forte cohérence interne et une grande validité prédictive.

Sélection des indicateurs

Certains des indicateurs actuels du domaine personnel et affectif peuvent être utiles dans la concrétisation des composantes principales et sous-composantes que nous venons de proposer. Cependant, nous reconnaissons aussi qu'il faudra effectuer d'autres travaux pour perfectionner les indicateurs existants et élaborer des indicateurs

additionnels ainsi que des instructions de cotation afin de renforcer la validité du domaine. Nous croyons que bon nombre des indicateurs actuels sont trop généraux pour prendre en compte les multiples éléments qui entrent en jeu dans les composantes principales. Par exemple, on s'inquiète du fait que le caractère trop général des indicateurs puisse donner lieu à des décisions d'évaluation précipitées pour beaucoup de délinquants. La surestimation du nombre de délinquants présentant des lacunes dans le domaine est l'un des problèmes qui pourraient survenir. Une solution possible consisterait à accroître la précision des indicateurs en fournissant aux agents chargés de l'analyse des besoins suffisamment de questions incitatives ou d'indices à utiliser pour qu'ils puissent évaluer les sous-composantes de façon plus rigoureuse.

Une importante considération qui entre en jeu dans le choix et le perfectionnement des indicateurs pour les sous-composantes des quatre composantes principales est la nature du contexte d'évaluation dans lequel ces indicateurs seront utilisés. L'actuel protocole d'évaluation est administré par des agents de gestion de cas qui intègrent des éléments d'information provenant de diverses sources sur les délinquants. Nous estimons qu'il serait possible de perfectionner bon nombre des indicateurs actuels d'une façon qui tient compte de la nature des sources d'information auxquelles les agents de gestion de cas ont présentement accès.

Les études sur les indicateurs des besoins personnels et affectifs que nous avons examinées étaient en grande partie basées sur des instruments d'auto-évaluation. Cependant, dans le contexte de l'évaluation correctionnelle, les agents de gestion de cas doivent coter les divers besoins d'après les renseignements contenus dans les dossiers de cas et l'information fournie par les délinquants. Nous soutenons toutefois (et la recherche sur les techniques d'analyse du risque et des besoins vient assurément corroborer notre affirmation) que les cotations des agents de gestion de cas peuvent permettre d'évaluer les divers concepts de façon valide et fiable. Ce qu'il faut, c'est définir plus précisément les éléments de certains indicateurs pour réduire le degré d'ambiguïté de certains concepts difficiles (p. ex., la pensée rigide) et simplifier ainsi la tâche des agents chargés des évaluations.

Une récente méthode décrite par Prentky et ses collègues (Prentky *et al.*, 1995) illustre la qualité des cotations que l'on peut obtenir pour des concepts complexes. Ces chercheurs ont mis au point des échelles de notation pour mesurer l'impulsivité chez les délinquants sexuels par le biais d'un examen des dossiers. Bien que l'impulsivité soit un concept difficile à mesurer, les auteurs ont montré qu'il était possible, pour des codeurs travaillant à partir des renseignements contenus dans les dossiers de cas, d'obtenir un degré élevé de concordance quant à la présence ou à l'absence d'impulsivité. L'une des caractéristiques clés de la démarche qu'ils ont adoptée a consisté à subdiviser la composante de l'impulsivité en diverses dimensions liées au « mode de vie » dans lesquelles un comportement impulsif pouvait se manifester (emploi, école, relations avec les camarades, contexte des infractions criminelles, etc.). À partir d'exemples concrets d'« occasions » comportementales où un sujet est susceptible d'agir de façon impulsive, l'équipe de chercheurs de Prentky a pu produire des cotations fortement prédictives du comportement impulsif. Comme nous l'avons mentionné plus haut dans notre description de leur étude, ces chercheurs ont pu, à partir des notations de l'impulsivité fondées sur les dossiers, montrer des différences impressionnantes dans la probabilité de récidive pour différentes classes de comportement criminel.

L'utilisation d'indicateurs basés sur des examens du comportement dans diverses catégories liées au mode de vie pourrait également être appliquée aux divers éléments des composantes des aptitudes cognitives, de la maîtrise de soi, des relations interpersonnelles et de l'agressivité décrites ci-dessus. Nous croyons qu'il serait possible d'obtenir des indicateurs extrêmement fiables et valides pour mesurer les besoins personnels et affectifs en incitant les agents de gestion de cas à examiner divers contextes de vie des délinquants. Les sources de renseignements sur les contextes de vie pourraient comprendre les antécédents criminels, les antécédents sociaux et le comportement à l'établissement. On pourrait élaborer une série de questions incitatives ou d'indices que les agents de gestion de cas utiliseraient dans le cadre d'entrevues semi-structurées avec les délinquants. Nous sommes d'avis qu'il serait aussi possible d'étendre cette stratégie de mesure axée sur le contexte de vie à d'autres domaines de l'évaluation des besoins liés au comportement criminel.

Pour illustrer cette démarche, nous utiliserons comme exemple la sous-composante de l'impulsivité. Voici certains indicateurs potentiels de l'impulsivité : « prend rapidement ses décisions »; « choisit les gratifications immédiates »; « ne prend pas le temps de penser avant d'agir ». Bien sûr, les professionnels du milieu correctionnel et les chercheurs dans le domaine s'accorderaient à dire que ces éléments sont de bons indicateurs de l'impulsivité; cependant, ces facteurs restent trop généraux pour permettre une évaluation valide. Ce caractère trop général pourrait donner lieu, par exemple, à une surestimation de l'ampleur du comportement impulsif chez certains délinquants et empêcher de déceler l'impulsivité chez d'autres sujets. La solution consiste à élaborer une série de questions incitatives qui forceront l'évaluateur à rechercher des manifestations concrètes d'impulsivité basées sur des exemples de comportement passé ou actuel. Ainsi, pour évaluer l'élément « prend rapidement ses décisions », l'évaluateur disposerait de questions l'amenant à obtenir des exemples de la façon dont le délinquant peut avoir, dans le passé, pris des « décisions rapides » dans divers contextes de vie. De façon analogue, il faudrait élaborer des questions incitatives ou des indices permettant une évaluation plus approfondie des indicateurs « choisit les gratifications immédiates » et « ne prend pas le temps de penser avant d'agir ».

Le choix et la définition des indicateurs représenteraient la première étape de l'élaboration et du perfectionnement des outils de mesure applicables au domaine personnel et affectif. Une fois cette étape franchie, on établirait une série d'exemples de façons dont les indicateurs comportementaux peuvent se manifester dans divers contextes de vie (p. ex., famille, éducation, emploi, camarades, activités criminelles, surveillance, vie à l'établissement). On élaborerait à ce stade les questions incitatives et les indices à utiliser pour l'examen des dossiers de cas et lors des entrevues semi-structurées avec les délinquants.

L'étape suivante du processus de mise au point des indicateurs consisterait à recueillir de l'information auprès des agents de gestion de cas pour déterminer le bien-fondé des techniques d'analyse proposées. On évaluerait notamment dans quelle mesure les agents de gestion de cas ont accès à une information suffisamment détaillée pour

permettre une cotation fiable des indicateurs proposés. On pourrait faire appel à une méthode de mesure empirique pour évaluer la pertinence des facteurs d'après le jugement des agents de gestion de cas. Par exemple, ceux-ci pourraient coter la pertinence de l'indicateur et évaluer la fiabilité probable de la mesure du concept à partir des sources d'information disponibles (p. ex., dossiers, observation, auto-évaluations par les délinquants). La participation des agents de gestion de cas au processus de conception contribuera en outre à l'établissement du consensus sur la nouvelle technique de mesure. La dernière étape consisterait à évaluer la validité prédictive des indicateurs de besoins liés au comportement criminel dans le contexte d'une étude de suivi postlibératoire.

Dans notre formulation d'une démarche proposée d'élaboration d'indicateurs pour le domaine personnel et affectif, nous avons tenu compte du fait que les concepts sont souvent d'une complexité considérable et que leur concrétisation présente des difficultés inhérentes. Si, dans certains autres domaines, les indicateurs se fondent sur des sources d'information relativement objectives (antécédents de travail, scolarité, consommation d'alcool et de drogue, logement, santé, etc.), les indicateurs du domaine personnel et affectif font généralement appel à des sources plus subjectives. L'évaluation des composantes des besoins personnels et affectifs fait intervenir des jugements sur des traits de personnalité et des caractéristiques de comportement que l'on évalue normalement au moyen de tests psychologiques rigoureux. Il est donc crucial que les agents chargés d'évaluer les composantes de ce domaine aient accès à des sources de renseignements appropriées qui permettront d'effectuer des analyses valides. De plus, les agents ont besoin de techniques d'évaluation (p. ex., outils, aides, méthodes d'approfondissement) qui leur permettront de poser des jugements fiables et valides à partir de l'information disponible.

La démarche d'élaboration d'indicateurs de besoins personnels et affectifs que nous proposons repose aussi sur la conviction que le domaine personnel et affectif est d'une importance cruciale dans les interventions correctionnelles. Il y a beaucoup de programmes qui permettent de répondre aux besoins dans ce domaine et beaucoup de délinquants sont sélectionnés comme candidats aux programmes dans les diverses sous-composantes. De nouveau, le caractère général des indicateurs actuels peut donner lieu à

une surestimation du niveau de besoins personnels et affectifs. D'autre part, le manque de précision des indicateurs peut empêcher de quantifier adéquatement le niveau de besoins chez certains délinquants. L'impossibilité d'évaluer avec exactitude les niveaux de besoins empêche de procéder à une sélection efficace des délinquants qui devraient avoir accès en priorité aux rares ressources en matière de programmes. Nous croyons qu'une attention accrue aux contextes dans lesquels les besoins personnels et affectifs se manifestent viendrait ajouter une valeur considérable au processus d'évaluation des besoins.

BIBLIOGRAPHIE

Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P. & Cullen, F. T. « Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis. », *Criminology*, vol. 28, 1990, p.369-404.

Andrews, D.A., & Bonta, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, Anderson Publishing Co: Cincinnati, 1994.

Andrews, D.A., Bonta, J., & Hoge, R.D. « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, nº 1, 1990, p.19-52.

Andrews, D.A., Kiessling, J.J., Mickus, S., & Robinson, D. « The construct validity of interview-based risk assessment in corrections », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 18, nº 4, 1986, p. 460-470.

Annis, H.M., & Chan, D. « The differential treatment model: Empirical evidence from a personality typology of adult offenders », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 10, nº 2, 1983, p.159-173.

Arbuthnot, J., & Gordon, D.A. « Behavioral and cognitive effects of a moral reasoning development intervention for high-risk behavior-disordered adolescents. », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 34, nº 2, 1986, p. 208-216.

Bayer, B.M., Bonta, J.L., & Motiuk, L.L. « The PD subscales: An empirical evaluation », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 41, 1985, p. 780-788.

Beidleman, W.B. « Group assertive training in correctional settings: A review and methodological critique », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, vol. 6, nº 12, 1981, p. 69-87.

Bennett, L.A. « Self esteem and parole adjustment », *Criminology*, vol. 12, 1974, p. 346-363.

Blanchette, K.D. et Motiuk, L.L. *Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes : Enquête comparative*, Rapport nº 46, 1996, Service correctionnel du Canada.

Block, J. « On the relation between IQ, impulsivity, and delinquency: Remarks on the Lynam, Moffitt, and Southamer Loeber (1993) interpretation », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, nº 2, 1993, p. 395-398.

Bonta, J.L., Law, M., & Hanson, K. « The predication of criminal and violent recidivism among mentally disordered offenders: A meta-analysis », *Psychological Bulletin*, 1997, sous presse.

Bryson, J.S., & Groves, D.L. « Correctional recreation and the self esteem of prison inmates », *Psychology and Human Development*, vol. 2, nº 2, 1987, p. 89-101.

Buss, A.H., & Durkee, A. « An inventory for assessing different kinds of hostility », *Journal of Consulting Psychology*, vol. 21, nº 4, 1957, p. 343-349.

Bynner, J.M., O'Malley, P.M., & Bachman, J.G. « Self esteem and delinquency revisited », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 10, nº 6, 1981, p. 407-441.

Carlston, M., Marcus-Newhall, A., & Miller, N. « Evidence for a general construct of aggression », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 15, nº 3, 1989, p. 377-389.

Cheek, F.E., & Baker, J.C. « Self control training for inmates », *Psychological Reports*, vol. 41, 1977, nº 2, p. 559-568.

Cherek, D.R., Moeller, F,G., Dougherty., D.M., & Rhoades, H. « Studies of violent and nonviolent male parolees: II. Laboratory and psychometric measurements of impulsivity », *Biological Psychiatry*, vol. 41, nº 5, 1997, p. 523-529.

Dahlback, O. « Criminality and risk taking », *Personality and Individual Differences*, vol. 11, nº 3, 1990, p. 265-272.

DeJong, J., Virkkunen, M., & Linnoila, M. « Nervous and mental disease: Factors associated with recidivism in a criminal population », *Journal of Nervous and Mental Disease*, vol 180, nº 9, 1992, p. 543-550.

Dishion, T. J., Loeber, R., Stouthamer Loeber, M., & Patterson, G. R. « Skill deficits and male adolescent delinquency », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 12, nº 1, 1984, p. 37-53.

Dodge, K.A., & Frame, C.L. « Social cognitive biases and deficits in aggressive boys », *Child Development*, vol. 53, nº 2, 1982, p. 620-635.

Ellis, P.L. « Empathy: A factor in antisocial behavior », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 10, nº 1, 1982, p. 123-133.

Eysenck, S.B., & McGurk, B.J. « Impulsiveness and venturesomeness in a detention center population », *Psychological Reports*, vol. 47, nº 3, 1980, p. 1299-1306.

Eysenck, S.B.G., Pearson, P.R., Easting, G., & Allsopp, J.F. « Age norms for impulsiveness, venturesomeness and empathy in adults », *Personality and Individual Differences*, vol. 6, nº 5, 1985, p. 613-619.

Field, G. « The Cornerstone Program: A client outcome study », *Federal Probation*, vol. 49, nº 2, 1985, p. 50-55.

Field, G. « The psychological deficits and treatment needs of chronic criminality », *Federal Probation*, vol. 50, nº 4, 1986, p. 60-66.

Furnham, A., & Saipe, J. « Personality correlates of convicted drivers », *Personality and Individual Differences*, vol. 14, nº 2, 1993, p. 329-336.

Gendreau, P., Grant, B.A., & Leipciger, M. « Self esteem, incarceration and recidivism. », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 6, nº 1, 1979, p. 67-75.

Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34, nº 4, 1996, p. 575-607.

Goldstein, A. « Psychological skill training and the aggressive adolescent ». Dans S. Apter & A. Goldstein (Eds.), *Youth Violence: Program and Prospects*, New York: Pergamon, 1986.

Guerra, N.G., & Slaby, R.G. « Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: 2. Intervention », *Developmental Psychology*, vol. 26, nº 2, 1990, p. 269-277.

Hains, A.A., & Herrman, L.P. « Social cognitive skills and behavioural adjustment of delinquent adolescents in treatment », *Journal of Adolescence*, vol. 12, nº 3, 1989, p. 323-328.

Hanson, K. et Bussière, M. T. *Les prédicteurs de la récidive chez les délinquants sexuels : une méta-analyse*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1996.

Hanson, R.K., Gizzarelli, R., & Scott, H. « The attitudes of incest offenders: Sexual entitlement and acceptance of sex with children », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 21, nº 2, 1994, p. 187-202.

Heilbrun, A.B., Heilbrun, L.C., & Heilbrun, K.L. « Impulsive and premeditated homicide: An analysis of subsequent parole risk of the murderer », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 69, nº 1, 1978, p. 108-114.

Henderson, M. « Self reported assertion and aggression among violent offenders with high or low levels of overcontrolled hostility », *Personality and Individual Differences*, vol. 4, nº 1, 1983, p. 113-115.

Henderson, M. An empirical typology of violent incidents reported by prison inmates with convictions for violence », *Aggressive Behavior*, vol. 12, nº 1, 1986, p. 21-32.

Hernandez, S.K., & Mauger, P.A. « Assertiveness, aggressiveness and Eysenck's personality variables », *Personality and Individual Differences*, vol. 1, nº 2, 1980, p. 143-149.

Hoppe, C.M., & Singer, R.D. « Interpersonal violence and its relationship to some personality measures », *Aggressive Behavior*, vol. 3, nº 3, 1977, p. 261-270.

Hoppe, CM., & Singer, R.D. « Overcontrolled hostility, empathy, and egocentric balance in violent and nonviolent psychiatric offenders », *Psychological Reports*, vol. 39, nº 3, 1976, p. 1303-1308.

Horvath, P., & Zuckerman, M. « Sensation seeking, risk appraisal, and risky behavior », *Personality and Individual Differences*, vol. 14, nº 1, 1993, p. 41-52.

Hughes, G.V. « Anger management program outcomes », *Research on Offender Programming Issues*, vol. 5, nº 1, 1993, p. 5-9.

Hunter, D. « Anger management in the prison: An evaluation », *Research on Offender Programming Issues*, vol. 5, nº 1, 1993, p. 3-5.

Ingram, J.C., Dixon, D.N., & Glover, J.A. « Problem solving as a function of race and incarceration », *Journal of Social Psychology*, vol. 120, nº 1, 1983, p. 83-90.

Ivanoff, A., Smyth, N.J., Grochowski, S., & Jang, S.J., *et al.* « Problem solving and suicidality among prison inmates: Another look at state versus trait », *Journal of Consulting & Clinical Psychology*, vol. 60, nº 6, 1992, p. 970-973.

Janoka, C., & Scheckenbach, A. « Empathy training with inmates and staff utilizing the Carkhuff model », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 24, nº 1, 1978, p. 6-12.

Kaplan, M.S., Becker, J.V., Tenke, C.E. « Assessment of sexual knowledge and attitudes in an adolescent sex offender population », *Journal of Sex Education and Therapy*, vol. 17, nº 3, 1991, p. 217-225.

Kaplan, P.J., & Arbuthnot, J. « Affective empathy and cognitive role taking in delinquent and nondelinquent youth », *Adolescence,* vol. 20, nº 78, 1985, p. 323-333.

Karoly, P. « Comparison of "psychological styles" in delinquent and nondelinquent females », *Psychological Reports*, vol. 36, nº 2, 1975, p. 567-570.

Keltner, A., Scharf, N., & Schell, R. « The assessment and training of assertive skills with sexual offenders », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 24, nº 2, 1978, p. 88-92.

Keltner, A.A., Marshall, P., & Marshall, W.L. « The description of assertiveness in a prison population », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 27, nº 1, 1981, p. 41-47.

Kroner, D.G., & Reddon, J.R. « The Anger Expression Scale and State-Trait Anger Scale: Stability, reliability, and factor structure in an inmate sample », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 19, nº 4, 1992, p. 397-408.

Kroner, D.G., Reddon, J.R., & Serin, R.C. « The Multidimensional Anger Inventory: Reliability and factor structure in an inmate sample », *Educational and Psychological Measurement*, vol. 52, nº 3, 1992, p. 687-693.

Krueger, R.F., Schmutte, P.S., Caspi, A., Moffitt, T.E., *et al.* « Personality traits are linked to crime among men and women: Evidence from a birth cohort », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 103, nº 2, 1994, p. 328-338.

Lazarus, R. S. *Psychological Stress and the Coping Process.* New York: McGraw-Hil, 1966.

Leak, G.K. « Effects of highly structured versus nondirective group counseling approaches on personality and behavioral measures of adjustment in incarcerated felons », *Journal of Counseling Psychology*, vol. 27, nº 5, 1980, p. 520-523.

LeBlanc, M., Côté, G., & Loeber, R. « Temporal paths in delinquency: Stability, regression, and progression analyzed with panel data from an adolescent and a delinquent male sample », *Canadian Journal of Criminology*, 1991, p. 23-44.

Lee, J., K. P., Proeve, M.J., Lancaster, M., & Jackson, H.J. « An evaluation and 1 year follow up study of a community based treatment program for sex offenders », *Australian Psychologist*, vol. 31, nº 2, 1996, p. 147-152.

Lindgren, S.D., Harper, D.C., Richman, L.C., & Stehbens, J.A. « "Mental imbalance" and the prediction of recurrent delinquent behavior », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 42, nº 5, 1986, p. 821-825.

Lipsey, M. W. « What do we learn form 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents ». Dans J. McGuire (Eds.), *What works: Reducing Reoffending.* Chichester; John Wiley & Sons, 1995.

Lipton, D. S., Pearson, F. S., Cleland, C. & Yee, D. *How Do Cognitive Skills Training Programs for Offenders Compare with Other Modalities: A Meta-Analytic Perspective.* Présenté au Stop and Think Conference, Her Majesty's Prison Service, York, Grande-Bretagne, 1998.

Lochman, J.E. « Cognitive-behavioral intervention with aggressive boys: Three-year follow-up and preventive effects », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 60, nº 3, 1992, p. 426-432.

Loeber, R. « The prevalence, correlates, and continuity of serious conduct problems in elementary school children », *Criminology*, vol. 25, nº 3, 1987, p. 615-642.

Loeber, R., & Dishion, T. « Early predictors of male delinquency: A review », *Psychological Bulletin*, vol. 94, nº 1, 1983, p. 68-99.

MacDevitt, J.W., & Sanislow, C. « Curative factors in offenders' groups », *Small Group Behavior*, vol. 18, nº 1, 1987, p. 72-81.

Maiuro, R.D., Vitaliano, P.P., & Cahn, T.S. « A brief measure for the assessment of anger and aggression », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 2, nº 2, 1987, p. 166-178.

Marcus, R.F. « The friendships of delinquents », *Adolescence*, vol. 31, nº 121, 1996, p. 145-158.

Marshall, P.G., Keltner, A.A., & Marshall, W.L. Anxiety reduction, assertive training, and enactment of consequences: A comparative treatment study in the modification of nonassertion and social fear », *Behavior Modification*, vol. 5, nº 1, 1981, p. 85-102.

Marshall, W. L. « The role of attachments, intimacy, and loneliness in the etiology and maintenance of sexual offending », *Special Issue: Paraphilias, Sexual and Marital Therapy*, vol. 8, nº 2, 1993, p. 109-121.

Marshall, W. L., Turner, B. A., & Barbaree, H. E. « An evaluation of life skills training for penitentiary inmates », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, vol. 14, nº 2, 1989, p. 41-59.

Mathur, S.R., & Rutherford, R.B. « Teaching conversational social skills to delinquent youth », *Behavioral Disorders*, vol.19, nº 4, 1994, p. 294-305.

McGurk, B.J., Bolton, N., & Smith, M. « Some psychological, educational and criminological variables related to recidivism in delinquent boys », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 17, nº 3, 1978, p. 251-254.

Motiuk, L. L. & Brown, S. L. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport R-34, 1993, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L., et Brown, S. L. *Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition*, Rapport R-49, 1996, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L.L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, nº 1, 1997, p.18-22.

Motiuk, L.L., et Brown, S.L. « Détermination et analyse des besoins du délinquant au sein des services correctionnels communautaires », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol 6, nº 3, 1994, p. 14-16.

Motiuk, L.L., et Porporino, F.J. *La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada*, Rapport R-24, 1991, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Mullen, J.M., & Reinehr, R.C. « Predicting dangerousness of maximum security forensic mental patients », *Journal of Psychiatry and Law*, vol. 10, nº 2, 1982, p. 223-231.

Osuna, E., & Luna, A. « Psychological traits and criminal profiles », *Medicine and Law*, vol. 12, nº 12, 1993, p. 171-180.

Pithers, W.D. « Process evaluation of a group therapy component designed to enhance sex offenders' empathy for sexual abuse survivors », *Behaviour Research and Therapy*, vol. 32, nº 5, 1994, p. 565-570.

Porporino, F.J., & Motiuk, L.L. « The prisons careers of mentally disordered offenders », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 18, nº 1, 1995, p. 29-44.

Prentky, R.A., Knight, R.A., Lee, A.F.S., & Cerce, D.D. « Predictive validity of lifestyle impulsivity for rapists », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 22, nº 2, 1995, p. 106-128.

Pugh, D.N. « The effects of problem-solving ability and locus of control on prisoner adjustment », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 37, nº 2, 1993, p. 163-176.

Putnins, A.L. « The Esyenck Personality questionnaires and delinquency prediction », *Personality and Individual Differences*, vol. 3, 1982, p. 339-340.

Quinsey, V.L., Maguire, A., & Varney, G.W. « Assertion and overcontrolled hostility among mentally disordered murderers », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 51, nº4, 1983, p. 550-556.

Renwick, S, & Emler, N. « The relationship between social skills deficits and juvenile delinquency », *British Journal of Clinical Psychology*, vol. 30, nº 1,1991, p. 61-71.

Rice, M.E., & Harris, G.T. « Predicting the recidivism of mentally disordered firesetters », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 11, nº 3, 1996, p. 364-375.

Ross, R.R., & Fabiano, E.A. *Time to Think. A cognitive model of delinquency prevention and offender rehabilitation*, Johnson City: Tennessee, 1985.

Saunders, G.R., & Davies, M.B. « The validity of the Jesness Inventory with British delinquents », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 15, nº 1, 1976, p. 33-39.

Scully, D. « Convicted rapists' perceptions of self and victim: Role taking and emotions », *Gender and Society*, vol. 2, nº 2, 1988, p. 200-213.

Segal, Z.V., Marshall, W.L. « Heterosexual social skills in a population of rapists and child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 53, nº 1, 1985, p. 55-63.

Segal, Zindel V., & Marshall, W.L. « Self report and behavioral assertion in two groups of sexual offenders », *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, vol. 16, nº 3, 1985, p. 223-229.

Selby, M.J. « Assessment of violence potential using measures of anger, hostility, and social desirability », *Journal of Personality Assessment*, vol. 48, nº 5, 1984, p. 531-545.

Serin, R.C. « Psychopathy and violence in criminals », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, nº 4, 1991, p. 423-431.

Serin, R.C., & Kuriychuk, M. « Social and cognitive processing deficits in violent offenders: Implications for treatment », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 17, nº 4, 1994, p. 431-441.

Serin, R.C., Peters, R.D., & Barbaree, H.E. « Predictors of psychopathy and release outcome in a criminal population », *Psychological Assessment*, vol. 2, nº 4, 1988, p. 419-422.

Shivrattan, J.L. « Social interactional training and incarcerated juvenile delinquents », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 30, nº 2, 1988, p. 145-163.

Sinclair, I. A., Shaw, M. J., & Troop, J. « The relationship between introversion and response to casework in a prison setting », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 13, nº 1, 1974, p. 51-60.

Smith, W.R., & Monastersky, C. « Assessing juvenile sexual offenders' risk for reoffending », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 13, nº 2, 1986, p. 115-140.

Spence, S.H., & Marzillier, John S. « Social skills training with adolescent male offenders: II. Short term, long term and generalized effects », *Behaviour Research and Therapy*, vol. 19, nº 4, 1981, p. 349-368.

Stanford, M.S., & Barratt, E.S. « Impulsivity and the multi impulsive personality disorder », *Personality and Individual Differences*, vol. 13, nº 7, 1992, p. 831-834.

Templer, D.I., Kaiser, G., & Siscoe, K. « Correlates of pathological gambling propensity in prison inmates », *Comprehensive Psychiatry*, vol. 34, nº 5, 1993, p. 347-351.

Teplin, L.A., Abram, K,M., & McClelland, G.M. « Does psychiatric disorder predict violent crime among released jail detainees? A six-year longitudinal study », *American Psychologist*, vol. 49, nº 4, 1994, p. 335-342.

Thornton, D. « Rate of offending, risk evaluation and risk preference », *Personality and Individual Differences*, vol. 6, nº 1, 1985, p. 127-128.

Valliant, P.M., & Antonowicz, D.H. « Cognitive behaviour therapy and social skills training improves personality and cognition in incarcerated offenders », *Psychological Reports*, vol. 68, 1991, p. 27-33.

Van Voorhis, P. « The utility of Kohlberg's theory of moral development among adult probationers in a restitution field setting », *Genetic, Social and General Psychology Monographs*, vol. 111, nº 1, 1985, p. 101-126.

Viemero,V. « Factors in childhood that predict later criminal behavior », *Aggressive Behavior*, vol. 22, nº 2, 1996, p. 87-97.

Vitaro, F., Ladouceur, R., & Bujold, A. « Predictive and concurrent correlates of gambling in early adolescent boys », *Journal of Early Adolescence*, vol. 16, nº 2, 1996, p. 211-228.

Waldie, K., & Spreen, O. (1993). « The relationship between learning disabilities and persisting delinquency », *Journal of Learning Disabilities*, vol. 26, nº 6, 1993, p. 417-423.

Welsh, W.N., & Gordon, A. « Cognitive mediators of aggression: Test of a causal model », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 18, nº 2, 1991, p. 125-145.

Whalley, L.J., & McGuire, R.J. « Measuring sexual attitudes », *Acta Psychiatrica Scandinavica*, vol. 58, nº 4, 1978, p. 299-314.

Zamble, E. & Porporino, F. *Coping, behaviour, and adaptation in prison inmates*, New York: Springer, 1988.

Zamble, E., & Porporino, F. « Coping, imprisonment, and rehabilitation: Some data and their implications », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 17, 1990, p. 53-70.

Zamble, E., et Quinsey, V.L. *Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive*, Rapport R-17, 1991, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Zarb, J.M. « Correlates of recidivism and social adjustment among training school delinquents », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 10, nº 4, 1978, p. 317-328.